

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						<input checked="" type="checkbox"/>					
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VOL. XXVII.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA



SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE SIR FREDERICK ARTHUR STANLEY,
BARON STANLEY DE PRESTON, DANS LE COMTÉ DE LANCASTER,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA, ETC., ETC., ETC.

TROISIÈME SESSION

DU

SEPTIÈME PARLEMENT

1893

VOL. XXVII.



JOURNAUX DU SÉNAT

CANADA



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au DIX-HUITIÈME jour du mois d'Août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents, en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, VINGT-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DOUZIÈME jour d'Août, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le LUNDI, SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



STANLEY DE PRESTON.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada, se trouve prorogée au DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre CITÉ D'OTTAWA le dit DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE courant; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, le JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront par le Commun Conseil de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 26 janvier 1893.

Jeudi, le vingt-sixième jour du mois de janvier, en la cinquante-sixième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la troisième session du septième parlement du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	DeBlois,	Masson,	Power,
Almon,	Dever,	McClelan,	Prowse,
Armand,	Dickey,	McDonald (C.-E.)	Read (Quinté),
Bellerose,	Dobson,	McInnes (Victoria),	Scott,
Boulton,	Glasier,	McMillan,	Smith,
Boyd,	Howlan,	Miller,	Sullivan.
Casgrain,	Landry,	Montgomery,	Tassé,
Chaffers,	Macdonald (I.P.-E),	Montplaisir,	Thibaudeau.
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Vidal.
Cochrane,	MacInnes (Burlington),	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier avait reçu plusieurs certificats du greffier de la couronne en chancellerie, et

Ils ont été alors lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 11 novembre 1892.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du premier jour d'octobre, A.D. 1892, John Ferguson, écuyer, M.D., de la ville de Niagara Falls, dans la province d'Ontario.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 11 novembre 1892.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du premier jour d'octobre 1892, Alphonse Desjardins, écuyer, M.P., de la cité de Montréal, P.Q., pour la division de de Lorimier, dans la province de Québec, à la place de l'honorable Alexandre Lacoste, qui a résigné.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 11 novembre 1892.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt-septième jour du mois d'octobre, A.D. 1892, Thomas A. Bernier, écuyer, avocat, de la ville de Saint-Boniface, Man., pour la province de Manitoba.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 7 janvier 1893.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt-huitième jour du mois de novembre, A.D. 1892, Clarence Primrose, de la ville de Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, écuyer, à la place de l'honorable Robert Patterson Grant, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du cinquième jour du mois de décembre, A.D., 1892, l'honorable Mackenzie Bowell, de la cité d'Ottawa, pour la province d'Ontario, à la place de l'honorable George Alexander, dont le siège a été déclaré vacant.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A. EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du sixième jour du mois

de décembre, A.D. 1892, l'honorable Auguste Réal Angers, C. P., pour la division de La Vallière, dans la province de Québec, à la place de l'honorable A. H. Paquet, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat, par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du seizième jour du mois de décembre, A.D. 1892, John Nesbitt Kirchoffer, écuyer, avocat de la ville de Brandon, pour la province de Manitoba.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A ÉDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Mackenzie Bowell a été introduit par les honorables messieurs Smith et Clemow.

L'honorable M. Bowell a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Stanley de Preston.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé l'honorable Mackenzie Bowell, membre de Notre Conseil Privé du Canada, de Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre Puissance, et Nous vous commandons, que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce cinquième jour de décembre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Bowell s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Édouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Bowell, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Auguste Réal Angers a été introduit par les honorables messieurs Smith et Masson.

L'honorable M. Angers a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Stanley de Preston.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé l'honorable Auguste Réal Angers, membre de Notre Conseil Privé du Canada, de Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de La Vallière de notre province de Québec, et Nous vous commandons, que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et

et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en la cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 16e jour de décembre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Angers s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Angers membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Ferguson a été introduit par les honorables messieurs Smith et Masson.

L'honorable M. Ferguson a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Stanley de Preston.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé John Ferguson, écuyer, M.D., de Notre Province d'Ontario dans notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et compa-

raissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederic Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 1er jour d'octobre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Ferguson s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, Ecuier, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Ferguson membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Alphonse Desjardins a été introduit, entre les honorables messieurs Angers et Masson.

L'honorable M. Desjardins a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Stanley de Preston.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé Alphonse Desjardins, écuyer, M.P., de Notre province de Québec, dans notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de de Lorimier, de Notre province de

Québec, et Nous vous commandons, que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 1er jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU.

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Desjardins s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Desjardins, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Thomas A. Bernier, a été introduit par les honorables messieurs Smith et Angers.

L'honorable M. Bernier a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Stanley de Preston.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé Thomas A. Bernier, écuyer, de Notre province de Manitoba, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous

vous commandons, que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 27e jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatrevingt-douze, et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Bernier s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Bernier, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Nesbitt Kirchhoffer a été introduit par les honorables messieurs Smith et Bowell.

L'honorable M. Kirchhoffer a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:

CANADA.



Stanley de Preston.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé John Nesbitt Kirchhoffer, écuyer de Notre province de Manitoba dans notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous

vous commandons, que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN. Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 16e jour de décembre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Kirchhoffer s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Kirchhoffer, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Clarence Primrose a été introduit par les honorables messieurs Smith et Bowell.

L'honorable M. Primrose a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:

CANADA.



Stanley de Preston.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Notre fidèle et bien aimé Clarence Primrose, écuyer, de Notre province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant que pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ;

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons que toutes difficultés et excuses cessantes, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien aimé, le très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très honorable du Bain; Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce 28^e jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Primrose s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Joseph Edouard Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Primrose, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur Général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA, 24 janvier 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement le jeudi, 26 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. ST. AUBYN, major,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grand' Croix de l'Ordre très honorable du Bain, gouverneur Général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Vergé Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le " plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, " dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il me fait plaisir, en vous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, d'avoir à vous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

L'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisants, et cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour en nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous avons vu au Canada.

Les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait voté des crédits, et le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscriptions pour obtention de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. A l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage, il s'est établi une correspondance qui révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, mais il n'est pas impossible qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Durant la vacance une conférence amicale a eu lieu entre des délégués de mon gouvernement et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays. On désire et l'on espère que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Les statuts de 1887, concernant l'établissement d'un département de l'industrie et du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que nous lui avons faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre au peuple des deux pays. Mon gouvernement, tout en étant disposé à pendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Des mesures vous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du Parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour l'année écoulée et les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront présentés sans délai, et j'espère que celles-ci démontreront qu'il est possible de faire face aux services publics sans augmenter les impôts.

*Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis certain que toutes ces questions attireront votre sérieuse attention et qu'en les étudiant vous aurez en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

L'honorable M. Bowell, ministre de l'industrie et du commerce, a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 30 janvier 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, *Président*.

Les honorables messieurs

Allan,	Desjardins,	Macfarlane,	Poirier,
Almon,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Power,
Angers,	Dickey,	Masson,	Primrose,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Prowse,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Read (Quinté),
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Reesor,
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Robitaille,
Boulton,	Guéremont,	McKindsey,	Scott,
Bowell,	Howlan,	McMillan,	Smith,
Boyd,	Kaulbach,	Merner,	Sullivan,
Casgrain,	Kirchhoffer,	Montgomery,	Sutherland,
Chaffers,	Landry,	Montplaisir,	Tassé,
Clemow,	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier,	Wark.
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Perley,	--

PRÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McKindsey :—De la Compagnie d'assurance contre les accidents dite des manufacturiers ; et, de la compagnie de construction et association de prêt de la Puissance, compagnie incorporée dans les statuts révisés de la province d'Ontario.

L'honorable M. Cochrane a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 30 janvier 1893.

Dans l'affaire de Edmund Holyoake Heward, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Cochrane a présenté la pétition de Edmund Holyoake Heward, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, dans la province de Québec, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints relatif à l'état de la bibliothèque du Parlement pour l'année 1892.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES CONJOINTS DU PARLEMENT.

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant pour l'année 1892.

Pendant la vacance, le département des travaux publics, d'après la recommandation du comité de la bibliothèque, a posé un appareil de lumière électrique dans

la bibliothèque. Il y a lieu d'espérer que ce changement aura pour bons résultats de donner une meilleure lumière, moins de chaleur et de rendre les galeries d'un accès plus facile pendant les séances de nuit.

Pour remédier à l'encombrement de la section canadienne les bibliothécaires ont décidé de transférer les belles lettres françaises à une autre partie de la bibliothèque et d'affecter ce local aux besoins de cette section.

Un nombre considérable de vieux journaux et d'ouvrages devenus rares ont été ajoutés à la bibliothèque depuis la dernière session.

Les bibliothécaires ont profité de la publication de nombreux ouvrages de valeur à l'occasion du centenaire de la découverte de l'Amérique, pour se procurer les meilleurs d'entre eux.

Il se sont aussi appliqués à augmenter le service des échanges de la bibliothèque avec les colonies britanniques et les Etats de l'Union Américaine; et la section des documents coloniaux et impériaux, sinon complète, est dans un état d'utilité pratique.

On a ajouté à la section consacrée aux statistiques du commerce, et aux rapports des chambres de commerce toutes les publications récentes afin de faciliter les recherches que les membres du Parlement pourraient faire.

Une copie des règlements adoptés par le comité de la bibliothèque, à sa dernière réunion, a été envoyée aux honorables membres du Sénat et de la Chambre des Communes, et une carte contenant les mêmes règlements a été affichée dans chacune des sections. Leur mise en pratique aura pour effet de rendre la bibliothèque plus utile aux membres du Parlement.

Une liste des dons faits à ce département pendant la vacance, est annexée au présent rapport. Un des plus importants est la belle médaille présentée par la ville de Londres en souvenir de la visite de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

Une liste des ouvrages déposés en vertu de la loi qui protège la propriété littéraire accompagne aussi ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DE CELLES, B.G.
MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

(Pour liste des ouvrages déposés, dons, etc., voir Documents de la Session No. 17.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre les comptes publics pour l'année expirée le 30 juin 1892.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session No. 2.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le rapport du percepteur des douanes sur le commerce et la navigation de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No. 5.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le rapport, les états et statistiques du revenu de l'intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1892, (III partie).

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session No. 6.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No. 18.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le vingt-cinquième rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1892; et aussi, le rapport sur les pêcheries d'huîtres du Canada (1892).

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No. 10.*)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No. 1.*)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre les règlements de la Cour de l'Échiquier du Canada.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils soit comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No. 25.*)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 9 juillet 1892; demandant une copie du dernier horaire adopté pour la marche des trains de voyageurs sur le chemin de fer Intercolonial.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No. 26.*)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du trône à l'ouverture de la troisième session du septième parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Ferguson a proposé, secondé par l'honorable M. Desjardins.

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin d'offrir à Son Excellence les remerciements respectueux de cette Chambre pour le gracieux discours qu'elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A SON EXCELLENCE le très honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la partie du Royaume-Uni, chevalier grand'croix de l'ordre très honorable du Bain, Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en nous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, a le plaisir de nous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

Nous sommes heureux d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que l'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisants, et que cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour, nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous aurons vu au Canada.

Nous avons entendu avec une vive satisfaction Votre Excellence nous dire que les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait

voté des crédits, et que le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Nous voyons aussi avec plaisir qu'au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscriptions pour obtention de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. Nous sommes reconnaissants d'apprendre aussi, à l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage que, quoique la correspondance établie révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, il n'est pas impossible cependant qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Nous recevons avec beaucoup d'intérêt l'annonce que, durant la vacance, une conférence amicale a eu lieu entre des délégués du gouvernement de Votre Excellence et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays, et qu'on espère et qu'on s'attend que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Nous sommes bien aises que Votre Excellence nous ait dit que les statuts de 1837, concernant l'établissement d'un département du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Nous partageons respectueusement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que votre gouvernement lui a faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre aux populations des deux pays.

Il nous est agréable d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence, tout en étant disposé à prendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous avoir fait connaître que des mesures nous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Votre Excellence peut être assurée que toutes ces questions attireront notre sérieuse attention et qu'en les étudiant nous aurons en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 31 janvier 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Poirier,
Almon,	Dickey,	Masson,	Power,
Angers,	Dobson,	McClelan,	Primrose,
Armand,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bellerose,	Flint,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bernier,	Glasier,	McKay,	Reesor,
Bolduc,	Gowan,	McKindsey,	Reid (Caribou),
Boulton,	Howlan,	McMillan,	Scott,
Bowell,	Haulbach,	Merner,	Smith,
Boyd,	Kirchhoffer,	Montgomery,	Sullivan,
Casgrain,	Landry,	Montplaisir,	Sutherland,
Chaffers,	Lougheed,	O'Donohoe,	Tassé,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier,	Vidal,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wark.
DeBlois,	Macfarlane,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, dans la province de la Nouvelle-Écosse.

Par l'honorable M. Vidal :—De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la baie Georgienne et du lac Erié.

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le rapport du département de la milice et de la défense du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 19.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ferguson, à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin d'offrir à Son Excellence les remerciements respectueux de cette Chambre pour le gracieux discours qu'elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A SON EXCELLENCE le très honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en nous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, a le plaisir de nous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

Nous sommes heureux d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que l'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisants, et que cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour, nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous aurons vu au Canada.

Nous avons entendu avec une vive satisfaction Votre Excellence nous dire que les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait voté des crédits, et que le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Nous voyons aussi avec plaisir qu'au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscription pour obtention de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. Nous sommes reconnaissants d'apprendre aussi, à l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage que, quoique la correspondance établie révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, il n'est pas impossible cependant qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Nous recevons avec beaucoup d'intérêt l'annonce que, durant la vacance, une conférence amicale a eu lieu entre des délégués du gouvernement de Votre Excellence et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays, et qu'on espère et qu'on s'attend que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Nous sommes bien aises que Votre Excellence nous ait dit que les statuts de 1887, concernant l'établissement d'un département du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Nous partageons respectueusement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que votre gouvernement lui a faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre aux populations des deux pays.

Il nous est agréable d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence, tout en étant disposé à prendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous avoir fait connaître que des mesures nous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Votre Excellence peut être assurée que toutes ces questions attireront notre sérieuse attention et qu'en les étudiant nous aurons en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er février 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macfarlane,	Perley,
Almon,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Poirier,
Angers,	Dobson,	Masson,	Power,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Glasier,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Guvremont,	McKay,	Reesor,
Boulton,	Howlan,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Bowell,	Kaulbach,	McMillan,	Scott,
Boyd,	Kirchhoffer,	Merner,	Smith,
Casgrain,	Landry,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	Longheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (L.P.-E.),	O'Donohoe,	Vidal,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Wark.
DeBlois,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington) :—De la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Allan :—De la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique

Par l'honorable M. McKindsey :—De la corporation du township de Collingwood, et de la corporation du township de Thornbury.

Par l'honorable M. Longheed :—De John Lineham et autres, de la ville de Calgary, et d'autres lieux.

Par l'honorable M. Almon :—De la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

L'honorable M. Clemow, a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 10 janvier 1893.

Dans l'affaire de Martha Ballantyne, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow, a présenté la pétition de Martha Ballantyne, du township de Scarboro', dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Clemow, a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 19 janvier 1893.

Dans l'affaire de Robert Young Hebden, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow, a présenté la pétition de Robert Young Hebden, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York ou des Etats-Unis de l'Amérique, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues.

De la Compagnie d'Assurance contre les Accidents dite des Manufacturiers ; demandant un acte qui modifie son acte constitutif en lui permettant d'exercer toutes espèces d'opérations de garantie et de changer son nom social en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents dite des manufacturiers."

De la Compagnie de construction et association de prêt de la Puissance, constituée en corporation sous les Statuts révisés de la province d'Ontario ; demandant un acte qui l'autorise à opérer dans toutes les parties de la Confédération.

D'Edmund Holyoake Heward, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, province de Québec ; demandant un acte pour obtenir le divorce d'avec sa femme.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajournée sur la motion de l'honorable M. Ferguson, à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin d'offrir à Son Excellence les remerciements respectueux de cette Chambre pour le gracieux discours qu'elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A SON EXCELLENCE le très honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, chevalier grand'croix de l'ordre très honorable du Bain, Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en nous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, a le plaisir de nous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

Nous sommes heureux d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que l'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisants, et que cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour, nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous aurons vu au Canada.

Nous avons entendu avec une vive satisfaction Votre Excellence nous dire que les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait voté des crédits, et que le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Nous voyons aussi avec plaisir qu'au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays-étrangers et du nombre d'inscriptions pour obtention de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec le Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. Nous sommes reconnaissants d'apprendre aussi, à l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage que, quoique la correspondance établie révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, il n'est pas impossible cependant qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Nous recevons avec beaucoup d'intérêt l'annonce que, durant la vacance, une conférence amicale a eu lieu entre des délégués du gouvernement de Votre Excellence et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays, et qu'on espère et qu'on s'attend que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Nous sommes bien aises que Votre Excellence nous ait dit que les statuts de 1887, concernant l'établissement d'un département du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Nous partageons respectueusement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que votre gouvernement lui a faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre aux populations des deux pays.

Il nous est agréable d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence, tout en étant disposé à prendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous avoir fait connaître que des mesures nous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Votre Excellence peut être assurée que toutes ces questions attireront notre sérieuse attention et qu'en les étudiant nous aurons en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

Après nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Jeu*di*, 2 février 1893.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	DeBlois,	Macfarlane,	Perley,
Almon,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Poirier,
Angers,	Dickey,	Masson,	Power,
Armand,	Dobson,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Guévremont,	McKindsey,	Scott,
Bowell,	Howlan,	McMillan,	Smith,
Boyd,	Kaulbach,	Merner,	Sullivan,
Casgrain,	Landry,	Montgomery,	Sutherland,
Chaffers,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wark.
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	

PRËRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Read (Quinté):—De Grant Howard Burrows, de la cité de Cincinnati, de l'Etat de l'Ohio, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et autres.

Par l'honorable M. Lougheed:—De Peter Turner Bone et autres, du district d'Alberta; de la Compagnie du chemin de fer de London, Port-Stanley: et de la corporation de la cité de London.

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington):—De la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie.

Par l'honorable M. Guévremont:—De l'honorable J. R. Thibaudeau et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. McMillan:—De la Compagnie minière de Montréal; et de John A. Grose et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Poirier:—Du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Par l'honorable M. Ferguson:—De Thomas Hewitt et autres, de Londres et d'autres lieux (2 pétitions); et de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort Erié.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier:

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,

OTTAWA, 27 janvier 1893.

Dans l'affaire de James Balfour, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de James Balfour, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, demandant un acte pour changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth et Annapolis, et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, demandant un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit construire certains embranchements et pour d'autres objets.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ferguson, à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin d'offrir à Son Excellence les remerciements respectueux de cette Chambre pour le gracieux discours qu'elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A SON EXCELLENCE le très honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, Gouverneur général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en nous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, a le plaisir de nous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

Nous sommes heureux d'apprendre de la bouche de Votre Excellence que l'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisants, et que cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour, nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous aurons vu au Canada.

Nous avons entendu avec une vive satisfaction Votre Excellence nous dire que les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait voté des crédits, et que le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Nous voyons aussi avec plaisir qu'au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscriptions pour obtention de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. Nous sommes reconnaissants d'apprendre aussi, à l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage que, quoique la correspondance établie révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, il n'est pas impossible cependant qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Nous recevons avec beaucoup d'intérêt l'annonce que, durant la vacance, une conférence amicale a eu lieu entre des délégués du gouvernement de Votre Excellence et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays, et qu'on espère et qu'on s'attend que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Nous sommes bien aises que Votre Excellence nous ait dit que les statuts de 1837, concernant l'établissement d'un département du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Nous partageons respectueusement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que votre gouvernement lui a faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre aux populations des deux pays.

Il nous est agréable d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence, tout en étant disposé à prendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Nous remercions respectueusement Votre Excellence de nous avoir fait connaître que des mesures nous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Votre Excellence peut être assurée que toutes ces questions attireront notre sérieuse attention et qu'en les étudiant nous aurons en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

Après débat.

A six heures l'honorable Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la dite motion de l'honorable M. Ferguson, en réponse au discours du trône de Son Excellence le Gouverneur général.

Après nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 février 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Desjardins,	Macfarlane,	Pelletier,
Almon.	Dever,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Angers,	Dickey,	Massor,	Poirier,
Armand,	Dobson,	McClelan,	Power,
Bellerose,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Read (Quinté),
Boulton,	Guévremont,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Bowell,	Howlan,	McMillan,	Scott,
Boyd,	Kaulbach,	Merner,	Smith,
Casgrain.	Landry,	Montgomery,	Sutherland,
Chaffers,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (L.P.-E.),	O'Donohoe,	Wark.
DeBlois,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McInnes (Burlington) :—De la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique ; de William C. Van Horne et de William Farwell, fidéicommissaires survivants des porteurs de bons de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est. (2 pétitions).

Par l'honorable M. McKindsey :—De James Cleland et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markford et Meaford.

Par l'honorable M. Bowell :—De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Par l'honorable M. Casgrain :—De la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit. (2 pétitions).

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT

OTTAWA, 27 janvier 1893.

Dans l'affaire de James Frederick Doran pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow, a présenté la pétition de James Frederick Doran, de la ville de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, dans la province de Québec, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la Société de Prévoyance et de Prêt d'Hamilton, demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital et à exercer ses opérations dans d'autres provinces que celles où il lui est actuellement permis d'opérer.

De la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, demandant un acte pour être autorisée à augmenter son capital et pour autres objets.

Des corporations des townships de Collingwood et de Thornbury, demandant un acte qui accorde aux deux townships certains pouvoirs attribués par acte du Parlement au township de Collingwood.

De John Lineham et autres, de la ville de Calgary et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary.

De la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*, demandant un acte à l'effet d'étendre et définir son pouvoir de posséder et aliéner des immeubles et à d'autres fins.

De Martha Ballantyne, du township de Scarboro', en la province d'Ontario, demandant un acte de divorce.

De Robert Young Hebden, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte de divorce.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Résolu, que les honorables messieurs Allan, Almon, Botstord, DeBoucherville, Drummond, Gowan, Landry, Masson, McClelan, MacInnes (Burlington), Miller, Murphy, Poirier, Power, Scott et Wark, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Résolu, que les honorables messieurs Bernier, Casgrain, Desjardins, Dever, Dobson, Gowan, Guévremont, Kaulbach, Loughheed, McClelan, McKindsey, Macfarlane, Ogilvie, Perley, Pelletier, Power, Primrose, Read (Quinté), Sullivan, Vidal et Wark, composent un comité pour surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Abbott (Sir John Caldwell), Allan, Belle-rose, Botsford, Bowell, Boyd, Chaffers, Clemow, Cochrane, Desjardins, Dobson, Drummond, Ferguson, Lewin, Loughheed, Masson, McCallum, McLaren, McMillan, MacInnes (Burlington), Macpherson (Sir David), Miller, Montplaisir, Murphy, Price, Prowse, Reid (Caribou), Robitaille, Sandford, Smith, Sullivan, Thibaudeau, Vidal et Wark, composent un comité des banques et du commerce pendant la présente session auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets, et que pour les fins de l'organisation du dit comité, treize membres seulement en forment le quorum.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que les honorables M. Abbott (Sir John Caldwell), Allan, Almon, Angers, Bellerose, Boucherville, de, Boulton, Bowell, Clemow, Cochrane, Dickey, Drummond, Ferguson, Howlan, Kaulbach, Kirchhoffer, Landry, Loughheed, McCallum, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McInnes (Col.-B.), McKay, McKindsey, McMillan, Macdonald (Victoria), McInnes (Burlington), Miller, Montgomery, Murphy, O'Donohoe, Ogilvie, Perley, Power, Price, Robitaille, Read (Quinté), Reid (Caribou), Sandford, Scott, Smith, Snowball, Sutherland, Tassé et Vidal, composent un comité

des chemins de fer, télégraphe et havres pendant la présente session auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets, et, que pour les fins de l'organisation du dit comité, treize membres seulement en forment le quorum.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Abbott (Sir John Caldwell), Allan, Armand, Botsford, Bowell, Chaffers, De Blois, Dickey, Dobson, Drummond, Flint, Howlan, McClelan, McDonald (Cap-Breton), McInnes (Col.-B.), McKay, MacInnes (Burlington), McMillan, Macfarlane, Macpherson (Sir David), Miller, O'Donohoe, Ogilvie, Pelletier, Perley, Poirier, Power, Prowse, Read (Quinté), Robitaille, Sandford, Scott, Smith, Snowball et Tassé, composent un comité pour examiner les comptes contingents pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Almon, Angers, Armand, Bellerose, Bernier, Bolduc, Botsford, Boulton, De Blois, Dever, Flint, Glasier, Gowan, Guévremont, Howlan, Kirchhoffer, Landry, Longheed, Masson, McInnes (Col.-B.), McKay, McLaren, McMillan, Macdonald (Cap-Breton), Macdonald (I.P.-E.), Macfarlane, Merner, Miller, Montgomery, Montplaisir, Murphy, O'Donohoe, Ogilvie, Pelletier, Poirier, Power, Primrose, Prowse, Read (Quinté), Reesor, Scott, Sullivan, Sutherland et Tassé, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autres de ses observations sur icelles et d'envoyer quérir pièces et documents, et que, pour les fins de l'organisation du dit comité, treize membres seulement en forment le quorum.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné que les honorables messieurs Bellerose, Bolduc, Boucherville, de Boulton, Casgrain, Desjardins, Landry, Macdonald (I. P.-E.), Masson, McCallum, Macfarlane, Merner, Montplaisir, Perley, Power, Scott, Thibaudeau et Vidal, forment un comité pour s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte rendu exact des débats et délibérations de cette Chambre, et pour faire rapport de temps en temps à cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Ferguson, Gowan, Kaubach, Kirchhoffer, Longheed, McInnes (Victoria), McKay, McKindsey, et Read (Quinté), forment le comité des divorces.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Almon, Landry, Macdonald (Victoria), McKay, McMillan et Miller forment un comité pour aider Son Honneur le Président dans le contrôle du restaurant.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, autant que cela pourra être fait :

1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboia se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba.

2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboïa pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartenaient ces écoles.

3. Un état des sommes payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba.

4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de bases aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province de Manitoba et de son entrée dans la Confédération, et aussi une copie de tous mémoires, rapports ou ordres en conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte de Manitoba.

5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province du Manitoba dans la Confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquent cette période de l'histoire de l'ouest canadien.

6. Copie des actes passés par la législature du Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment, le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la Confédération, et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation.

7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement du Manitoba ou par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature du Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation.

8. Copie de toutes correspondances, pétitions, mémoires, résolutions, brefs, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province de Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet; aussi, copie de tous rapports au Conseil Privé et de tous ordres en conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers
La Chambre s'est ajournée à lundi à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 février 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Almon,	Ferguson,	Masson,	Poirier,
Angers,	Flint,	McCallum,	Power,
Arnaud,	Glasier,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Gowan,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Guévremont,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Boulton,	Howlan,	McKay,	Reesor,
Bowell,	Kaulbach,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boyd,	Kirchhoffer,	McMillan,	Scott,
Casgrain,	Landry,	Merner,	Sullivan,
Chaffers,	Lougheed,	Miller,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Montgomery,	Tassé,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Montplaisir,	Vidal,
Dever,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wark.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ferguson :—De Charles R. Jones et autres, de la cité de Cleveland, dans l'Etat de l'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Vidal :—De William Fuller et autres, de la cité de London et autres lieux, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Par l'honorable M. Lougheed :—De l'honorable sir A. T. Galt, G.C.M.G., et autres, de Montréal, dans la province de Québec.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 6 février 1893.

Dans l'affaire de Annette Marion Goff, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre la pétition d'Annette Marion Goff, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 janvier 1893.

Dans l'affaire de John Francis Schwaller, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre la pétition de John Francis Schwaller, de la ville de Thorold, dans le comté de Welland, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Grant Howard Burrows, de la cité de Cincinnati, de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, et autres, demandant un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de Compagnie de carrosserie du Canada.

De Peter Turner Bone et autres, du district d'Alberta, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie d'Irrigation de Calgary.

De la Compagnie du chemin de fer de London à Port Stanley et de la corporation de la cité de London, demandant un acte confirmatif d'un certain bail passé avec certaines parties pour l'exploitation du dit chemin de fer.

De la Compagnie d'Assurance "du Canada," sur la Vie demandant un acte pour déclarer et définir son pouvoir de posséder certains immeubles au Canada et dans les Etats-Unis d'Amérique, et pour autres objets.

De l'honorable J. R. Thibaudeau et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer Atlantique-Pacifique.

De la Compagnie minière de Montréal, demandant un acte qui autorise la liquidation de la compagnie.

De John A. Grose et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs.

De l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, dûment constituée sous les statuts révisés de la province d'Ontario, demandant un acte qui l'autorise à opérer dans tout le Canada.

De Thomas Hewitt et autres, de Londres et d'ailleurs, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Corporation l'Océan contre les accidents.

De Thomas Hewitt et autres, de Londres et d'ailleurs, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Corporation de Garantie l'Océan.

De la Compagnie du Pont de Buffalo et Fort Erié, demandant un acte à l'effet d'étendre le délai dans lequel elle doit commencer et terminer la construction de son pont; de l'autoriser à construire un tunnel sous la rivière Niagara et à réduire son capital et à d'autres fins.

De James Balfour, de la cité d'Hamilton, en la province d'Ontario, demandant un acte de divorce et

De James Frederick Doran, de la ville de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, dans la province de Québec, demandant un acte lui accordant un bill de divorce.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives, du greffier du Sénat pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1892.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant réduction de son quorum à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ n° 8,

LUNDI, 6 février 1893.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Votre comité recommande aussi que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé au mardi, le sept mars prochain.

Votre comité recommande encore que le délai fixé pour la présentation des bills privés qui expire le jeudi, neuf courant, soit prolongé au mardi, quatorzième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté

L'honorable M. McKay, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, a présenté son premier rapport, demandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Bellerose, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à cinq membres.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Gowan du comité des divorces a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ n° 17.

LUNDI, 6 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son premier rapport :

En conformité de la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill

proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de Edmond Holyoake Heward, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Marie Louise Elwes.

1. Votre comité a constaté que la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis.

3. Votre comité a constaté que copie du dit acte n'a pas été signifié à la défenderesse en personne, mais la preuve faite devant votre comité l'a convaincu que toute la diligence raisonnable a été apportée pour effectuer une signification personnelle, et que celle-ci a été impossible. Votre comité ayant aussi la conviction que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour porter l'instance à la connaissance de la défenderesse, recommande que ce qui a été fait soit considéré comme une signification suffisante du dit avis à la défenderesse.

4. Votre comité a examiné avec soin toutes les circonstances de l'affaire et comme on lui a prouvé que la signification d'une copie du dit bill et de l'avis de sa seconde lecture à la défenderesse est chose impraticable, il recommande que la signification de ces pièces soit effectuée en mettant copie d'icelles à la poste sous forme de lettre enregistrée, port payé, à l'adresse de Marie Louise Elwes, aux soins des personnes suivantes :

Charles Frederick Elwes, No 279, Erie Street, Chicago, Illinois, E.-U. A.

Mme Elizabeth L. Elwes, No 410, Dearborn Avenue, Chicago, Illinois, E.-U. A.

Charles J. Q. Coursol, capitaine, Ecole royale d'infanterie, Saint-Jean, province de Québec ;

Et aussi, en mettant copie de ces pièces à la poste sous forme de lettre enregistrée, port payé, à l'adresse indiquée des dites trois personnes.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois au mardi, vingt et unième jour de février courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan du comité des divorces a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 17,
LUNDI, 6 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit :—

En conformité de la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de Robert Young Hebdén, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Edith Montagu Patterson.

1. Votre comité a constaté que le dit avis, la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis.

3. Votre comité a constaté que copie du dit avis n'a pas été signifié à la défenderesse en personne, mais la preuve faite devant votre comité l'a convaincu que toute la diligence raisonnable a été apportée pour effectuer une signification personnelle, et que celle-ci a été impossible. Votre comité ayant aussi la conviction que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour porter l'instance à la connaissance de la défenderesse, recommande que ce qui a été fait soit considéré comme une signification suffisante du dit avis à la défenderesse.

Votre comité a examiné avec soin toutes les circonstances de l'affaire, et comme on lui a prouvé que la signification d'une copie du dit bill et de l'avis de sa seconde lecture à la défenderesse est chose impraticable, il recommande que la signification de ces pièces soit effectuée en mettant copie d'icelles à la poste sous forme de lettre enregistrée, port payé, à l'adresse de Edith Montagu Hebdén, aux soins des personnes suivantes : A. W. Patterson, Roberval, Province de Québec; Kenneth Ashworth, Guelph, Province d'Ontario; Mme Caldwell Ashworth, Londres, Angleterre; James Bryce Allan, avocat, Montréal, curateur de la succession de John Smith Allan; et aussi, en mettant copie de ces pièces à la poste sous forme de lettre enregistrée, port payé, à l'adresse indiquée des dites quatre personnes.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (B) intitulé : "Acte pour faire droit à Robert Young Hebdén."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi, vingt et unième jour de février courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ n° 17,
LUNDI, 6 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

En conformité de la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de Martha Ballantyne, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec William Ballantyne.

1. Votre comité a constaté que le dit avis, la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis, et quant à la signification d'une copie d'icelui au défendeur.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (C) intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le mardi, vingt et unième jour de février courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste nominative de toutes les personnes employées à la ferme expérimentale d'Ottawa, avec indication de l'âge, de la nationalité, de la religion, du salaire, de l'occupation, du titre et de la date de nomination de chacune d'elles.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Tassé, secondé par l'honorable M. Montplaisir, a proposé :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre des renseignements avec explications complètes, fournis par le fonctionnaire chargé de la direction et su. veillance du dernier recensement canadien de 1891, sur les points suivants :

1. Le dénombrement de l'élément français de la population, dans le recensement opéré en 1891, a-t-il été fait avec l'intention de donner les mêmes renseignements que comportaient les recensements de 1851 et de 1861 de l'ancienne province du Canada, ainsi que les recensements canadiens de 1871 et 1881 ?

2. Quel sens a-t-on voulu attacher et quelle interprétation pratique a-t-on donnée, en opérant le recensement de 1891, aux expressions "*French Canadians*"; "*Canadiens Français*," placées en tête d'une des colonnes de la feuille de recensement n° 1 ?

3. Quel est le sens précis qu'il faut attacher aux diverses expressions suivantes, employées dans le bulletin de recensement n° 11 signé : "George Johnson, statisticien," à savoir : "*Nationalities*, Nationalités; "*French speaking*, parlant français; "*English speaking*; "*Canadiens Français*, "*Canadiens Anglais*," qui figurent dans la nouvelle nomenclature qu'on a adoptée ?

4. Y a-t-il eu des individus de nationalité française, de vrais français, exclus du dénombrement de l'élément français de la population, parce qu'ils étaient nés hors du Canada ? Et a-t-on compris des personnes de nationalité française dans la population de langue anglaise parce que ces personnes savent parler l'anglais ? S'il en est ainsi, y a-t-il quelque relation entre ces faits et la nomenclature du bulletin n° 11 ? Si non, pourquoi le simple mot "Français," usité jusque là pour désigner l'élément français, a-t-il été abandonné et remplacé par les diverses expressions de "*French speaking*," "*French Canadians*," etc. ?

5. Outre les instructions imprimées, quelles instructions et explications pratiques ont été données aux officiers, commissaires et énumérateurs, à l'égard du dénombrement de l'élément français de la population, ou des personnes d'origine ou de nationalité française ?

6. Le dénombrement de la population française en 1891 a-t-il été totalement opéré d'une manière uniforme dans les différents districts, sous-districts et divisions de recensement ?

7. Y a-t-il raison de penser, d'après un examen direct, une connaissance personnelle des choses, ou une critique statistique, que les chiffres donnés comme représentant le nombre d'habitants français, sont notablement inférieurs au nombre réel dans quelques ou plusieurs états du dénombrement de 1891 ?

8. Les feuilles remises par les énumérateurs ont-elles été examinées par les commissaires et officiers, ainsi qu'au bureau central sous la surveillance et la responsabilité du surintendant, en vue de s'assurer de leur exactitude et d'en corriger les erreurs apparentes ?

9. Quelque officier ou le surintendant a-t-il remarqué qu'il y avait des différences anormales et très importantes dans le dénombrement de la population française entre le recensement de 1891 et les séries statistiques des recensements antérieurs; et s'est-on donné la peine d'élucider la sérieuse question à laquelle donnait lieu ce désaccord surprenant ?

10. Peut-on offrir quelque explication raisonnable des données de 1891, d'après lesquelles la population française paraît avoir éprouvé une décroissance extraordinaire, notamment dans la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et les Territoires ?

11. Existe-t-il des causes locales ou accidentelles qui puissent expliquer les énormes écarts qui se seraient produits dans la multiplication de la race française, si les chiffres du recensement de 1891 étaient exacts, en ce qui concerne, par exemple, l'Île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ?

12. A-t-il été pris des mesures pour se rendre compte de la cause et de l'étendue de ces constatations si étranges ? Si non, pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Si oui, quelles mesures ont été prises, et quel en a été le résultat ?

13. Le surintendant du recensement de 1891 a-t-il pris connaissance de l'objection énergique élevée contre la reconnaissance des chiffres extraordinaires de 1891, qui ont été donnés comme représentant le nombre réel des Français en Canada ? Et s'est-il livré à quelque sérieuse investigation au sujet de cette question importante ? Si tel est le cas, à quelles conclusions est-il arrivé par son étude statistique ?

14. Les renseignements fournis devront être accompagnés des instructions données aux énumérateurs pour le recensement de 1881 et pour celui de 1891.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 février 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macfarlane,	Poirier,
Almon,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Power,
Angers,	Flint,	Masson,	Primrose,
Armand,	Glasier,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bellerose,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bernier,	Guévremont,	McKay,	Reesor,
Boulton,	Howlan,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Bowell,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Boyd,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Casgrain,	Landry,	Miller,	Sutherland,
Chaffers,	Lougheed,	Montgomery,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Moutplaisir,	Wark.
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du chemin de fer Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Par l'honorable M. Lougheed :—De George Alexander et autres, de la ville de Calgary et autres lieux.

Par l'honorable M. Bernier :—De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Par l'honorable M. Almon :—De G. Frederick Fisher et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui confirme une certaine convention conclue par la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc et la corporation de la cité de Toronto avec la pétitionnaire au sujet de terrains et de travaux de chemins de fer, dans l'enceinte de la dite cité.

De William C. Van Horne et William Farwell, fidéicommissaires survivants des porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant un acte qui les autorise à émettre des obligations ou autres valeurs sur la garantie du dit chemin de fer.

De William C. Van Horne et William Farwell, demandant un acte qui amende l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Montréal à l'Atlantique.

De James Cleland et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié à la rivière Détroit, demandant un acte pour confirmer la fusion de la dite compagnie avec celle constituée par la législature de la province d'Ontario sous le titre de "Compagnie du chemin de fer du Lac Érié à la rivière Détroit"; pour prolonger le délai dans lequel elle est tenue d'achever sa ligne et pour d'autres objets.

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié à la rivière Détroit, compagnie constituée par la législature de la province d'Ontario, demandant un acte pour confirmer la fusion de la dite compagnie avec celle constituée par le parlement du Canada sous le titre de: "Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit."

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne depuis Edmundston, son terminus actuel, jusqu'à Saint-Léonard, dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son quatrième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 17.

MARDI, 7 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

En conformité de la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de James Balfour, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Georgiana Catharine Munro.

1. Votre comité a constaté que le dit avis, la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis, et quant à la signification d'une copie d'icelui à la défenderesse.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (D) intitulé: "Acte pour faire droit à James Balfour.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :
Que le dit bill soit lu la seconde fois le mercredi, vingt-deuxième jour de février courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son cinquième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 17.
MARDI, 7 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport :
En conformité de la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de James Frederick Doran, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Augusta Wood.

1. Votre comité a constaté que la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis et quant à la signification d'une copie de cette pièce à la défenderesse en personne.

3. Comme il a été prouvé à votre comité que la défenderesse réside en France, qu'elle a fait connaître son acceptation de la signification personnelle de l'avis susdit, et qu'elle est conséquemment informée des procédures aux fins de divorce maintenant pendantes devant votre honorable Chambre, votre comité recommande, par rapport à la signification à lui faire d'une copie du bill proposé et de l'avis du jour fixé pour la seconde lecture de ce bill, que la preuve de la signification ou de toute tentative de l'effectuer, si cette tentative n'a pas eu d'effet, soit produite de la manière accoutumée; mais que la réception d'une dépêche câblée du consul ou vice-consul britannique à Paris, France, portant que cette signification a été opérée, ou que toute tentative de l'opérer a été vaine, soit réputée être une preuve suffisante de signification pour autoriser la seconde lecture du dit bill et son renvoi à votre comité, chargé des constatations y relatives; en ce cas, toutefois, l'enquête de votre comité ne se clora pas avant que les pièces justifiant de la signification ou des tentatives de signification aient été reçues et trouvées suffisantes par votre comité.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.
Objection ayant été faite à la dite motion, et
La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (E) intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le lundi, vingt-septième jour de février courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 17,
MARDI, 7 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité recommande que douze exemplaires du livre intitulé : "The practice of the Parliament of Canada upon bills of divorce," par M. J. A. Gemmill, soient achetés pour l'usage du comité.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 7 février 1893.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital et à exercer ses opérations dans d'autres provinces que celles où il lui est actuellement permis d'opérer.

De John Lineham et autres, de la ville de Calgary et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary.

De la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building society and Savings funds*; demandant un acte à l'effet d'étendre et définir son pouvoir de posséder et aliéner des immeubles et à d'autres fins.

De la Compagnie de Montréal, pour l'exploitation des mines demandant un acte qui autorise la liquidation de la compagnie.

De John A. Grose et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs.

De la Compagnie du pont de Buffalo et Fort Erié, demandant un acte à l'effet d'étendre le délai dans lequel elle doit commencer et terminer la construction de son pont; de l'autoriser à construire un tunnel sous la rivière Niagara et à réduire son capital, et à d'autres fins.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Almon a présenté un bill (F) intitulé: Acte à l'effet de modifier l' " *Acte concernant la Compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund.* "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois le vendredi, 10 février courant.

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre un état des paiements des primes de pêche, pendant l'année 1891-92, devant être soumis au parlement en vertu de l'article 4, chap. 96 des Statuts révisés.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:

(*Voir Documents de la Session No. 20A.*)

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants:

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 6 février 1893.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé: Sir Adolphe Caron et MM. Amyot, Cockburn, Davies, Davin, Edgar, Fraser, Laurier, McNeil, Mills (Bothwell), O'Brien, Rinfret, Scriver, Weldon et White (Sheburne), pour aider à M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants:

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 6 février 1893.

Résolu.—Qu'un message soit adressé au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte des impressions du Parlement, et que les membres du comité des impressions, savoir:—

Messieurs:—Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin, Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, Mackintosh, McLean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor et Tisdale, agissent de la part de cette Chambre comme membres du dit comité mixte.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture et tout fonctionnaire sous lui, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, la chambre de commerce de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert Head ou William Head, Colombie-Britannique.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée au mardi, vingt et un du courant à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Miller, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au mardi, vingt et un du courant, à huit heures du soir.

Mardi, 21 février 1893.

La Chambre s'est réunie à huit heures du soir.

Les membres présents étaient—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	DeBlois,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Almon,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Angers,	Dickey,	McDonald (C.-B.),	Power,
Armand,	Dobson,	McInnes (Victoria),	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McKindsey,	Read (Quinté),
Bolduc,	Guévremont,	McMillan,	Reid (Cariboo),
Bowell,	Howlan,	Merner,	Scott,
Casgrain,	Kaulbach,	Miller,	Sullivan,
Chaffers,	Macdonald (I.P.-E.),	Montgomery,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Montplaisir,	Vidal,
Cochrane,	Macfarlane,	Pelletier,	Wark.

PRIÈRES

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Ferguson :—De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara ; et, de Wm. T. Jennings et autres, directeurs provisoires de la Compagnie Canadienne de Force Motrice.

Par l'honorable M. Clemow :—De Louis Edouard Morin et autres, de Longueuil, dans la province de Québec ; et, John W. McRae et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. McInnes (Victoria) :—De Charles George Major et autres, de la cité de New-Westminster, dans la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. McMillan :—De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Par l'honorable M. McKindsey :—De W. C. Van Horne et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Sutherland :—De Charles A. Glass et autres, du district de Moose Jaw.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack.

Par l'honorable M. Casgrain :—De E. P. Bender et autres.

Par l'honorable M. Sullivan : De la corporation de la cité de Kingston, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 27 janvier 1893.

Dans l'affaire de Joshua Nicholas Filman, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de Joshua Nicholas Filman, du township de East Flamboro', dans le comté de Wentworth, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Charles R. Jones et autres, de la cité de Cleveland, dans l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte pour les constituer en corporation sous le nom de " Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London," et pour ratifier une convention conclue entre eux, la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley et la corporation de la cité de London, et pour autres objets.

De William Fuller et autres, de la cité de London et autres lieux, province d'Ontario ; demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Gens des bois du Monde."

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre, demandant un acte qui l'autorise à construire certains embranchements, qui augmente son pouvoir d'emprunter et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De l'honorable Sir A. T. Galt, G.C.M.G., et autres, de Montréal et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation comme Compagnie aux fins de construire et entretenir des fossés ou canaux d'irrigation dans cette partie du district d'Alberta qui se trouve au sud du cinquantième parallèle de latitude.

De John F. Schwaller, de la ville de Welland, province d'Ontario, demandant un acte de divorce.

De Annette Marion Goff, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant un acte pour la dissolution de son mariage.

L'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Devert, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'agriculture ou tout fonctionnaire sous lui ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et la Compagnie du chemin de fer Canadien de Pacifique, le gouvernement de la Colombie-Britannique, les maires des cités de Victoria et de Vancouver, les officiers de santé fédéraux des ports de Victoria et de Vancouver, au sujet de l'introduction de la petite vérole à Victoria et à Vancouver en mai et juin 1892, par les paquebots-poste du Japon et de la Chine.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste aussi exacte que possible de toutes les manufactures en activité en Canada, avec le nombre des ouvriers employés, et le montant payé en salaire, pendant les années 1881 et 1891 respectivement.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous changements apportés au tarif depuis la mise en application de la politique nationale en 1879 ; avec indication de chaque marchandise ; du droit primitivement imposé, de l'augmentation ou de la diminution de droit, des mises sur la liste de franchise ; avec la date de toutes les modifications ainsi faites au tarif.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le rapport du ministre des travaux publics relatif aux travaux sous son contrôle durant l'année expirée le 30 juin 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 8.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre la liste du service civil du Canada, 1892.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 16A.)

L'honorable M. Angers, ministre de l'agriculture, a présenté à la Chambre le deuxième rapport annuel du commissaire de l'industrie laitière de la Puissance du Canada pour 1891-92.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 7F.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre un état des ordres en conseil pour 1892 relatif aux terres fédérales en vertu de la section 91 de l'Acte des terres fédérales.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 29.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet au Sénat copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu récemment à Halifax entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 8 février 1893.

(Voir Documents de la Session No. 20c.)

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier comme suit :

STANLEY DE PRESTON:

Le Gouverneur général transmet au Sénat des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les navires canadiens, par les autorités de Terre-Neuve, de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de boîtes aux navires de pêche étrangers.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, juin 1892.

(Voir Documents de la Session No. 20d.)

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé: " Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Bowell, a présenté à la Chambre un bill (G) intitulé: " Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. Angers, a présenté à la Chambre un bill (H) intitulé: " Acte modifiant la loi relative aux jours de fête."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. Angers, a présenté un bill (1) intitulé: "Acte à l'effet de corriger une erreur de bureau dans l'Acte des Banques."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 22 février 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Dickey,	McClelan,	Power,
Angers,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Armand,	Drummond,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bellerose,	Ferguson,	McKay,	Read (Quinté),
Bernier,	Flint,	McKindsey,	Reesor,
Bolduc,	Glasier,	McMillan,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Guévremont,	Merner,	Robitaille,
Bowell,	Howlan,	Miller,	Sanford,
Boyd,	Kaulbach,	Montgomery,	Scott,
Casgrain,	Lewin,	Moutplaisir,	Sullivan,
Chaffers,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Thibandau,
Cochrane,	Macfarlane,	Pelletier,	Vidal,
DeBlois,	MacInnes (Burlington),	Perley,	Wark.
Desjardins,	Masson,		

PRËRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Vidal:—De la Compagnie du chemin de fer de Galt à Guelph; de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Norfolk et Port-Burwell; de la Compagnie du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce; de la Compagnie du chemin de

fer de Jonction de Waterloo; de la Compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord; de la Compagnie de chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora; de la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Lac Simcoe; de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Érié; de la Compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce; de la Compagnie du chemin de fer de Peterborough au lac Chemong; de la Compagnie du chemin de fer Midland du Canada; de la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier; de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal à Champlain; de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois; de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; du Synode de London et de Hamilton, de l'Eglise presbytérienne du Canada; et d'Ellis F. Williams, présidente et autres, de l'Union de tempérance chrétienne des femmes de la Puissance du Canada.

Par l'honorable M. Poirier:—De Louis G. de Bertram et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Édouard.

Par l'honorable M. Sullivan:—Du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest; demandant un acte qui l'autorise à prendre à location toute autre ligne, ou à acquérir le droit de circulation sur toute autre ligne de chemin de fer dans ou hors le Canada.

De George Alexander et autres, de la ville de Calgary et autres lieux; demandant un acte constitutif sous le nom de "la Compagnie hydraulique de Calgary."

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des différentes sections de sa voie ferrée.

De G. Frederick Fisher et autres; demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Association Canadienne d'assurance des bestiaux."

L'honorable M. Read (Quinté), du comité des divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 17,

MERCREDI, 22 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement au bill (A), intitulé: "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en la manière prescrite par l'ordre que votre honorable Chambre a rendu le lundi, six février courant, sur le premier rapport de votre comité présenté ce même jour.

Votre comité a trouvé que la dite signification a été effectuée en la manière ainsi prescrite et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,

Président temporaire.

L'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. McKay, a proposé: Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité des divorces, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17,
MERCREDI, 22 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport :
Relativement au bill (B), intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Young Hebden." on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en la manière prescrite par l'ordre que votre honorable Chambre a rendu le lundi, six février courant, sur le deuxième rapport de votre comité présenté ce même jour :

Votre comité a trouvé que la dite signification a été effectuée en la manière ainsi prescrite et quelle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président temporaire.

L'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été.

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité des divorces, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17,
MERCREDI, 22 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport :
Relativement au bill (C), intitulé : " Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président temporaire.

L'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité des divorces, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ, No 17,
MERCREDI, 22 février 1892.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement au bill (D), intitulé : " Acte pour faire droit à James Balfour," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président temporaire.

L'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (D), intitulé : " Acte pour faire droit à James Balfour " ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mardi, septième jour de février courant, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à James Balfour," a été, conformément à la règle L, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit septième jour de février A.D. 1893 et le vingt-deuxième jour de février A.D. 1893.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-deuxième jour de février en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt treize.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à James Balfour soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le bill (F) intitulé: 'Acte à l'effet de modifier l' "Acte concernant la Compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward" ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le lundi, sixième jour de février courant, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward" a été, conformément à la règle L, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit sixième jour de février A.D. 1893, et le vingt-unième jour de février A.D. 1893.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-unième jour de février, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Edmund Holyoake Heward, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden,"

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre du Sénat le lundi, sixième jour de février, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden, a été, conformément à la règle L, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit sixième jour de février A.D. 1893 et le vingt-unième jour de février A.D. 1893.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-unième jour de février, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :
Que le dit bill pour faire droit à Robert Young Hebden, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (C) intitulé: Acte pour faire droit à Martha Ballantyne,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le lundi, sixième jour de février, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne a été, conformément à la règle L, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit sixième jour de février A. D. 1893 et le vingt-unième jour de février A. D. 1893.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-unième jour de février en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt treize.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Martha Ballantyne soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (G) intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers. La Chambre s'est ajournée.

Jeu*di*, 23 février 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, *Président*.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,
Almon,	Dobson,	Masson,	Perley,
Angers,	Drummond,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Power,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Fernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Read (Quinté),
Boulton,	Guévremont,	McKindsey,	Reesor,
Bowell,	Howlan,	McMillan,	Sanford,
Casgrain,	Kaulbach,	Merner,	Scott,
Chaffers,	Landry,	Miller,	Sullivan,
Clemow,	Lewin,	Montgomery,	Sutherland,
Cochrane,	Lougheed,	Montplaisir,	Thibaudau.
DeBlois,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Vidal,
Desjardins,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Wark.
Dever,	Macfarlane,	Ogilvie,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Sutherland :—De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par l'honorable M. Murphy :—De Hugh McLennan et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Almon :—De John F. Stairs et autres, et de George Stairs, et autres, de la cité de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'émission de débetures-bonus et pour le placement de ces effets entre les mains de fidéicommissaires, et pour autres objets.

De William T. Jennings et autres, directeurs provisoires de la Compagnie canadienne de force motrice, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leurs travaux projetés et qui amende sous d'autres rapports leur acte constitutif.

De Louis Edouard Morin, de Longueuil et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en compagnie en vue de produire et fournir du gaz et de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et autres usages.

De John W. McRae et autres, de la cité d'Ottawa, et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation comme compagnie en vue de construire et exploiter une série de canaux entre le lac Erié, le bas Saint-Laurent et le lac Champlain.

De Charles George Major et autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slokan."

De la Compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte qui amende son acte constitutif en ce qui concerne le pouvoir qu'elle a de louer sa ligne.

De W. C. Van Horne et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de Terres du Nord-Ouest du Canada" (à responsabilité limitée).

De Charles A. Glass et autres, du district de Moose Jaw, demandant une réduction des droits de douane sur les instruments d'agriculture, la ficelle d'engergage, le fil de fer pour clôture et le pétrole.

De la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack, compagnie constituée par la législature de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui la constitue en compagnie sous la dépendance du Parlement du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola, demandant un acte qui l'autorise à se fusionner, à conclure un bail ou à prendre des arrangements de trafic avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

De E. P. Bender et autres, demandant un acte qui remette en vigueur l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de Steamers Nord-Atlantique, qui change le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer et de Steamers du Labrador," et qui prolonge le délai dans lequel doit être commencée et achevée cette entreprise.

De la corporation de la cité de Kingston, demandant l'abolition des droits de douane sur le charbon, le pétrole, le sucre, le maïs, le fer, la ficelle d'engergage et le fil de fer pour clôture.

De Joshua Nicholas Filman, du township de East Flamboro, province d'Ontario, demandant un acte de divorce.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son onzième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 17.

JEUDI, 23 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit :—

En conformité de la règle (J) de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de John Francis Schwaller, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Florence Schwaller.

1. Votre comité a constaté que le dit avis, la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis et quant à la signification d'une copie d'icelui à la défenderesse.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (J) intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :
Que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi, le dixième jour de mars prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT.

SALLE DE COMITÉ No 17,

JEUDI, 23 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport :

En conformité de la règle J de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, votre comité a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, le bill proposé, la preuve de la publication du dit avis et de sa signification à la personne d'avec laquelle le divorce est demandé, et tous autres papiers qui ont été renvoyés à votre comité avec la pétition de Annette Marion Goff, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Edward Robert Taché Rowand.

1. Votre comité a constaté que la pétition et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve que les règles de votre honorable Chambre ont été observées quant à la publication du dit avis et quant à la signification d'une copie de cette pièce au défendeur en personne.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (K) intitulé : "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi, dixième jour de mars prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1. Copie de l'instrument instituant une Commission Royale chargée de recueillir des données certaines concernant le fonctionnement et les effets de la prohibition législative de la vente des boissons enivrantes.

2. Copie de toutes instructions destinées à guider cette Commission, ou données sous l'autorité du gouvernement.

3. Copie de tous documents et statistiques fournis à la Commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou suggestions relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Angers, ministre de l'agriculture, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de l'agriculture de la Puissance du Canada pour l'année 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 7.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 février 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McCallum,	Perley,
Almon,	Flint,	McClelan,	Poirier,
Angers,	Glacier,	McDonald (C.-B.)	Power,
Armand,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Primrose,
Bellerose,	Howlan,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Kaulbach,	McKindsey,	Read (Quinté),
Bolduc,	Landry,	McMillan,	Reesor,
Boulton,	Lewin,	Merner,	Robitaille,
Bowell,	Lougheed,	Miller,	Scott,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E),	Montgomery,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Murphy,	Tassé,
Cochrane,	Macfarlane,	Ogilvie,	Vidal,
DeBlois,	Masson,	Pelletier,	Wark.
Dever,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Lougheed :—De la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay; et de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Par l'honorable M. Cochrane :—De John Torrance et autres, de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Power :—De H. L. Chipman et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Galt à Guelph, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Norfolk et Port-Burwell, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie de chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction du lac Simcoe, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie de chemin de fer Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Peterborough au lac Chemong, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer Midland du Canada, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal à Champlain, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De Synode d'Hamilton et de London, de l'Eglise presbytérienne du Canada et de Ella F. Williams, présidente, et autres, de l'Union chrétienne de tempérance des femmes, demandant séparément que la section canadienne de l'exposition universelle de Chicago soit fermée le dimanche ;

De Louis G. de Bertram et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard, demandant un acte qui amende son acte constitutif.

De l'Association catholique de bienfaisance mutuelle, association dûment constituée dans la province d'Ontario, demandant un acte qui la constitue en association relevant du parlement du Canada.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ, No 8.

JEUDI, 24 février 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, demandant un acte pour changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis, et pour d'autres objets ;

Des corporations des townships de Collingwood et de Thornbury, demandant un acte qui accorde aux deux townships certains pouvoirs attribués par acte du parlement au township de Collingwood ;

De Peter Turner Bone et autres, du district d'Alberta, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie d'Irrigation de Calgary ;

De la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, et de la corporation de la cité de London, demandant un acte confirmatif d'un certain bail passé avec certaines parties pour l'exploitation du dit chemin de fer ;

De James Cleland et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de ses travaux ;

De Thomas Hewitt et autres, de Londres et d'ailleurs, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de La corporation l'Océan contre les accidents ;

De Thomas Hewitt et autres, de Londres et d'ailleurs, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "La corporation de garantie l'Océan;"

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui confirme une certaine convention conclue par la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la corporation de la cité de Toronto avec la pétitionnaire au sujet de terrains et de travaux de chemin de fer dans l'enceinte de la dite cité;

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre, demandant un acte qui l'autorise à construire certains embranchements, qui augmente son pouvoir d'emprunter et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne;

De la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest; demandant un acte qui l'autorise à prendre à location toute autre ligne, ou à acquérir le droit de circulation sur toute autre ligne de chemin de fer dans ou hors le Canada.

De la Compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte qui amende son acte constitutif en ce qui concerne le pouvoir qu'elle a de louer sa ligne;

De W. C. Van Horne et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de Terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée);

De William C. Van Horne et William Farwell, fidéicommissaires survivants des porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant un acte qui les autorise à émettre des obligations ou autres valeurs sur la garantie du dit chemin de fer;

De William C. Van Horne et William Farwell, demandant un acte qui amende l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Atlantique;

De George Alexander et autres, de la ville de Calgary et autres lieux, demandant un acte constitutif sous le nom de "Compagnie hydraulique de Calgary;"

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des différentes sections de sa voie ferrée;

De la Compagnie d'assurance "du Canada" sur la vie, demandant un acte pour déclarer et définir son pouvoir de posséder certains immeubles au Canada et dans les Etats-Unis d'Amérique, et pour autres objets.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée à lundi, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 27 février 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Ferguson,	McClelan,	Power,
Angers,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Armand,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bellerose,	Gowan,	McKay,	Read (Quinté),
Bernier,	Howlan,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Bolduc,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Kirchhoffer,	Merner,	Sanford,
Bowell,	Landry,	Miller,	Scott,
Casgrain,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	Lougheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Chernow,	Macdonald (L.P.-E.),	Ogilvie,	Tassé,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Vidal,
DeBlois,	Macfarlane,	Perley,	Wark.
Dever,	MacInnes (Burlington),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. McInnes (Victoria):—De F. C. Cotton et autres, de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Reid (Caribou):—De la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard, incorporée par la législature de la Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, demandant un acte qui amende et refonde les actes relatifs à la dite compagnie ;

De Hugh McLennan et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte pour remettre en vigueur la charte de la Compagnie d'Assurance "l'Equité" et pour changer son nom en celui de "Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent;"

De John F. Stairs et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie de fidéicommis orientale ;

De George Stairs et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie Manufacturière Maritimee."

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, que ce rapport soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 17.
SAMEDI, 25 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi, vingt-deux février courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 3, retranchez "ci-devant."

Page 1, ligne 5, retranchez depuis "journalier," jusqu'à "a" dans la ligne 6.

Page 1, ligne 10, retranchez "sept" et insérez "six," et retranchez depuis "quittée" jusqu'à "que" dans la 11e ligne.

Page 1, ligne 12, après "elle" insérez : "et s'est rendu coupable d'actes d'adultère."

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Ferguson a appelé l'attention du gouvernement sur les bruits d'une nouvelle apparition du choléra en Europe et sur la crainte qu'ils font naître qu'une épidémie cholérique n'éclate en Europe et en Amérique l'été prochain; et a demandé au gouvernement quelles mesures il a prises et entend prendre pour prévenir l'introduction du choléra en Canada, et pour combattre le fléau s'il venait à s'y introduire.

Débats.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé: "Acte pour faire droit à Frederick Doran," ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre de jour, le bill (H) intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux jours de fête," a été lu la seconde fois,
Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I), intitulé: "Acte corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des Banques," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G), intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (15) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs" (à responsabilité limitée), auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (19) intitulé: "Acte concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Esmiton," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 février 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Desjardins,	Macdonald (Victoria),	Perley,
Almon,	Dever,	Macfarlane,	Poirier,
Angers,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Power,
Armand,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McClelan,	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McDonald (C.-B.),	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Reesor,
Boucherville, de,	Guéremont,	McKay,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Howlan,	McKindsey,	Robitaille,
Bowell,	Kaulbach,	McMillan,	Sanford,
Casgrain,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Chaffers,	Landry,	Miller,	Sutherland,
Clemow,	Lewin,	Montgomery,	Tassé,
Cochrane,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
DeBlais,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier,	Wark.

PRÛÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay, demandant un acte qui l'autorise à construire un chemin de fer partant d'un endroit situé entre Nelson et Robson, sur sa ligne actuelle, et allant au nord aboutir à Revelstoke, ainsi que tels embranchements dont la construction sera autorisée par le gouverneur en conseil ;

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et qui l'autorise à louer ou vendre son entreprise à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ;

De John Torrance et autres, de Montréal, province de Québec, demandant un acte pour les constituer en corporation sous le nom de "Compagnie de Téléphone Automatique et d'Electricité du Canada" ;

De H. L. Chipman et autres : demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de Steamers Canada Atlantique et Plant."

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 28 février 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie d'Assurance contre les Accidents dite des Manufacturiers, demandant un acte qui modifie son acte constitutif en lui permettant d'exercer toutes espèces d'opérations de garantie, et de changer son nom social en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les Accidents dite des Manufacturiers ;

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la rivière Détroit, demandant un acte pour confirmer la fusion de la dite compagnie avec celle constituée par la législature de la province d'Ontario sous le titre de "Compagnie du chemin de

fer du Lac Erié à la rivière Détroit"; pour prolonger le délai dans lequel elle est tenue d'achever sa ligne, et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la rivière Détroit, compagnie constituée par la législature de la province d'Ontario, demandant un acte pour confirmer la fusion de la dite compagnie avec celle constituée par le parlement du Canada sous le titre de "Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit";

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du chemin de fer Union Jacques Cartier et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Galt à Guelph, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Norfolk et Port-Burwell, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemin de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemin de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie de chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction du lac Simcoe, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie de chemin de fer Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Peterborough au lac Chemong, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer Midland du Canada, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer Union Jacques Cartier, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal à Champlain, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, demandant un acte pour confirmer une convention conclue par elle avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et certaines autres compagnies de chemins de fer, et pour les fusionner en une compagnie sous le nom de Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ;

De William Fuller et autres, de la cité de London et autres lieux, province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Gens des bois du Monde" ;

De l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, association dûment constituée dans la province d'Ontario, demandant un acte qui la constitue en association relevant du Parlement du Canada ;

De Louis G. de Bertram et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard, demandant un acte qui amende son acte constitutif ;

De John F. Stairs et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie de fidéicommissaires orientale.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

MARDI, 28 février 1893.

Le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, demandant un acte qui amende et refonde les actes relatifs à la dite compagnie.

Votre comité a constaté que la publication de l'avis dans la *Gazette du Canada* a été complète, mais que la publication dans les journaux locaux n'a pas eu toute la durée réglementaire ; votre comité recommande, néanmoins, de suspendre la 51e

règle dans ce cas-ci, vue que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Sutherland, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, demandant un acte qui amende et refonde les actes relatifs à la dite compagnie, tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

L'honorable M. Lougheed a présenté un bill (L) intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17,
MARDI, 28 février 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport: Relativement au bill (K), intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste donnant les noms de toutes les personnes employées permanemment ou temporairement à la douane de Montréal le premier janvier 1868; aussi, une liste semblable des personnes ainsi employées le premier janvier dernier, avec indication dans les deux cas, de l'âge, de la nationalité, de la religion, du salaire, de l'occupation et de la date de nomination de chacune d'elles.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), a appelé l'attention sur la situation aujourd'hui peu satisfaisante de la réserve des Indiens Songhees à Victoria, et a fait les questions suivantes :

1. Quelle est la somme d'argent au crédit des Indiens Songhees, provenant des locations et autres sources ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre prochainement des mesures, d'accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et les dits Indiens, en vue de la translation de ces derniers dans une localité plus convenable ?

3. Le gouvernement se propose-t-il de prendre incessamment des mesures pour acheter une réserve convenable et disposer de la réserve actuelle.

Débat.

L'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé

Que l'ordre du jour fixant la seconde lecture du bill (19) intitulé : "Acte concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, au lundi, sixième jour de mars prochain, soit rayé de l'ordre de ce jour, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain, mercredi, le 1er jour de mars.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (H) intitulé : "Acte modifiant la loi relative aux jours de fête."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 5, retranchez depuis "et" jusqu'à la fin de l'article, et insérez : "le paragraphe vingt-six de l'article sept de l'Acte d'interprétation, et le paragraphe (b) de l'article quatorze de l'Acte des lettres de change, 1890, sont par le présent amendés en retranchant les noms des dits jours."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bolduc, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (I), intitulé : "Acte corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des Banques."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Loughheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formé en comité général relativement au bill (G), intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, Le Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Desjardins,	Macdonald (Victoria),	Perley,
Almon,	Dever,	Macfarlane,	Poirier,
Angers,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Power,
Armand,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McClelan,	Prowse,
Bernier,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Read (Quinté),
Bolduc,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Reesor,
Boucherville, de,	Gowan,	McKay,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Guévremont,	McKindsey,	Robitaille,
Bowell,	Howlan,	McMillan,	Sanford,
Boyd,	Kaulbach,	Merner,	Scott,
Casgrain,	Kirchoffer,	Miller,	Sullivan,
Chaffers,	Landry,	Montgomery,	Sutherland,
Clemow,	Lewin,	Montplaisir,	Tassé,
Cochrane,	Longheed,	O'Donohoe,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (L.P.-E.),	Pelletier,	Wark.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Sutherland :—De la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De F. C. Cotton et autres, de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation comme Compagnie pour la construction et l'entretien de bassins, sur quelque point de Burrard-Inlet, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard, compagnie constituée par la législature de la province de la Colombie-Britannique, demandant à être constituée en corporation par acte du parlement du Canada.

L'honorable M. Read, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
1er mars 1893.

Le comité mixte des deux chambres relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Le comité a constaté qu'il faudra un crédit supplémentaire de \$75,000 pour les impressions du Parlement pendant l'exercice en cours, savoir :

Travail de routine de la session.....	\$ 10,000-
Rapports annuels.....	48,000
Rapport, ferme et laiterie.....	12,000
Reliure.....	5,000
Total.....	\$ 75,000

Le comité recommande que cette somme soit accordée.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), a proposé,

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de la statistique du pays et de ses progrès industriels, en vue d'assimiler notre politique commerciale à cette politique commerciale qui a eu pour résultat de développer à un si haut degré la prospérité du peuple du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ; et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces et à employer des sténographes.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E), intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran."

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, neuf courant.

Conformément à l'ordre du jour le bill (15), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs," (à responsabilité limitée,) a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (19), intitulé: "Acte concernant la Société de Prévoyance et de Prêt d'Hamilton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (38), intitulé: Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (25), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (31), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (20), intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort Erié," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Jeu*di*, 2 mars 1893.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Poirier,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Power,
Angers,	Dobson,	McClelan,	Primrose,
Armand,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bellerose,	Flint,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bernier,	Glasier,	McKay,	Reesor,
Bolduc,	Gowan,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boucherville, de,	Guévremont,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Howlan,	Merner,	Sanford,
Bowell,	Kaulbach,	Miller,	Scott,
Boyd,	Kirchhoffer,	Montgomery,	Smith,
Casgrain,	Landry,	Montplaisir,	Sullivan,
Chaffers,	Lewin,	Murphy,	Sutherland,
Clemow,	Lougheed,	O'Donohoe,	Tassé,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Wark.
Desjardins,	Macfarlane,	Perley,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington):—De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état d'affaires de la Compagnie de Prêt et de Placements Britannique-Canadienne pour l'année expirée le 31 décembre 1892; aussi, une liste des actionnaires au 31 décembre 1892.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

(*Voir Documents de la Session No 55.*)

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son quinzième rapport:

Ordonné, que ce rapport soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 17.

MARDI, 28 février 1893.

Le comité des divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport:

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi, vingt-deuxième jour de février courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (D), intitulé: "Acte pour faire droit à James Balfour," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement des griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet, avec le présent rapport, les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec l'amendement suivant, qui est nécessaire pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 8, retranchez "dans le mois de mai" et insérez : "en l'année" et après "quatre-vingt-onze:" insérez: "avec un nommé Frank Mervin".

Page 1, lignes 9 et 10, retranchez "les mois de septembre et novembre" et insérez: "l'année".

Page 1, ligne 10, après "quatre-vingt-onze," insérez: "avec le dit Frank Mervin".

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :
Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.
Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, que ce rapport soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 17.
JEUDI, 2 mars 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport : Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi, vingt-deuxième jour de février dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (A), intitulé: "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet, avec le présent rapport, les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité :

Page 1, ligne 35 et suivantes, retranchez l'article 3.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis "d'Amérique" jusqu'à "qu'elle" dans la ligne 15.

Page 1, ligne 16, retranchez depuis "en" jusqu'à "mil" dans la ligne 18, et insérez : "l'année."

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBERT GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :
Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été prise sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre le rapport annuel du département des impressions et de la papeterie, pour l'année expirée le 30 juin 1892; et un rapport partiel sur le service des six mois expirés le 31 décembre 1892.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session No 16d.*)

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que l'ordre du jour fixant la seconde lecture du bill (E), intitulé : "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," au jeudi, neuvième jour de mars courant, soit rayé de l'ordre du jour et que le dit bill soit lu la seconde fois le mardi, septième jour de mars courant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du treizième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill (C), intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (C), intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Boulton :

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de la statistique du pays et de ses progrès industriels, en vue d'assimiler notre politique commerciale à cette politique commerciale qui a eu pour résultat de développer à un si haut degré

la prospérité du peuple du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes et pièces et à employer des sténographes.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	McCallum,	Power,
Almon,	Dobson,	McClelan,	Primrose,
Angers,	Glasier,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Howlan,	McKay,	Reid (Cariboo),
Boucherville, de,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Bowell,	Landry,	Miller,	Smith,
Boyd,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Casgrain,	Lougheed,	Murphy,	Tassé,
Chaffers,	Macdonald (L.P.-E.),	Ogilvie,	Thibaudeau.
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Vidal,
Desjardins,	Macfarlane,	Perley,	Wark.
Dever,	MacInnes (Burlington),	Poirier,	

PRÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De la corporation de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à utiliser la force hydraulique de l'Assiniboine, et pour prolonger le délai dans lequel elle doit commencer et achever les travaux déjà autorisés.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et Commerce, auquel a été renvoyé le bill (19), intitulé: "Acte concernant la Société de Prévoyance et de Prêt d'Hamilton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (15), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs," (à responsabilité limitée,) a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (F), intitulé: "Acte à l'effet de modifier l' "Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 7, retranchez depuis "présent" jusqu'à "2" dans la 15e ligne et insérez: "amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:"

Page 1, ligne 15, retranchez "douze" et insérez: "sept"

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

VENDREDI, 3 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son sixième rapport;

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, demandant un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit construire certains embranchements et pour d'autres objets;

De l'honorable Sir A. T. Galt, G.C.M.G., et autres, de Montréal et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation comme Compagnie aux fins de construire et entretenir des fossés ou canaux d'irrigation dans cette partie du district d'Alberta qui se trouve au sud du cinquantième parallèle de latitude;

De George Stairs et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie Manufacturière Maritime";

De la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay, demandant un acte qui l'autorise à construire un chemin de fer partant d'un endroit situé entre Nelson et Robson, sur sa ligne actuelle, et allant au nord aboutir à Revelstoke, ainsi que tels embranchements dont la construction sera autorisée par le Gouverneur en conseil;

De John Torrance et autres, de Montréal, province de Québec, demandant un acte pour les constituer en corporation sous le nom de "Compagnie de Téléphone Automatique et d'Electricité du Canada";

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et qui l'autorise à louer ou vendre son entreprise à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son dix-septième rapport:

Ordonné, que ce rapport soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 17.
JEUDI, 2 mars 1893.

Le comité des divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport:

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi, vingt-deuxième jour de février dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la préambule du bill (B), intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hetden," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement des griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet, avec le présent rapport, les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec l'amendement suivant, qui est nécessaire pour que la préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 10, dans le texte anglais, retranchez: "removed" et insérez: "returned."

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre le rapport du Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année 1892. Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session, No 15.*)

L'honorable M. Tassé, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes les représentations et lettres qui ont été adressées au département de l'Agriculture au sujet des erreurs survenues, ou qui ont pu survenir dans le recensement de 1890-91, quant au chiffre des populations de langue anglaise et de langue française.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20), intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort Erié," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes, et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée à lundi, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macdonald (Victoria),	Perley,
Almon,	Dickey,	Macfarlane,	Poirier,
Angers,	Dobson,	MacInnes (Burlington),	Power,
Armand,	Ferguson,	McCallum,	Primrose,
Bellerose,	Flint,	McClelan,	Prowse,
Bernier,	Glazier,	McDonald (C.-B.),	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Reid (Caribou),
Boucherville, de,	Guévremont,	McKay,	Robitaille,
Boulton,	Howlan,	McKindsey,	Scott,
Bowell,	Haulbach,	McMillan,	Smith,
Boyd,	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Casgrain,	Landry,	Miller,	Sutherland,
Chafers,	Lewin,	Montgomery,	Tassé,
Clemow,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (L.P.-E.),	O'Donohoe,	Wark.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à émettre des actions garanties ou privilégiées, comme il est prévu par l'article 37 de sa charte, et pour autres objets.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

3 mars 1893.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, à l'honneur de présenter son second rapport comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

20*d*. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu récemment entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements.

20*e*. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux canadiens par le gouvernement de Terre-Neuve de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires de pêche étrangers.

21. Réponse à Ordre du 2 mai 1892—Copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de McIntyre et la nomination de son successeur.

22. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition, clause 32, paragraphe b.

25. Règles de la cour d'Echiquier du Canada au sujet de toute procédure à suivre ou à prendre en cette cour pour attaquer en nullité tout brevet d'invention décerné sous l'autorité de l'Acte des Brevets.

26a. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants:—Force locomotrice, dépenses pour wagons, entretien de la voie et des travaux d'art, dépenses pour gares, frais généraux, nombre de milles parcourus par les chars.

26b. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Etat donnant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants:—Voyageurs, fret, malles et divers; et donnant aussi le nombre de voyageurs, et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices.

27. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes copie du rapport des commissaires nommés par une Commission Royale afin de recevoir les témoignages au sujet de la vérité ou de la fausseté de certaines accusations portées contre Sir Adolphe Caron, député à la Chambre des Communes et membre du Conseil privé pour le Canada, avec copies des dépositions et des exhibits y ayant rapport.

28. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1892, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination.

29. Ordres en conseil de 1892, concernant le département de l'Intérieur, conformément à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54, Statuts Révisés du Canada.

30. Réponse en vertu de la résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle a été fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

30a. Liste de toutes terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier.

32. Réponse à Adresse du 17 mars 1892—Copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimalt.

33. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à Son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les Actes des Ecoles du Manitoba de 1890, la clause 22 de l'Acte du Manitoba et la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres en conseil sur le même sujet; aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

33a. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Ecoles du Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet.

33b. Autre réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Ecoles du Manitoba"; aussi copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet.

35. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de toute correspondance, documents, rapports et ordres en conseil concernant une certaine commission devant s'enquérir des moyens les plus pratiques de compléter le réseau télégraphique de l'Empire.

37. Etat donnant la quantité de fer en gueuse fabriqué en Canada et la prime payée depuis la date du dernier rapport à la Chambre en date du 16 mars 1892.

37a. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Etat indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturé en Canada de 1870 à 1880 inclusivement, et la prime payée (s'il en est) pendant ces années. Aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et la quantité totale importée durant ces années.

43. Réponse à Adresse du 2 février 1893—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs et ordres en conseil, non encore soumis à la Chambre, concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, et de tous rapports d'arpentages ou explorations ordonnés par le gouvernement du Canada ou s'y rapportant, depuis la dernière session du parlement, y compris les instructions relatives aux dits arpentages ou explorations.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

20. Réponse à Ordre du 23 mars 1892—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes de pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pourquoi ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite. Aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888, concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées.

20a. Réponse à Ordre du 27 mai 1891—Etat comparatif pour les années 1882 à 1891 inclusivement, (par province) du,—

(a.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département;

(b.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département, payées;

(c.) Nombre de navires, tonnage et nombre d'hommes ayant droit à la prime, chaque année;

(d.) Nombre de bateaux à qui des primes ont été données et le nombre d'hommes employés à la pêche qui ont reçu la prime;

(e.) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime;

(f.) Montant total des primes payées annuellement.

20b. Etat concernant les paiements de primes de pêche pour 1891-92, tel que requis par le chapitre 97 des Statuts Révisés du Canada.

20c. Réponse à Ordre du 30 mai 1892—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office.

23. Etat des dépenses à compte de frais divers imprévus.
24. Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 janvier 1892, et du 11 au 20 janvier 1893.
- 24a. Relevé des recettes et dépenses du Canada pour 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 31 janvier.
- 24b. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 février.
26. Réponse à Adresse (Sénat) du 9 juillet 1892—Copie du dernier horaire adopté pour les trains de voyageurs sur l'Intercolonial.
31. Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada, pendant l'année 1892.
34. Réponse à Ordre du 13 avril 1892—Copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betterave en Canada, ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette honorable Chambre.
36. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1892, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.
38. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie de la preuve faite devant M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, lors de l'enquête ou des enquêtes faites par ce fonctionnaire au pénitencier de Kingston, l'an dernier, à la suite desquelles certains employés de cette institution ont été destitués ou ont donné leur démission.
39. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie des questions et des sujets soumis aux candidats, qui se sont présentés pour les examens préliminaire ou de qualification, ou pour les deux, lors du dernier examen pour le service civil.
40. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Etat indiquant le nombre de rapports de la ferme expérimentale publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat, et le nombre restant en mains.
41. Réponse à Adresse du 20 février 1893—Copie de tout rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapeau, alors qu'il était ministre des douanes, sur la réorganisation du département des douanes, ou recommandant des changements dans ce département.
42. Réponse à Ordre du 16 février 1893—Liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la section huit du canal de Soulanges, le domicile de chacun et le montant de chaque soumission.
44. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de tout ordre en conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec.
45. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copies de toutes requêtes, correspondance et documents de toutes sortes concernant l'octroi d'un subside au chemin de fer le Québec Oriental.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Honorables messieurs du Sénat :

Je vous remercie sincèrement de votre adresse et de l'assurance d'appui qu'elle contient. Je recommande maintenant à votre considération les mesures qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 3 mars 1893.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre le rapport du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 16.)

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable Power, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (17), intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (44), intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	MacInnes (Burlington),	Poirier,
Almon.	Drummond,	McCallum,	Power,
Angers,	Ferguson,	McClelan,	Primrose,
Armand,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bellerose,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bernier,	Gowan,	McKay,	Reesor,
Bolduc,	Guévremont,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boucherville, de,	Howlan,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Kaulbach,	Merner,	Sanford,
Bowell,	Kirchhoffer,	Miller,	Scott,
Boyd,	Landry,	Montgomery,	Smith,
Casgrain.	Lewin,	Montplaisir,	Sullivan,
Chaffers,	Lougheed,	O'Donohoe,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Tassé,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Vidal,
Dever,	Macfarlane,	Perley,	Wark
Dickey,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 17,

MARDI, 7 mars 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport :
Relativement au bill (E), intitulé : " Acte pour faire droit à James Frederick Doran," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17.
MARDI, 7 mars 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport :

Relativement au bill (J), intitulé: "Acte pour faire droit à Joseph Francis Schwaller," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a trouvé que la dite signification a été effectuée en la manière ainsi prescrite et quelle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été.

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (31), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (20), intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 14, après "avec" insérez: "le dit acte ou avec".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé de nouveau au dit comité pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet au Sénat un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 6 mars 1893.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 51.)

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une copie de l'ordre en conseil du 17 janvier 1893, pour autoriser à délivrer des permis de *modus vivendi* aux navires de pêche des Etats-Unis pour la saison de 1893.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 54.)

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre le rapport annuel du département des affaires des Sauvages, pour l'année terminée le 31 décembre 1893.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 14.)

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat, en date du 9 juillet 1892, pour copie des instructions données par le département de l'Agriculture aux énumérateurs, afin de connaître sur quelle base a été préparé le bulletin qui indique le nombre des Canadiens de langue anglaise et de langue française résidant dans le pays d'après le recensement de 1891.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No. 46.*)

L'honorable M. O'Donohoe a proposé qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de l'ordre en conseil en vertu duquel John J. Cosgrove a été destitué de son emploi dans le département du revenu de l'Intérieur, ainsi que copie de la dénonciation, de la preuve et des autres pièces relatives à cette destitution.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Wark a proposé qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des instructions royales de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine à Son Excellence lors de sa nomination à sa présente fonction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Allan a présenté un bill (M), intitulé: "Acte concernant le procès des jeunes délinquants."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (L), intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été.

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du quinzième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le dit bill (D), intitulé: "Acte pour faire droit à James Balfour," ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clewōw, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clewōw, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le

comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (D), intitulé: "Acte pour faire droit à James Balfour," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du seizième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill (A), intitulé: Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (E), intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran" ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, a présenté à la Chambre un certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit:

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis, du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mardi, septième jour de février courant, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," a été, conformément à la règle L, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit septième jour de février, A. D. 1893, et le vingt septième jour de février, A. D. 1893.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-septième jour de février en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt treize.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé:

Que le dit bill pour faire droit à James Frederick Doran, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Almon,	Dobson,	Masson,	Poirier,
Angers,	Drummond,	McCallum,	Power,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Reesor,
Boucherville, de,	Guévremont,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Howlan,	McMillan,	Robitaille,
Bowell,	Kaulbach,	Merner,	Sanford,
Boyd,	Kirchhoffer,	Miller,	Scott,
Casgrain,	Laundry,	Montgomery,	Smith,
Chaffers,	Lewin,	Montplaisir,	Sullivan,
Clemow,	Lougheed,	Murphy,	Sutherland,
DeBlois,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Thibaudeau,
Desjardins,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Vidal,
Dever,	Macfarlane,	Pelletier,	Wark.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Guévremont :—De C. V. Paradis et autres, de Sorel ; et, de A. Paulet et autres.

L'honorable M. Bellerose a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste donnant les noms et les salaires de toutes les personnes employées actuellement, soit permanentement, soit temporairement, à la douane de Québec, avec indication de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'occupation, du salaire, de la date de l'entrée et de la promotion dans le service public de chacune de ces personnes.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bellerose a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste donnant les noms et les salaires de toutes les personnes employées le premier janvier dernier comme chefs, sous-chefs, surintendants, inspecteurs, percepteurs, agents ou sous tout autre titre, dans les différents départements publics des cités de Québec et de Montréal, relevant du gouvernement fédéral, avec indication de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'occupation, de la date de l'entrée dans le service public, de la date des changements de situation ou des promotions, de chacune de ces personnes.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été lu par le greffier, et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les documents suivants, relatifs à la conférence tenue à Washington, en février 1892, entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, concernant les divers sujets y mentionnés.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 7 mars 1893.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 52.)

L'honorable M. Angers a présenté un bill (N), intitulé: " Acte concernant le président du Sénat."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17), intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44), intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L), intitulé: " Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'il s'agit du bill (L), intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (13), intitulé: "Acte à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la corporation de la cité de Toronto," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (55), intitulé: "Acte concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (57), intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (33), intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (42), intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Jendi, 9 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, *Président*.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,
Almon,	Dobson,	Masson,	Perley,
Angers,	Drummond,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Power,
Bellerose.	Flint,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Read (Quinté),
Boucherville, de,	Guévremont,	McKindsey,	Reesor,
Boulton,	Howlan,	McMillan,	Reid (Cariboo),
Bowell,	Kaulbach,	Merner,	Robitaille,
Boyd,	Kirchhoffer,	Miller,	Sanford,
Casgrain,	Landry,	Montgomery,	Scott,
Chaffers,	Lewin,	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Lougheed,	Murphy,	Tasse,
DeBlois,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Vidal,
Desjardins,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Wark.
Dever,	Macfarlane,		

PRIÈRES.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du dix-septième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill (B), intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden," ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (B), intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du seizième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill (A), intitulé : "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (A), intitulé : "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13), intitulé : "Acte à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la corporation de la cité de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55), intitulé : "Acte concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57), intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33), intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42), intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième, fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (23), intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (39), intitulé: "Acte constituant la corporation l'Océan, contre les accidents," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. DeBoucherville, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (48), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse à une Adresse du Sénat en date du 21 février 1893, pour copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou tout fonctionnaire sous lui ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, le gouvernement de la Colombie-Britannique, les maires des cités de Victoria et de Vancouver, les officiers de santé fédéraux des ports de Victoria et Vancouver, au sujet de l'introduction de

la petite vérole à Victoria et à Vancouver en mai et juin 1892 par les paquebots-poste du Japon et de la Chine.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No 56.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, le 10 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macdonald (Victoria),	Murphy,
Almon,	Dickey,	Macfarlane,	Pelletier,
Armand,	Dobson,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Bellerose,	Ferguson,	Masson,	Poirier,
Bernier,	Flint,	McCallum,	Power,
Bolduc,	Glasier,	McClelan,	Primrose,
Boucherville, de,	Gowan,	McDonald (C.-B.)	Prowse,
Boulton,	Howlan,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bowell,	Kaulbach,	McKay,	Reid (Cariboo),
Boyd,	Kirchhoffer,	McKindsey,	Robitaille,
Casgrain,	Landry,	McMillan,	Sutherland,
Chaffers,	Lewin,	Merner,	Tassé,
Clemow,	Lougheed,	Miller,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (I.P.-E),	Montgomery,	Wark.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Robitaille:—Du révérend Joseph M. Dubé et autres, dans le comté de Gaspé, dans la province de Québec.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé pour plus ample considération le bill (25), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin

de fer du Manitoba et du Sud-Est," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (17), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondaek," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (L), intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 6, après "acte" retranchez "sauf l'exécution de" et insérez: "et, en ce qui n'est pas prévu par celui-ci."

Page 2, ligne 7, retranchez: "de."

Page 3, ligne 4, après "élevé" insérez: "ou diminué."

Page 3, ligne 6, après "augmentation" insérez: "ou diminution."

Page 3, ligne 13, après "l'augmentation" insérez: "ou de la diminution."

Page 3, ligne 15, après "élevé" insérez: "ou diminué."

Page 8, ligne 10, retranchez le paragraphe 2 de l'article 23.

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), a proposé:

Que les dits amendements soient maintenant agréés.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant, mais que le premier amendement, tel que proposé par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, soit agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que les deuxième, troisième, quatrième et cinquième amendements, tels que proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, ne soient pas agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le sixième amendement, tel que proposé par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, soit agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale tel qu'amendée elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 10 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De Grant Howard Burrows, de la cité de Cincinnati, de l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, et autres, demandant un acte à l'effet de les constituer en corporation sous le nom de Compagnie de carrosserie du Canada ;

De l'honorable J. R. Thibaudeau et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer Atlantique-Pacifique ;

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne depuis Edmondston, son terminus actuel, jusqu'à Saint-Leonards, dans la province du Nouveau-Brunswick ;

De William T. Jennings et autres, directeurs provisoires de la Compagnie Canadienne de Force Motrice, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leurs travaux projetés et qui amende sous d'autres rapports leur acte constitutif ;

De Hugh McLennan et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte pour remettre en vigueur la charte de la Compagnie d'assurance "l'Equité" et pour changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance du Saint-Laurent" ;

De F. C. Cotton et autres, de la cité de Vancouver, Province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation comme compagnie pour la construction et l'entretien de bassins de radoub sur quelque point de Burrard Inlet, et pour autres objets.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
VENDREDI, 10 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de George Frederick Fisher et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Association Canadienne d'Assurance des bestiaux " et a constaté que les avis n'ont pas été publiés pendant toute la durée voulue; votre comité recommande, néanmoins, de suspendre la cinquante-unième règle en ce cas, vu que le comité qui sera saisi du bill, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de G. Frederick Fisher et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Association Canadienne d'Assurance des bestiaux," tel que recommandé dans le huitième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

L'honorable M. Almon a présenté à la Chambre un bill (Q), intitulé: " Acte constituant en corporation l'Association Canadienne d'Assurance des bestiaux."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 10 mars 1893.

Le comité de Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour la réception des rapports relatifs aux bills privés, expiré hier, le neuf courant, soit prolongé au vendredi, vingt-quatre courant.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité, sur le rapport de l'imprimeur de la Reine, et vu le certificat du médecin qui donne ses soins à M. Edouard Gratton, employé de l'imprimerie, recommande d'accorder à cet employé un congé d'absence d'un mois.

Votre comité recommande de payer à M. F. Roger le montant de son compte, \$252, pour la fourniture de 1,262 cartons serre-papiers, qui ont été délivrés au Sénat et à la Chambre des Communes ; mais qu'à l'avenir on n'achète plus de tels articles.

La demande de l'Institut des Artisans de Canso pour l'envoi des documents publics, qui a coutume de se faire aux institutions de ce genre, est respectueusement recommandée.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Bowell, a présenté à la Chambre un bill (O), intitulé : "Acte modifiant l'Acte de matelots."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. Bowell, a présenté à la Chambre un bill (P), intitulé : "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Miller, a proposé :

Qu'un comité spécial soit nommé pour examiner et reviser le règlement et les formes de procéder du Sénat, ou y faire des additions, et que ce comité se compose des honorables MM. Allan, Dickey, Miller, Power, Pelletier, Bellerose, Scott, Macdonald (Victoria), Howlan, Lougheed et du proposant, et qu'il soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (M), intitulé : "Acte concernant le procès des jeunes délinquants," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42), intitulé : "Acte modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (J), intitulé : "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent, qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le jeudi, vingt-troisième jour de février dernier, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," a été, conformément à la règle L, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-troisième jour de février, A.D. 1893 et le dixième jours de mars 1893.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce dixième jour de mars, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à John Francis Schwaller soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (K), intitulé : " Acte pour faire droit à Annette Marion Goff", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un certificat du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent, qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le jeudi, vingt-troisième jour de février dernier, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," a été, conformément à la règle L, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit vingt-troisième jour de février, A.D. 1893 et le dixième jour de mars, A.D. 1893.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce dixième jour de mars en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-treize.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à Annette Marion Goff, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial des divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (41), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Fidéicommissaires Orientale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (46), intitulé: "Acte constituant la Corporation de Garantie l'Océan," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (53), intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Miller, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 13 mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Perley,
Armand,	Dobson,	McClellan,	Poirier,
Bellerose,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Power,
Bernier,	Glazier,	McInnes (Victoria),	Primrose,
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Prowse,
Botsford,	Guévremont,	McKindsey,	Read (Quinté),
Boucherville, de,	Howlan,	McLaren,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Bowell,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Boyd,	Lewin,	Miller,	Sullivan.
Casgrain,	Lougheed,	Montgomery,	Sutherland,
Chaffers,	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Tassé,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Vidal,
DeBlois,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wark.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De C. V. Paradis et autres, de Sorel ; de A. Paulet et autres, demandant qu'il soit accordé de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Yamaska.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (N), intitulé : "Acte concernant le Président du Sénat," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à jeudi prochain.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (23), intitulé : "Acte concernant les témoins et la preuve," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46), intitulé : "Acte constituant la Corporation de Garantie l'Océan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53), intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Miller, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 14 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Flint,	McClelan,	Power,
Bellerose,	Gasier,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bernier,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bolduc,	Guévremont,	McKay,	Read (Quinté),
Botsford,	Howlan,	McKindsey,	Reesor,
Boucherville, de,	Kaulbach,	McLaren,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Kirchhoffer,	McMillan,	Robitaille,
Bowell,	Landry,	Merner,	Scott,
Boyd,	Lewin,	Miller,	Smith,
Casgrain,	Lougheéd,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Tassé,
DeBlois,	Macfarlane,	Ogilvie,	Vidal,
Dever,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,	Wark.
Dickey,	Masson,	Perley,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De J. M. Dubé et autres, des municipalités de Clorydorme, Mont-Louis et Sainte-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé, province de Québec, demandant la construction de quais dans la baie de Mont-Louis pour y former un havre de refuge.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13), intitulé: "Acte à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc du chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la corporation de la cité de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (55), intitulé: "Acte concernant le chemin de fer du Lac Érié à la rivière Détroit," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été envoyé le bill (57), intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 13, après "pourra," insérez : "pour toute fin se rattachant à son entreprise."

Page 3, ligne 15, retranchez depuis "manière" jusqu'à "et" dans la ligne 16.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des Divorces, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 17.
JEUDI, 14 mars 1893.

Le comité spécial des Divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport. Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, dixième jour de mars courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (J),

intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McCallum a proposé:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de compte faisant voir le montant allégué avoir été irrégulièrement retenu, et plus tard remboursé par William Ellis, surintendant du Canal Welland, et non donné dans une réponse à une Adresse du Sénat du 17 juin 1891.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (40), intitulé. "Acte constituant en corporation la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée)" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (3), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des naufragés et du sauvetage" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Howell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (59), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (61), intitulé : " Acte relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (50), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (20), intitulé : " Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet au Sénat, des papiers additionnels au sujet des différentes questions en dispute entre le Canada et la colonie de Terre-Neuve.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, mars 1893.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 20F.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q), intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association canadienne d'assurance des bestiaux, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association canadienne d'assurance des bestiaux. "

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O), intitulé : " Acte modifiant l'Acte des matelots, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M), intitulé: "Acte concernant le procès des jeunes délinquants," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Fidécimmis Orientale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 15 mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	Masson,	Perley,
Angers,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Drummond,	McClelan,	Power,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Read (Quinté),
Botsford,	Guévremont,	McKindsey,	Reesor,
Boucherville, de,	Howlan,	McLaren,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Bowell,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Boyd,	Landry,	Miller,	Smith,
Casgrain,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	Lougheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Tassé,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Vidal,
DeBlois,	Macfarlane,	Pelletier,	Wark.
Dever,	MacInnes (Burlington),		

PRIÈRES

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son vingt et unième rapport

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 17.

MERCREDI, 15 mars 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi, septième jour de mars courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (E), intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Et votre comité soumet, avec le présent rapport, les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité spécial des divorces, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 17.

MERCREDI, 15 mars 1893.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, dixième jour de mars courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (K), intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

Et votre comité soumet, avec le présent rapport, les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une réponse à une Adresse du Sénat, en date du 23 février 1893, demandant :

1. Copie de l'instrument instituant une Commission Royale chargée de recueillir des données certaines concernant le fonctionnement et les effets de la prohibition législative de la vente des boissons enivrantes.

2. Copie de toutes instructions destinées à guider cette Commission, ou données sous l'autorité du gouvernement.

3. Copie de tous documents et statistiques fournis à la Commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou suggestions relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No. 67.*)

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse à une Adresse du Sénat, en date du 7 février 1893, demandant copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture et tout fonctionnaire sous lui, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, la chambre de commerce de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert Head ou William Head, Colombie-Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No. 68.*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (O), intitulé : "Acte modifiant l'Acte des *Matelots.*"

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (P), intitulé : "Acte modifiant l'Acte des *matelots de l'intérieur.*"

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (32) intitulé : " Acte concernant la compagnie d'Assurance du Canada sur la vie " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (34), intitulé : " Acte constituant en corporation les Gens des bois du Monde " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (62), intitulé : " Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Équité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent, " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 16 mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,
Almon,	Dickey,	Masson,	Perley,
Angers,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Drummond,	McClelan,	Power,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Read (Quinté),
Botsford,	Guévremont,	McKindsey,	Reesor,
Boucherville, de,	Howlan,	McLaren,	Reid (Cariboo),
Boulton,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Bowell,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Boyd,	Landry,	Miller,	Smith,
Casgrain,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	Lougheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Tassé,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Vidal,
DeBlois,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wark.
Desjardins,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Power :—De John F. Stairs et autres, de la cité de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été ordonné, que la pétition de John F. Stairs et autres, d'Halifax, demandant que permission soit accordée à la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (limitée) de présenter une pétition demandant un acte modifiant ses actes d'incorporation, de manière à lever tous doutes sur la légalité des débetures émises par la compagnie et pour d'autres objets, soit maintenant lue et reçue, et

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (33), intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de " Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (41), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Fidélité commise Orientale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (46), intitulé: "Acte constituant la Corporation de Garantie l'Océan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 46, après "en" retranchez "pays étrangers" et insérez "Canada ou ailleurs."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Desjardins, secondé par l'honorable M. De Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable Président du Sénat, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Première réunion.

Le comité s'est réuni, mardi, le 14 mars, à 11 heures a.m., dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes.

Le rapport des bibliothécaires, pour l'année 1892, a été lu et approuvé.

Il a été décidé que le gouvernement soit prié de placer une somme dans les estimés budgétaires pour acheter 325 exemplaires de la nouvelle édition de l'ouvrage de Todd sur le gouvernement parlementaire dans les colonies, pour l'usage des députés.

Il a été résolu que les volumes de rapports sur les patentes et les spécifications, maintenant dans la bibliothèque, soient transférés au département de l'Agriculture, pour l'utilité de la branche des Patentes ; la Bibliothèque conservant toujours son droit de propriété sur les dits volumes, et le département de l'Agriculture s'engageant à continuer la série à ses frais.

Il a été résolu que 25 exemplaires de l'ouvrage intitulé: "*Constitutional Documents of Canada*," par M. William Houston, soient achetés, à même les fonds de la bibliothèque, après le 1er juillet prochain.

Un sous-comité a été nommé pour auditer les comptes de la bibliothèque.
Et le comité s'est ajourné.

CHAMBRES DE L'ORATEUR,
14 mars 1893.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Qu'il soit résolu, que dans l'opinion de cette Chambre, il serait à désirer que le gouvernement du Canada prit dès maintenant des mesures pour sauver de la destruction les archives des administrations qui se sont succédé au Nord-Ouest, celles de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et des autres associations, ainsi que tous documents ou mémoires qui se trouvent en possession soit de ces associations, soit de personnes disposées à les céder, en autant que ces archives, documents ou mémoires peuvent servir à l'histoire du pays, à la vulgarisation de ses ressources et à la constatation des droits et coutumes des populations.

Après débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell a présenté un bill (R), intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts Revisés concernant les conserves alimentaires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (39), intitulé : " Acte constituant la Corporation l'Océan, contre les accidents," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (N), intitulé : " Acte concernant le Président du Sénat," ayant été lu,

L'honorable M. Angers a proposé, secondé par l'honorable M. Bowell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes, (Burlington), il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (23), intitulé : " Acte concernant les témoins; et la preuve," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du vingtième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (J), intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," avec les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McDonald (C.-B.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (3), intitulé. "Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (56), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. McDonald (C.-B.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (68), intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (67), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 mars 1893.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Almon,	Dickey,	Masson,	Poirier,
Angers,	Dobson,	McCallum,	Power,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Reesor,
Botsford,	Guévremont,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boucherville, de,	Howlan,	McLaren,	Robitaille,
Boulton,	Kaulbach,	McMillan,	Scott,
Bowell,	Kirchhoffer,	Merner,	Smith,
Boyd,	Landry,	Miller,	Sullivan,
Casgrain,	Lewin,	Montgomery,	Sutherland,
Chaffers,	Longheed,	Montplaisir,	Tassé,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Pelletier,	Wark.
Desjardins,	Macfarlane,		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:

Par l'honorable M. Boyd:—De Thomas J. Stone et autres, pilotes du port de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (53), intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 32, retranchez " ou."

Page 1, ligne 33, après " Range " insérez : " et la Compagnie du chemin de fer " de Messabe and Northern."

Page 1, ligne 34, après " Minnesota " insérez : " ou avec l'une ou quelques-unes d'elles."

Page 2, ligne 1, après " dites " retranchez " compagnies " et insérez : " trois compagnies ou de l'une ou quelques-unes d'elles."

Page 2, ligne 8, après " actions " insérez : " après quoi, la compagnie pourra " acquérir et posséder des actions, obligations et autres effets des dites trois compa- " gnies ou de l'une ou quelques-unes d'elles."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

MERCREDI, 17 mars 1893.

Le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son dixième rapport :

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté qu'il en a été donné un avis suffisant :

De John McRae et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation comme Compagnie en vue de construire et exploiter une série de canaux entre le lac Erié et le Bas Saint-Laurent et le lac Champlain.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

VENDREDI, 17 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :

De la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack, compagnie constituée par la législature de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui la constitue en compagnie sous la dépendance du parlement du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Nicola, demandant un acte qui l'autorise à se fusionner, à conclure un bail et à prendre des arrangements de trafic avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

De la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard, compagnie constituée par la législature de la province de la Colombie-Britannique, demandant à être constituée en corporation par acte du parlement du Canada ; il a constaté que les avis n'ont pas eu toute la durée voulue ; il recommande, néanmoins, de suspendre la 51^e règle, vu que le comité qui sera saisi des bills pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Reid (Caribou), secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue tant qu'il s'agit des pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack, de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola, et de la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard, tel que recommandé dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

VENDREDI, 17 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés, a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de John F. Stairs et autres, d'Halifax, demandant qu'il soit permis à la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée), de présenter une pétition en obtention d'un acte qui amende son Acte constitutif en définissant plus clairement son pouvoir d'emprunter, et pour d'autres objets, nonobstant l'expiration du délai dans lequel doivent être présentées les pétitions de bills privés ; le pétitionnaire ayant expliqué son retard par des rai-

sons satisfaisantes, votre comité recommande de suspendre en ce cas la quarante-neuvième règle et de permettre à la compagnie de présenter une pétition, comme elle le demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD.

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de John F. Stairs et autres, tel que recommandé dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

La pétition suivante a été alors présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Power :—De la Compagnie d'Épargnes et de Prêt du Canada-Est (limitée), et il a été

Ordonné, que la dite pétition soit lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Bowell, a présenté un bill (S), intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Angers, pour la seconde lecture du bill (N), intitulé : "Acte concernant le Président du Sénat," ayant été lu,

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McClelan, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (23), intitulé : "Acte concernant les témoins et la preuve," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du vingtième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill (J), intitulé : "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," avec les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (J), intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (3), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61), intitulé: "Acte relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (M), intitulé: "Acte concernant le procès des jeunes délinquants," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du vingt et unième rapport du comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," avec les témoignages pris devant le dit comité ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34), intitulé: "Acte constituant en corporation les Gens des bois du Monde," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Équité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39), intitulé: "Acte constituant la Corporation l'Océan contre les Accidents," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (H), intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux jours de fête," et

Aussi, le bill (I), intitulé: "Acte corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des Banques," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 20 mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Almon,	Dickey,	Masson,	Poirier,
Angers,	Dobson,	McCallum,	Power,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Reesor,
Botsford,	Guéremont,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boucherville, de,	Howlan,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Kaulbach,	Merner,	Scott,
Bowell,	Lewin,	Miller,	Smith,
Boyd,	Lougheed,	Montgomery,	Sullivan,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Sutherland,
Chaffers,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wark
DeBlois,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Boyd :—De la Société du Nouveau-Brunswick pour prévenir la cruauté envers les animaux.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

20 mars, 1893.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement, a l'honneur de présenter son quatrième rapport, comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'il soient imprimés, savoir :—

20f. Message de Son Excellence le Gouverneur général, qui a été lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes des documents additionnels concernant les différentes questions pendantes entre la Puissance du Canada et la colonie de Terre-Neuve.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, mars, 1893.—(*Documents Sessionnels.*)

33c. Réponse supplémentaire à une Adresse du 6 février 1893, concernant les Actes des Ecoles du Manitoba, de 1890, ainsi que copie certifiée du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 22 février 1893, touchant le règlement d'importantes questions légales relatives à certains statuts de la province du Manitoba au sujet de l'éducation. (*Documents Sessionnels.*)

37b. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Etat donnant la quantité de fer en gueuse produit en Canada de 1881 à 1892 inclusivement, et la prime payée, chacune de ces années, pour cette production. (*Documents Sessionnels.*)

49. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Etat donnant le montant d'argent dépensé depuis la confédération sous chacun des chefs suivants :—

(a.) Traitement du Gouverneur général ;

(b.) Frais de voyages du Gouverneur général ;

(c.) Rideau Hall—Edifices—Compte du capital ;

do do do d'entretien ;

do Terrains do du capital ;

do do do d'entretien ;

(d.) Fournitures de toute espèce pour Rideau Hall ;

(e.) Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage ;

(f.) Tous autres comptes se rapportant à la charge de Gouverneur général ;

(g.) Tous autres comptes se rapportant à Rideau Hall et ses terrains ;

(h.) Montant total des dépenses de toute espèce depuis la confédération se rapportant à la charge de Gouverneur général.

(i.) Montant total des dépenses de toute espèce se rapportant à Rideau Hall et ses terrains. (*Documents Sessionnels.*)

50. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le département de l'Agriculture et le Haut-Commissaire du Canada à Londres, la chambre impériale de commerce ou tous autres fonctionnaires de corps autorisés concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni depuis le 20 octobre dernier. (*Documents Sessionnels.*)

51. Message de Son Excellence le Gouverneur général, qui a été lu par M. l'Orateur comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 6 mars 1893.—(*Documents Sessionnels.*)

52. Message de Son Excellence le Gouverneur général, qui a été lu par M. l'Orateur comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les documents suivants, relatifs à la conférence tenue à Washington entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis en février 1892, concernant les divers sujets y mentionnés.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 7 mars 1893.—(*Documents Sessionnels.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

20g. Réponse à Adresse du 27 juillet 1891—Copie de tous documents, requêtes et lettres relativement au droit de pêche de F. F. Rouleau, écuyer, avocat de Rimouski, que lui et ses prédécesseurs ont toujours exercé sur sa propriété à Rimouski.

46. Réponse à Ordre du 1er mars 1893—Copie des instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada, 1891, et les formules employées.

47. Réponse à Adresse du 20 février 1893—Copie du rapport de l'honorable juge Wetmore chargé, en vertu d'une commission royale, de faire une enquête sur certaines accusations formulées contre Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest.

48. Réponse à Adresse du 20 février 1893—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard, en 1892, et copie des accusations portées contre lui, de l'autorisation donnée au commissaire de l'Ile du Prince-Edouard de faire la preuve de ces accusations, de la preuve produite et du rapport du ministre de la Marine à ce sujet; aussi, copie de toutes lettres correspondance, ordres ou rapports concernant la réinstallation de M. Hackett.

53. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, les ci-devant agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agence à Londres.

54. Copie d'un ordre en conseil du 17 janvier 1893, autorisant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pendant l'année 1893, pour l'achat de boîte, glace, lignes et autres fournitures, le transbordement du poisson et l'expédition des équipages.

55. Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêt et placement, pour l'année expirée le 31 décembre 1892.

Aussi,—Liste des actionnaires, le 31 décembre 1892.

56. Réponse à Adresse du Sénat du 21 février 1892.—Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou tout fonctionnaire sous lui ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, le gouvernement de la Colombie-Britannique, les maires des cités de Victoria et Vancouver, les officiers de santé fédéraux des ports de Victoria et Vancouver, au sujet l'introduction de la petite vérole à Victoria et à Vancouver en mai en juin 1892 par les paquebots-poste du Japon et de la Chine.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ.
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie des pièces relatives à la demande de Michel Gosselin, métis, résidant à Roseberry, Manitoba, réclamant une indemnité à raison des pertes qu'il a subies pendant les troubles de 1869-70 ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le dit Michel Gosselin au sujet de cette réclamation.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du vingt-deuxième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill (K), intitulé : "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," avec les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (K), intitulé : "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte relatif à la bibliothèque du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56), intitulé : "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard," a été lu seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. McDonald (C.-B.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68), intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67), intitulé : "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre un appendice au rapport du ministre de l'Agriculture :—Rapport sur les fermes expérimentales pour l'année 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No. 7B.)

L'honorable M. Angers a présenté un bill (T), intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S), intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Angers, demandant la seconde lecture du bill (N), intitulé : "Acte concernant le Président du Sénat.

Après un nouveau débat."

A six heures, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23), intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (3), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (61), intitulé: "Acte relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour, appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (M), intitulé: "Acte concernant le procès des jeunes délinquants," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du vingt et unième rapport du comité spécial des divorces auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," avec les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des divorces, auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé : "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (A), intitulé : "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," aussi, le bill (C), intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," aussi, le bill (D), intitulé : "Acte pour faire droit à James Balfour," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 17 mars 1893.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé les bills suivants :—

Bill No (82), du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne."

Bill No (93), du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Balfour," et

Bill No (95), du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (38), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest" et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (26), intitulé: "Acte concernant le havre de Thornbury, sur la baie Georgienne" auquel elle demande le concours du Sénat;

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (77), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (84), intitulé; "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (63), intitulé: "Acte concernant la Compagnie Canadienne de force motrice," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat, en date du 7 mars 1893, demandant copie des instructions royales de Sa très Gracieuse Majesté la Reine à Son Excellence lors de sa nomination à sa présente fonction.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(Voir Documents de la Session No. 69.)

L'honorable M. Bowell, a présenté un bill (U), intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Angers, pour la seconde lecture du bill (N), intitulé: "Acte concernant le Président du Sénat."

Après nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris.

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Angers,	Dever,	MacInnes	Prowse,
Bellerose,	Dobson,	(Burlington),	Read (Quinté),
Bernier,	Guévremont,	Masson,	Reid (Caribou),

Bolduc,	Kaulbach,	Merner,	Robitaille,
Bowell,	McClelan,	Miller,	Scott,
Casgrain,	McKay,	Montplaisir,	Smith,
Clemow,	McKindsey,	O'Donohoe,	Vidal.—30.
DeBlois,	Macdonald (I.P.-E.),	Primrose,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alian,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Power.—7.
Bouton,	McCallum,	Poirier,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 21 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Masson,	Perley,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Poirier,
Angers,	Dobson,	McClelan,	Power,
Armand,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bellerose,	Flint,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bernier,	Gasier,	McKay,	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McKindsey,	Reesor,
Botsford,	Guévremont,	McLaren,	Reid (Caribou),
Boucherville, de,	Howlan,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Haulbach,	Merner,	Scott,
Bowell,	Kirchhoffer,	Miller,	Smith,
Boyd,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Casgrain,	Lougheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Chaffers,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Tassé,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Vidal,
DeBlois,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wark.
Desjardins,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Robitaille:—De J. Ald. Ouimet et autres.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la pétition de J. Ald. Ouimet et autres, demandant qu'il soit permis aux Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus de présenter une pétition, demandant un acte augmentant leurs pouvoirs, soit maintenant lue et reçue; et

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De Thomas J. Stone et autres, pilotes du port de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant que la loi qui règle le pilotage ne soit pas modifiée de manière à laisser aux capitaines de navires la faculté d'employer ou non des pilotes, ni à exempter aucune classe de navires des droits de pilotage actuellement exigibles.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (50), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 19, après "le" insérez: "montant de" et retranchez depuis "la" jusqu'à "première" dans la 20e ligne.

Page 4, ligne 29, retranchez l'article 13.

Page 9, ligne 20, après "assemblée" insérez: "pour l'élection de directeurs".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (32), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (39), intitulé: "Acte constituant la Corporation l'Océan contre les

Accidents," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit .

Page 3, ligne 46, retranchez "pays étrangers" et insérez: "Canada ou ailleurs."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (62), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Équité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (40), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada" (à responsabilité limitée), a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 6, ligne 37, après "actions," insérez: "privilegiées".

Le dit amendement ayant été lu la seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (34), intitulé: "Acte constituant en corporation les Gens des bois du Monde," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Power a appelé l'attention sur un discours qui, selon le rapport du journal le *Kingston News*, aurait été prononcé par M. N. Clarke Wallace, M.P., à une assemblée d'orangistes, tenue en la cité de Kingston, le vendredi, dix mars courant, discours qui contient le passage suivant, relativement à la question d'autonomie ou de *home rule* pour l'Irlande :

“ Nos amis de là-bas ne se soumettront jamais à cela. La Grande-Bretagne peut les repousser ; mais alors elle ne doit plus compter sur leur allégeance. Ils se préparent à agir. Leur ferme détermination est de ne jamais se soumettre au *home rule*, et ils auront les sympathies des orangistes du Canada ; bien plus, ils auront notre aide active, si elle est nécessaire. Nous serions indignes de nos ancêtres, si nous manquions à notre devoir dans une telle crise.”

Et a demandé au ministre dirigeant en cette Chambre si M. N. Clarke Wallace M.P., contrôleur des Douanes, nie avoir proféré les paroles qu'on lui attribue ; et s'il ne nie point s'être servi d'un tel langage, quelle action le gouvernement se propose de prendre relativement à la conduite de ce fonctionnaire dans la circonstance dont il s'agit ?

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R), intitulé : “ Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, concernant les conserves alimentaires,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63), intitulé : “ Acte concernant la Compagnie Canadienne de force motrice,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général sur le bill (N) intitulé : “ Acte concernant le Président du Sénat.”

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 1, ligne 5, après “ quitter,” insérez : “ temporairement,” ce qui a été résolu négativement.

La question de concours ayant été posée sur le dit article,

Il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 1, ligne 7, retranchez depuis “ fauteuil ” jusqu'à la fin de l'article, et insérez : “ jusqu'à ce qu'il reprenne lui-même place au fauteuil pendant la même séance,” ce qui a été résolu négativement.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur le dit premier article, il a été agréé.

Le deuxième article ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 1, ligne 12, retranchez "nommer," et insérez : "choisir"; retranchez "remplacer le président," et insérez : "exercer la présidence," ce qui a été résolu affirmativement.

La question de concours ayant été posée sur le dit deuxième article, il a été proposé de l'amender de plus comme il suit :

Page 1, ligne 15, après "président," insérez : "jusqu'à ce que celui-ci reprenne place au fauteuil, ou jusqu'à ce qu'un autre président soit nommé par le Gouverneur général," ce qui a été résolu affirmativement.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur le dit deuxième article, il a été agréé.

Le troisième article ayant été lu, il a été proposé de le biffer du bill, ce qui a été résolu négativement.

La question de concours ayant été posée sur le dit troisième article, il a été agréé.

Il a été proposé d'ajouter au bill l'article suivant :

Article A.

"L'adoption du présent bill n'entraînera aucune charge additionnelle au revenu du Canada."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été rejetée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (46), intitulé : "Acte constituant la Corporation de Garantie l'Océan," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (86), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (87), intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (66), intitulé: "Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Guévremont, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (49), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (24), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 22 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, *Président*.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,
Almon,	Dickey,	Masson,	Poirier,
Angers,	Dobson,	McCallum,	Power,
Armand,	Ferguson,	McClelan,	Primrose,
Bellerose,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Gowan,	McKay,	Ressor,
Botsford,	Guévremont,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Boucherville, de,	Howlan,	McLaren,	Robitaille,
Boulton,	Kaulbach,	McMillan,	Scott,
Bowell,	Kirchhoffer,	Merner,	Smith,
Boyd,	Landry,	Miller,	Sullivan,
Casgrain,	Lewin,	Montgomery,	Sutherland,
Chaffers,	Longheed,	Montplaisir,	Tassé,
Chamow,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Wark.
Desjardins,	Macfarlane,	Ogilvie,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De la Société du Nouveau-Brunswick pour la protection des animaux, demandant l'adoption du bill maintenant soumis au Parlement, intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et amendant le chapitre cent soixante et deux des Statuts Révisés du Canada."

L'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Almon, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes pétitions adressées au gouvernement ou à quelque département du gouvernement par l'Institut Canadien, la Société Historique de Lundy's Lane, le maire et les habitants de Niagara Falls et de Niagara Town, au sujet de la protection et conservation du Fort-George (Niagara) et des terrains et bâtiments qui en dépendent.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 8.

MERCREDI, 22 mars 1892.

Le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son treizième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de J. Aldric Ouimet et autres, demandant qu'il soit permis aux Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, de présenter une pétition en obtention d'un acte qui étende leurs pouvoirs corporatifs, nonobstant l'expiration du délai dans lequel doivent être présentées les pétitions de bills privés, et le retard des pétitionnaires ayant été expliqué par des raisons satisfaisantes, votre comité recommande de suspendre la quarante-neuvième règle à leur égard et de leur permettre de présenter une pétition comme ils en ont fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable Miller, il a été Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de J. Ald. Ouimet et autres, tel que recommandé dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Robitaille :—Des Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8.
MERCREDI, 22 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :—

De Louis Edouard Morin, de Longueuil et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en compagnie en vue de produire et fournir du gaz et de l'électricité pour l'éclairage, le chauffage et autres usages ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à émettre des actions garanties ou privilégiées, comme il est prévu par l'article 37 de sa charte, et pour autres objets ;

De H. L. Chipman et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de de "Compagnie de Steamers Canada Atlantique et Plant" ; et il a trouvé que les avis n'ont pas eu toute la durée voulue ; il recommande, néanmoins, de suspendre la 51e règle dans ces cas, vu que le comité auquel les bills seront renvoyés pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de Louis Edouard Morin et autres, tel que recommandé dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la "Compagnie de Steamers Canada Atlantique et Plant," tel que recommandé dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition du chemin de fer Canadien du Pacifique, tel que recommandé dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8.
MERCREDI, 22 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, demandant un acte pour être autorisée à augmenter son capital, et pour autres objets ;

De Charles R. Jones et autres, de la cité de Cleveland, dans l'Etat d'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte pour les constituer en corporation sous le nom de "Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley à London," et pour confirmer une convention conclue entre eux, la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley et la corporation de la cité de London, et pour autres objets ;

De Charles George Major et autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan" ;

De E. P. Bender et autres, demandant un acte qui remette en vigueur l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer Canadien et de Steamers Nord Atlantique, qui change le nom de la dite compagnie en celui de Compagnie de chemin de fer et de Steamers du Labrador, et qui prolonge le délai dans lequel doit être commencée et achevée cette entreprise ;

De la corporation de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à utiliser la force hydraulique de l'Assiniboine, et pour prolonger le délai dans lequel elle doit commencer et achever les travaux déjà autorisés.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8.
MERCREDI, 22 mars 1893.

Le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son seizième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée), demandant un acte qui définisse plus clairement son pouvoir d'emprunter, et pour autres objets, et a constaté qu'on n'a pas publié d'avis de cette pétition ; mais comme la nécessité de la mesure s'est produite trop récemment pour qu'on ait pu publier les avis ordinaires, votre comité recommande de suspendre la cinquante-unième règle, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette absence de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (limitée), tel que recommandé dans le seizième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, auquel a été renvoyé le bill (59), intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1892.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 13.)

L'honorable M. Bowell a présenté un bill (V), intitulé : "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'ordre du jour, appelant la troisième lecture du bill (N), intitulé : "Acte concernant le Président du Sénat," ayant été lu,

L'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (T), intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général, relativement au bill (S), intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé dans le texte anglais seulement.

Le deuxième article a été lu et agréé.

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill :

Article A.

3. Le présent acte entrera en vigueur le premier janvier mil huit cent soixante et quatorze.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (U), intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26), intitulé: "Acte concernant le havre de Thornbury, sur la baie Georgienne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Sutherland, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (77), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général sur le bill (R), intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés, concernant les conserves alimentaires."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 8, retranchez " de juillet " et insérez : " d'août. "

Page 1, ligne 12, après " étiquette " insérez : " contenant le mot " Canada " et " ;
après " en " retranchez " caractères " et insérez : " lettres. "

Page 1, ligne 14, après " confectionné " insérez : " et l'année de la confection. "

Le deuxième article a été lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Desjardins a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66), intitulé : " Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24), intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

L'ordre du jour, appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (23), intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il y soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Jeu*di*, 23 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Masson,	Pelletier,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Poirier,
Angers,	Dobson,	McClelan,	Power,
Armand,	Flint,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bellerose,	Glasier,	McInnes (Victoria),	Prowse,
Bernier,	Gowan,	McKay,	Read (Quinté),
Bolduc,	Guévremont,	McKindsey,	Reesor,
Botsford,	Howlan,	McLaren,	Reid (Cariboo),
Boucherville, de,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Bowell,	Landry,	Miller,	Smith,
Boyd,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Casgrain,	Lougheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Chaffers,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Tassé,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Vidal,
DeBlois,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wark.
Desjardins,	MacInnes (Burlington),		

PRÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par Son Honneur le Président:—De l'Assemblée législative de la province du Manitoba.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (56), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 13, après "délai" insérez : "pour le commencement de l'entre prise et."

Page 2, ligne 10, retranchez depuis "piastres" jusqu'à "4."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (68), intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (63), intitulé : "Acte concernant la Compagnie Canadienne de force motrice," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (23), intitulé : "Acte concernant les témoins et le preuve.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les premier, deuxième et troisième articles ont été séparément lus et agréés.

Le quatrième article ayant été lu, il a été proposé de le biffer et de le remplacer par le suivant :

"4. Toute personne accusée d'une infraction, ainsi que la femme ou le mari, selon le cas, de la personne accusée, sera compétente à rendre témoignage, que la personne accusée le soit seule ou conjointement avec quelque autre personne; pourvu que—

"(a.) Une personne ainsi accusée ne puisse être appelée comme témoin en vertu du présent acte, sans son consentement ;

"(b.) La femme ou le mari de la personne accusée ne puisse être appelé comme témoin en vertu du présent acte sans le consentement de la personne ainsi accusée ;

“ mais lorsqu'un homme sera accusé en vertu de quelqu'une des dispositions du “ Code criminel de 1892 mentionnées à l'annexe A du présent acte, sa femme pourra “ être appelée comme témoin sans le consentement de l'accusé.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau, demain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (B), intitulé: “ Acte pour faire droit à Robert Young Hebden,” et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 22 mars 1893.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé le bill No 94, intitulé: “ Acte pour faire droit à Robert Young Hebden.”

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté, J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (48), intitulé: “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest,” et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (F), intitulé: “ Acte à l'effet de modifier l'“ Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*,” et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 1, avant “ Sa”, insérez: “ Considérant que la Compagnie dite “ *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*, a demandé, par “ sa requête, qu'il soit passé un acte à l'effet de modifier, ainsi que ci-après énoncé, “ le chapitre cent quatorze des Statuts de 1887, et qu'il est à propos d'accéder à cette “ demande: A ces causes.”

Sur motion de l'honorable M. Power, seconde par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (45), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Desjardins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (54), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation d'Alberta," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Desjardins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (35), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation de Calgary," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Desjardins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (89), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Reid (Caribou), secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (58), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Téléphone automatique et d'Electricité du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Murphy, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R), intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés concernant les conserves alimentaires," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité mixte relatif à la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour, appelant la Chambre à se former en comité général, relativement au bill (M), intitulé: "Acte concernant le procès des jeunes délinquants," ayant été lu,

Le dit bill a été retiré avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du rapport du comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés, auquel a été renvoyé le bill (59), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour, appelant la seconde lecture du bill (V), intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U), intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mars 1893, demandant copie de l'ordre en conseil en vertu duquel John J. Cosgrove a été destitué de son emploi, dans le département du revenu de l'Intérieur, ainsi que copie de la dénonciation, de la preuve et des autres pièces relatives à cette destitution.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(Voir Documents de la Session No 21 B.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	Masson,	Poirier,
Almon,	Dobson,	McCallum,	Power,
Angers,	Flint,	McClelan,	Primrose,
Armand,	Glasier,	McDonald (C.-B.)	Prowse,
Bellerose,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bernier,	Guévremont,	McKay,	Reesor,
Bolduc,	Howlan,	McKindsey,	Reid (Cariboo),
Botsford,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Boucherville, de,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Boulton,	Landry,	Miller,	Smith,
Bowell,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Boyd,	Lougheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E),	Murphy,	Tassé,
Chaffers,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Vidal,
Clemow,	Macfarlane,	Pelletier,	Wark.
Dever,	MacInnes (Burlington),		

PRÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Lougheed :—De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte à l'effet de confirmer une certaine convention conclue entre elle et la cité de Brantford, et pour d'autres objets, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26), intitulé : " Acte concernant le havre de Thornbury, sur la baie Georgienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (77), intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sutherland, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (84), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (86), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Et les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:
Page 1, ligne 21, après "steamers," insérez: "de Québec et."

Dans le titre.

Retranchez "à l'effet de" et insérez: "pour;" après "Nord-Atlantique," insérez: "et pour changer son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de steamers de Québec et du Labrador."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (66), intitulé: "Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 32, retranchez "du dit Grand Conseil" et insérez: "de l'association par le présent autorisée."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général, relativement au bill (23), intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve."

(En comité.)

Il a été proposé d'ajouter le paragraphe suivant à l'article quatre du bill:—

"2. A défaut par la personne accusée, ou par la femme ou le mari de cette personne de rendre témoignage, son abstention n'emportera pas présomption de culpabilité contre la personne accusée, et ne devra pas être le sujet de remarques de la part du conseil de la poursuite lorsqu'il adressera la parole au jury."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé:

Pour, 17—contre, 28.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Il a alors été proposé d'ajouter le paragraphe suivant à l'article quatre:—

"2. A défaut par la personne accusée, ou par la femme ou le mari de cette personne de rendre témoignage, son abstention ne devra pas être le sujet de remarques de la part du conseil de la poursuite lorsqu'il adressera la parole au jury."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été agréée. Les articles cinq à vingt-neuf inclusivement, ont été séparément lus et agréés. Ordonné, que l'Annexe suivante soit ajoutée au bill sous la cote A.

ANNEXE A.

Code criminel de 1892.

- | | | |
|--------------------|----------------------|--|
| (1) Partie VI, | article 101. | Fabrication ou possession illégale d'explosifs. |
| (2) | article 116. | Possession d'armes près de travaux publics. |
| (3) | article 117. | Vente de spiritueux près de travaux publics. |
| (4) Partie XII, | article 181. | Séduction de filles de moins de seize ans. |
| (5) | article 182. | Séduction sous promesse de mariage. |
| (6) | article 183. | Séduction d'une pupille, servante, etc. |
| (7) | article 185. | Défloration illégale de femmes. |
| (8) | article 186. | Parent ou tuteur qui cause le défloremet
d'une fille. |
| (9) | article 187. | Maîtres de maison qui permettent chez eux
la défloration de filles. |
| (10) Partie XIV, | article 201. | Agiotage sur actions et marchandises. |
| (11) Partie XVI, | articles 209 et 210. | Devoir de fournir les choses néces-
saires à la vie. |
| (12) Partie XIX, | article 253. | Envoi en mer de navires innavigables. |
| (13) Partie XXI, | article 262. | Voies de fait accompagnées de lésions cor-
porelles. |
| (14) | article 265. | Simple voies de fait. |
| (15) Partie XXIII, | article 278. | Polygamie. |
| (16) Partie XXXIV. | | En entier. |
| (17) Partie XL, | article 520. | Coalitions pour restreindre le commerce. |
- Les annexes A et B ont été cotées B et C et agréées.
Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Howlan, fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendement.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable Bowell, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la troisième lecture du bill (68), intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," ayant été lue,

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

L'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Dever, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en retranchant tous les mots depuis "nord" dans la dix-septième ligne jusqu'à "et" dans la vingtième ligne du deuxième article.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bellerose,	Lewin,	McInnes (<i>Victoria</i>),	Power,
Boulton,	McCallum,	Macdonald (<i>I. P.-E.</i>),	Prowse,
Chaffers,	McClelan,	Merner,	Reesor,
Dever,	McDonald (<i>C.-B.</i>),	Poirier,	Reid (<i>Caribou</i>).—17.
Kaulbach,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Clemow,	Macdonald	Primrose,
Almon,	Dickey,	(<i>Victoria</i>),	Read (<i>Quinté</i>),
Angers,	Dobson,	Macfarlane,	Robitaille,
Botsford,	Flint,	MacInnes	Scott,
Boucherville, de	Gowan,	(<i>Burlington</i>),	Smith,
Bowell,	McKay,	Miller,	Sutherland,
Boyd,	McKindsey,	Montgomery,	Vidal.—27.
Casgrain,			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (*Victoria*), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (24), intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKindsey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54), intitulé: "Acte constituant en corporation la "Compagnie d'irrigation d'Alberta," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (89), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Reid (Caribou), secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés, auquel a été renvoyé le bill (59), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada."

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V), intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (T), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Q), intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne d'assurance des bestiaux," a fait rapport qu'il avait fait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 28, retranchez "cinquante" et insérez : "cent."

Page 1, ligne 31, après "plus" insérez : "après que le capital antérieur aura été souscrit en entier et que cinquante pour cent au moins en auront été versés en deniers comptants."

Page 1, ligne 34, retranchez : "une majorité des actionnaires" et insérez : "le vote d'actionnaires représentant les deux tiers au moins en somme de tout le capital social, et qui seront."

Page 1, ligne 38, retranchez depuis "fait" jusqu'à la fin de l'article 6 et insérez : "à son crédit de vingt-cinq mille piastres du capital dans une banque chartrée du Canada, lequel montant ne pourra être retiré que pour les objets de la compagnie prévus au présent acte."

Page 2, ligne 22, après "bureau" insérez : "et ce quorum ne devra jamais se composer de moins de trois directeurs."

Page 2, ligne 36, après "piastres" insérez : "Elle pourra aussi posséder des immeubles qui lui auront été mortgagés *bonâ fide* en garantie, ou qui lui auront été transportés en acquittement de dettes ou de jugements en sa faveur, pourvu néanmoins qu'elle vende tout immeuble ainsi acquis en recouvrement d'une créance dans les sept ans après cette acquisition ; faute de quoi, il retournera au propriétaire précédent ou à ses heirs ou ayants-cause."

Page 2, ligne 38, retranchez depuis "provinces" jusqu'à "en" dans la 40e ligne et insérez : "ou les prêter sur la garantie de telles valeurs, ou les placer."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, appelant la Chambre à se former en comité général, relativement au bill (U), intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (80), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (36), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (47), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (98), intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (78), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 27 mars 1893.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macfarlane,	Ogilvie,
Almon,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Pelletier,
Angers,	Dobson,	Masson,	Poirier,
Armand,	Ferguson,	McCallum,	Power,
Bellerose,	Flint,	McClelan,	Primrose,
Bernier,	Glasier,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bolduc,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Botsford,	Guévremont,	McKay,	Reesor,
Boucherville, de,	Howlan,	McKindsey,	Reid (Caribou),
Boulton,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Bowell,	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Boyd,	Landry,	Miller,	Smith,
Casgrain,	Lewin,	Montgomery,	Sullivan,
Chaffers,	Lougheed,	Montplaisir,	Sutherland,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Murphy,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Wark.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Botsford :—De John F. Archibald et autres, de Truro, dans le comté de Colchester, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; de J. M. Eaton et autres, de Moncton, dans le comté de Westmoreland, et de James S. Scott et autres, de Pine-Ridge, dans le comté de Kent, tous dans la province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De l'Assemblée législative de la province du Manitoba; demandant l'adoption d'une loi qui prohibe l'importation, la fabrication et la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la province du Manitoba.

L'honorable M. McKay, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 2.

LUNDI, 27 mars 1893.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

1. Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1892, et il les a trouvés corrects.

2. Les comptes montrent que la somme reçue par le greffier durant l'année se compose des montants suivants :

Lettres de crédit et lettres de change.....	\$218,498 23
Recettes diverses.....	2,016 74

Total..... \$220,514 97

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante :

Paiements par chèque (déduction faite des chèques retournés et annulés).....	\$209,167 95
Remises par lettres de change.....	191 10
Dépôt au crédit du receveur général.....	1,762 19
Payé aux gazettes des provinces pour compte de la Chambre des Communes.....	254 55
Balance en banque, fin de l'année fiscale, annulée par l'auditeur général.....	9,139 18
Total.....	\$220,514 97

3. La somme affectée à la papeterie pour 1892-93, était de \$5,988; la dépense de ce chef jusqu'à ce jour a été de \$4,897, ce qui laisse un excédant de \$1,091, à verser le 30 juin prochain, au fonds du revenu consolidé.

La session ayant été relativement courte, la quantité de papeterie employée a été moindre qu'à l'ordinaire. Les existences représentent actuellement une valeur de \$2,000; elles se composent néanmoins en partie de vieux articles, achetés depuis longtemps, et qui s'écoulent graduellement.

Le comité ne recommande aucun changement important dans la quantité et les variétés des fournitures, lesquelles ont généralement donné satisfaction.

Votre comité a approuvé et fait remettre au commis de la papeterie une liste des articles (avec indication des prix) qu'il devra se procurer pour l'année prochaine.

Votre comité recommande que les achats se fassent d'après cette liste et que la distribution ait lieu comme pour cette année.

Votre comité recommande que les réquisitions adressées au commis pour des livraisons additionnelles soient entrées dans un livre spécial et portées au compte du sénateur faisant la réquisition, et que les sénateurs aient en tout temps accès à ce livre.

3. Votre comité recommande aussi, que l'estimation pour l'approvisionnement de l'année prochaine soit fixée à \$5,988, même somme que pour les deux dernières années.

Votre comité recommande que la chambre No 28, soit laissée temporairement à l'usage du commis de la papeterie pour les besoins de son service.

4. Il a été représenté à votre comité que les règles relatives à la Salle de lecture ne sont pas strictement observées; votre comité recommande qu'à l'avenir ces règles reçoivent toute leur application.

5. Votre comité recommande que, comme pour les années dernières, la somme de cent piastres (\$100) soit mise à la disposition du sous-comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant, pour être employée à payer l'aide et la surveillance nécessaires.

6. Votre comité recommande que les messagers sessionnels reçoivent la somme de \$250 pour leurs services pendant la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'ordre du jour, appelant la troisième lecture du bill (23), intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve," tel qu'amendé ayant été lu,

L'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que les amendements faits en comité général soient rayés et remplacés par ce qui suit :

"4. Toute personne accusée d'une infraction, ainsi que la femme ou le mari, selon le cas, de la personne accusée, sera compétente à rendre témoignage, que la personne ainsi accusée le soit seule ou conjointement avec quelque autre personne; pourvu, néanmoins, qu'un mari ne puisse être contraignable à dévoiler aucune communication qui lui aura été faite par sa femme pendant leur mariage, et qu'une femme ne puisse être contraignable à dévoiler aucune communication qui lui aura été faite par son mari pendant leur mariage."

"2. A défaut par la personne accusée, ou par la femme ou le mari de cette personne de rendre témoignage, son abstention ne devra pas être le sujet de remarques de la part du conseil de la poursuite lorsqu'il adressera la parole au jury."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels ils demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Téléphone automatique et d'Electricité du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Murphy, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill, et qu'il soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (V), intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le second article a été lu et amendé comme suit :

Page 1, ligne 10, après "couleur" insérez: "sains."

Page 1, ligne 13, après "fruits" retranchez: "non entièrement" et insérez: "de la variété indiquée, suffisamment."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (U), intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit:

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "projeté" jusqu'à "n'aient" dans la quinzième ligne."

Page 1, ligne 33, retranchez depuis "denx" jusqu'à "se" dans la ligne 35, et insérez: "lignes principales de chemin de fer."

Page 1, ligne 37, après "conducteur" insérez: "ou du mécanicien" et après "libre" insérez: "pourvu, toutefois, que dans le cas où un char de chemin de fer urbain électrique viendra croiser une voie de chemin de fer urbain électrique, le conducteur, au moment de traverser cette voie, soit tenu d'aller s'assurer que la voie à traverser est libre, avant de donner au mécanicien du moteur le signal que la voie est libre et qu'il peut passer."

Ordonné, que la disposition suivante soit ajoutée comme paragraphe 2 au dit article 257.

"2. Toute voie principale d'embranchement est une ligne principale au sens du présent article, lequel aura son application soit que les lignes appartiennent à différentes compagnies ou à une seule compagnie."

Le troisième article a été lu et retranché.

Le quatrième article a été lu et agréé.

Ordonné, que la disposition suivante soit ajoutée au bill comme article A.

Article A.

L'article deux cent quatre-vingt-sept de l'Acte des chemins de fer est révoqué, et remplacé par le suivant:—

"287. Toute action en indemnité de dommages ou de torts éprouvés à raison du chemin de fer ou de son exploitation, sera intentée dans le cours d'une année à compter du jour où le dommage supposé aura été éprouvé, ou, s'il y a eu continuation de dommage, dans le cours de l'année qui suivra le jour où le fait ayant causé le dommage aura cessé, et non après.

Les défendeurs pourront plaider par une dénégation générale, et alléguer le présent Acte et l'Acte spécial et les faits spéciaux dans tout procès de cette nature."

Il a été proposé d'ajouter au bill la disposition suivante comme article B.

Article B.

Le paragraphe (c) de l'article onze de l'acte des chemins de fer, chapitre 29 des statuts de 1888 est abrogé et remplacé par ce qui suit:

"(c.) La construction de lignes d'embranchement de plus d'un quart de mille de longueur, mais ne dépassant pas trente milles."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été rejetée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (39), intitulé: "Acte constituant la Corporation l'Océan contre les Accidents."

Et aussi,—le bill (40), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada" (à responsabilité limitée), et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat à chacun des dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (50), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada."

Et aussi,—le bill (56), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (L), intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains Actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne 10, après "pourra," insérez: "avec l'approbation du Gouverneur en conseil."

Page 3, ligne 36, retranchez "dix" et insérez: "vingt."

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (52), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les 41e et 61e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (6), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (97), intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (103), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les employés publics," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (69), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada-Atlantique et Plant (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que les 41e et 61e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinte), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinte), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (106), intitulé : " Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (85), intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que les 41e et 61e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Dever, il a été Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre, soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (80), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata."

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (36), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary."

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (47), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (78), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique."

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre la liste des actionnaires des banques incorporées de la Puissance du Canada, le 31 décembre 1892.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(Voir Documents de la Session No 3.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 mars 1893.

Les membres présents étaient:—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Desjardins,	Macdonald (L.P.-E.),	O'Donohoe,
Almon,	Dever,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,
Angers,	Dickey,	Macfarlane,	Pelletier.
Armand,	Dobson,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Bellerose,	Drummond,	Masson,	Poirier,
Bernier,	Ferguson,	McCallum,	Power,
Bolduc,	Flint,	McClelan,	Prinrose,
Botsford,	Glasier,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Boucherville, de,	Gowan,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Boulton,	Guévremont,	McKay,	Reesor,
Bowell,	Howlan,	McKindsey,	Reid (Caribou),
Boyd,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Casgrain,	Kirchhoffer,	Merner,	Smith,
Chaffers,	Landry,	Montgomery,	Sutherland,
Clemow,	Lewin,	Montplaisir,	Vidal,
DeBlois,	Lougheed,	Murphy,	Wark.

PRIÈRE.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

24 MARS 1893.

Le comité mixte des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter son cinquième rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que 75,000 exemplaires du rapport sur les fermes expérimentales, 75,000 exemplaires du rapport sur l'industrie laitière, en langue anglaise, et 25,000 exemplaires, en langue française, de chacun de ces rapports soient imprimés pour être distribués aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Votre comité recommande aussi que chaque sénateur reçoive 10 exemplaires de chaque rapport et qu'une circulaire soit adressée par le greffier du comité à chaque sénateur, l'informant que s'il en désire un nombre plus considérable, il pourra l'obtenir en en donnant avis au dit greffier, M. J. A. Polkinghorne; et que la balance des dits rapports soit distribuée par l'imprimeur de la reine au *pro rata* du nombre d'électeurs dans chaque district rural, par l'entremise du député fédéral représentant le dit district.

Votre comité recommande aussi que M. H. A. Botterell, du bureau de la distribution, soit promu au rang de commis de seconde classe.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (87), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 3, ligne 7, retranchez depuis "13" jusqu'à "l'Acte."

Page 3, ligne 8, retranchez: "s'appliqueront" et insérez: "s'appliquera"; après "compagnie" insérez l'article A.

Article A.

14. "L'Acte des Chemins de fer s'appliquera à la compagnie et à l'entreprise par le présent autorisée."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. McInnes (Victoria), secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (45), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (89), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Reid (Caribou), secondé par l'honorable M. Murphy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Téléphone automatique et d'Electricité du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (47), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (80), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Urbain de Calgary," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 22, retranchez: "pas moins de" et après "piastres," insérez :
"au plus."

Page 4, ligne 40, retranchez: "municipal."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (69), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada-Atlantique et Plant (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (98), intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (78), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, auquel a été renvoyé le bill (85), intitulé : "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

MARDI, 28 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition en obtention d'un acte qui ratifie une certaine convention conclue par elle avec la cité de Brantford et pour d'autres objets, nonobstant l'expiration du délai dans lequel doivent être présentées les pétitions de bills privés, et le retard de la pétitionnaire ayant été expliqué par des raisons suffisantes, votre comité recommande de suspendre la quarante-neuvième règle dans ce cas-ci, et de permettre à la pétitionnaire de présenter une pétition comme elle en a fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte qui ratifie une certaine convention conclue entre elle et la cité de Brantford, et pour d'autres objets, tel que recommandé dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

La pétition suivante a été alors présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Lougheed :—De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant l'adoption d'un acte qui ratifie une certaine convention conclue entre elle et la cité de Brantford, et pour d'autres objets, tel que recommandé dans le dix-septième rapport du comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

MARDI, 28 mars 1893.

Le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition des Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus en obtention d'un acte qui étende leurs pouvoirs corporatifs relativement à l'acquisition de propriétés immobilières pour les objets de leur société, et il a constaté qu'on n'a pas publié d'avis de cette pétition ; mais comme la nécessité de la mesure s'est produite trop récemment pour qu'on ait pu publier les avis nécessaires, votre comité recommande de suspendre la cinquante-unième règle, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette absence de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition des Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus tel que recommandé dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que l'honoraire de deux cents piastres payé au greffier du Sénat par Joshua Nicholas Filman, lors de la présentation de sa pétition pour obtenir un acte de divorce d'avec sa femme Emma Matilda Filman, lui soit remboursé moins les frais encourus.

L'ordre du jour, appelant la troisième lecture du bill (U), intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Chemins de fer, " ayant été lu,

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois, maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 2, ligne 29, après " fer " insérez : " tant qu'il sera mis en mouvement et exploité au moyen de l'électricité. "

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posé, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et d'en faire rapport, ayant été lu,

L'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Merner, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que le sixième paragraphe en soit retranché.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	McMillan,	Ogilvie,
Almon,	Drummond,	Macdonald	Perley,
Angers,	Ferguson,	(Victoria),	Primrose,
Botsford,	Howlan,	Macdonald (I.P.-E.),	Prowse,
Boucherville, de	Kaulbach,	MacInnes	Read (Quinté),
Bowell,	Lewin,	(Burlington),	Reesor,
Boyd,	Lougheed,	Merner,	Smith,
Clemow,	McClelan,	Montgomery,	Sutherland,
Desjardins,	McKay,	Murphy,	Vidal.—34.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Armand,	Casgrain,	Guévremont,	Pelletier,
Bellerose,	Chaffers,	Maeson (Victoria),	Power,
Bernier,	DeBlois,	Maason,	Robitaille,
Bolduc,	Dobson,	Montplaisir,	Wark.—19.
Boulton,	Flint,	O'Donohoe,	

Ainsi, elle a été résolué dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolué dans l'affirmative, et il a été Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97), intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (103), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les employés publics," a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (106), intitulé: "Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Robitaille*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Robitaille*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que la soixante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du dit bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (66), intitulé: "Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada," et

Aussi, le bill (67), intitulé: "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P), intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur."

Aussi, le bill (J), intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller,"

Aussi, le bill (E), intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran,"

Aussi, le bill (K), intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff"; et

Aussi, le bill (S), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction des travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 27 mars 1893.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé les bills suivants :—

Bill No (107), du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran."

Bill No (108), du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," et

Bill No (105), du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (92), intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (99), intitulé: "Acte concernant les Commissaires du havre de Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (83), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que les 41e et 61e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (79), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que les 41e et 61e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (43), intitulé: "Acte modifiant le Code Criminel, 1892," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (70), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les 41e et 61e règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (71), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé:

Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée à huit heures p.m., chaque séance devant être considérée comme une séance distincte.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une Adresse du Sénat en date du 14 mars 1893, demandant un état de compte faisant voir le montant allégué avoir été irrégulièrement retenu, et plus tard remboursé par William Ellis, surintendant du Canal Welland, et non donné dans une réponse à une Adresse du Sénat du 18 juin 1891.

Ordonné, quelle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 76.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 29 mars 1893.

Les membres présents étaient—

L'honorable JOHN JONES ROSS, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macfarlane,	Pelletier,
Almon,	Dickey,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Angers,	Dobson,	Masson,	Poirier,
Armand,	Drummond,	McCallum,	Power,
Bellerose,	Ferguson,	McClellan,	Primrose,
Bernier,	Flint,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bolduc,	Glasier,	McKay,	Reesor,
Botsford,	Gowan,	McKindsey,	Reid (Caribou),
Boucherville, de,	Guévremont,	McLaren,	Robitaille,
Bouillon,	Howlan,	McMillan,	Scott,
Bowell,	Haulbach,	Merner,	Smith,
Boyd,	Kirchhoffer,	Montgomery,	Sullivan,
Casgrain,	Landry,	Montplaisir,	Sutherland,
Chaffers,	Lewin,	Murphy,	Thibaudan,
Clemow,	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Wark.
Desjardins,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De J. M. Eaton et autres, de Moncton, dans le comté de Westmoreland ;

De James S. Scott et autres, de Pine Ridge, dans le comté de Kent, tous dans la province du Nouveau-Brunswick ; et

De John F. Archibald et autres, de Truro, comté de Colchester, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tous demandant qu'il ne soit adopté aucune loi pouvant porter atteinte à la liberté de conscience, garantie aux sujets de Sa Majesté.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (54), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation d'Alberta," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 41. Après "imposera" insérez les paragraphes suivants:

2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au Gouverneur en conseil pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine pendant deux mois, dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal."

3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois, avant que la dite demande soit présentée au Gouverneur en conseil.

Page 3, ligne 26. Retranchez depuis "privées" jusqu'à "ne."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation de Calgary," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 47. Après "imposera" insérez les deux paragraphes suivants:

"2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au Gouverneur en conseil pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine, pendant deux mois dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal."

"3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois, avant que la dite demande soit présentée au Gouverneur en conseil."

Page 3, ligne 27. Retranchez depuis "privées" jusqu'à "ne."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (36), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de Calgary," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 3, ligne 13. Après "imposera" insérez les deux paragraphes suivants:

"2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au Gouverneur en conseil pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine, pendant deux mois, dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal."

"3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois, avant que la dite demande soit présentée au Gouverneur en conseil."

Page 3, ligne 34. Retranchez depuis "privées" jusqu'à "ne."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dickey du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (70), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (79), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 11, ligne 12. Retranchez l'article trente-neuf.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Dickey, du comité des Chemins de fer Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (83), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, auquel a été renvoyé le bill (106), intitulé : " Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 30. Retrancher " la maison mère " et insérez : " centre du vicariat."

Page 3, ligne 13, après " Québec " insérez : " et leurs successeurs."

Page 4, ligne 17, après " établissements " insérez l'article suivant comme article A.

Article A.

Rien dans le présent acte n'innovera ou portera atteinte à l'Acte de la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, passé en l'année 1869, formant le chapitre soixante et neuf des actes de cette année, sous le titre : " An Act to incorporate the Ladies of the Sacred Heart at Halifax."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, il ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Robitaille, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8.
MERCREDI, 29 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :

De la Compagnie de construction et association de prêt du Canada, constituée en corporation sous les Statuts révisés de la province d'Ontario, demandant un acte qui l'autorise à opérer dans toutes les parties de la Confédération ;

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'émission de débentures-bonus et pour le placement de ces effets entre les mains de fidéicommissaires, et pour autres objets.

Et il a constaté que les avis relatifs à ces pétitions ont été dûment publiés dans la *Gazette du Canada* ; mais comme il n'apparaît pas à votre comité qu'aucun avis ait été publié dans les journaux locaux, votre comité constate que la cinquante-unième règle n'a pas été observée.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8.
MERCREDI, 29 mars 1893.

Le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport :

Votre comité a examiné le bill suivant qui lui a été renvoyé en vertu de la cinquante-sixième règle de votre honorable Chambre :

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond.

Votre comité a constaté que, bien qu'on n'ait pas présenté de pétition à votre honorable Chambre en obtention de ce bill, les avis exigés par la cinquante et unième règle ont été dûment donnés.

C'est pourquoi votre comité recommande la suspension de la cinquante-septième règle dans ce cas.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que la 57e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (71), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, " tel que recommandé dans le vingtième rapport du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le bill (71), intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond," soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

MERCREDI, 29 mars 1893.

Le comité spécial des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport :—

Votre comité a examiné la pétition suivante et a trouvé suffisant l'avis donné dans ce cas.

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de confirmer une certaine convention conclue entre elle et la cité de Brantford, et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Bowell a présenté à la Chambre un bill (W), intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemin de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (92), intitulé: "*Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge.*"

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 30, retranchez depuis "présent" jusqu'à "aux" et insérez : "abrogés en tant qu'ils se rapportent ou s'appliquent".

Le deuxième article a été lu et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (99), intitulé: "*Acte concernant les Commissaires du havre de Montréal.*"

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article A.

Article A.

L'article huit du chapitre soixante et un des statuts de 1873, et l'article deux du chapitre trente et un des statuts de 1874, tel qu'amendé par l'article quatre du chapitre cinquante-trois des statuts de 1891, sont par le présent abrogés et au lieu de leurs dispositions il est statué que la corporation des commissaires du havre de Montréal se composera de dix membres, dont cinq seront nommés par le Gouverneur en conseil, un sera le maire de Montréal ex officio, pendant la durée de sa fonction, et les quatre autres seront élus, un par chacun des corps suivants: la Chambre de commerce de Montréal, l'Association de la Halle aux blés, la Chambre de commerce du district de Montréal et les Intérêts Maritimes du havre de Montréal.

2. La rotation continuera d'être du terme de quatre années.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (43), intitulé : " Acte modifiant le Code Criminel, 1892."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :

Dans l'annexe, immédiatement au-dessous du mot "annexe," insérez ce qui suit :

" Article 3, paragraphe (g).—En substituant le mot "une" au mot "cette" dans la 12e ligne.

Il a été proposé d'amender de plus la dite annexe en insérant ce qui suit après l'article 705 :

" 728 (a.) En ajoutant l'article suivant après l'article 728 :—

" A l'avenir, l'unanimité du jury ne sera pas nécessaire dans les procès criminels, et après avoir délibéré pendant quatre heures, le jury pourra apporter un verdict de culpabilité nonobstant le dissentiment de l'un des jurés."

Après débat, la dite motion a été retirée, avec la permission du comité.

Le reste de la dite annexe a été lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à huit heures du soir.

La Chambre s'est réunie à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	Masson,	Ogilvie,
Angers,	Dobson,	McCallum,	Pelletier,
Bellerose,	Drummond,	McClellan,	Perley,
Bernier,	Ferguson,	McInnes (Victoria),	Poirier,
Boucherville, de,	Gowan,	McKay,	Power,
Boulton,	Guévremont,	McKindsey,	Primrose,
Bowell,	Kaulbach,	McLaren,	Read (Quinté),
Boyd,	Lewin,	McMillan,	Smith,
Casgrain,	Lougheed,	Merner,	Sullivan,
Chaffers,	Macdonald (Victoria),	Montplaisir,	Thibaudeau,
Clemow,	Macfarlane,	Murphy,	Vidal,
Desjardins,	MacInnes (Burlington),	O'Donohoe,	Wark
Dever,			

L'honorable M. Read (Quinté), du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

51a. Réponse à Adresse du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

51b. Réponse supplémentaire à Adresse du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

51c. Autre réponse supplémentaire à Adresse du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été effectué entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

63. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, pétitions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre 1 des Actes de la Nouvelle-Ecosse, intitulé : "An Act to amend and consolidate the Acts relating to Mines and Minerals," y compris toute pétition de David McKeen, écrivain M.P., et autres, au sujet du dit acte.

69. Réponse à Adresse du Sénat, du 7 mars 1893—Copie des instructions royales de Sa très Gracieuse Majesté la Reine à Son Excellence lors de sa nomination à sa haute fonction.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

21a. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondances, requêtes et autres documents reçus et échangés par le gouvernement concernant la destitution d'Edouard Lesage, maître de poste de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir la charge depuis que l'ancien titulaire a été démis.

21b. Réponse à Adresse du Sénat du 7 mars 1893—Copie de l'ordre en conseil en vertu duquel John J. Cosgrove a été destitué de son emploi dans le département du Revenu de l'Intérieur, ainsi que copie de la dénonciation, de la preuve et des autres pièces relatives à cette destitution.

24c. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 mars.

24d. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-3, jusqu'au 20 mars.

28a. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, papiers ou ordres en conseil concernant la mise à la retraite de M. Trudeau, ci-devant sous-ministre des Chemins de fer et Canaux.

37. Relevé des demandes d'enregistrement, aux termes du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, *Acte concernant les Unions Ouvrières*.

58. Réponse à Ordre—Etat donnant en détail les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages dans le détroit de Northumberland afin d'obtenir des données sur le coût probable d'un tunnel sous-marin. Aussi, copie de tous contrats, télégrammes, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à ces sondages ou à ces dépenses.

59. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Pour copie de requêtes, lettres, etc., relativement au changement de place du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire.

60. Réponse à Ordre du 1er mars 1893—Copie de tous comptes, lettres, reçus et autres documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels pour expropriation lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles, du chemin de fer Intercolonial.

61. Réponse à Ordre du 1er mars 1893—Copie des pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales, demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des pontceaux sur les cours d'eau naturels traversant leurs lignes, et de toute correspondance s'y rattachant.

62. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toutes communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun de ses membres depuis 1888, demandant l'octroi d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord.

64. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette des exportations et importations*, du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892.

65. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., adressés au gouvernement au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra.

66. Réponse à Ordre du 15 mars 1893—Copie de toutes correspondances entre le ministère de la Justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine, se rapportant au procès et à la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude.

67. Réponse à Adresse du Sénat du 23 février 1893—

1. Copie de l'instrument instituant une Commission Royale chargée de recueillir des données certaines concernant le fonctionnement et les effets de la prohibition législative de la vente des boissons enivrantes.

2. Copie de toutes instructions destinées à guider cette Commission, ou données sous l'autorité du gouvernement.

3. Copie de tous documents et statistiques fournis à la Commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou suggestions relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport.

68. Réponse à Adresse du Sénat du 7 février 1893—Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture et tout fonctionnaire sous lui, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, la chambre de commerce de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local, relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert Head ou William Head, Colombie-Britannique.

70. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Copie de toutes correspondances échangées entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Votre comité recommande que 500 exemplaires du rapport sur les Fermes Expérimentales, 1892, et 500 exemplaires du rapport du commissaire de l'Industrie Laitière, 1892, soient mis à la disposition de chacun des députés représentant un district rural, et qu'une lettre circulaire leur soit adressée leur demandant s'ils ont besoin ou non de ces exemplaires, où les adresser et de combien d'exemplaires ils ont besoin dans chaque langue. Si aucune réponse n'est reçue avant le 1er juin prochain, il sera tenu pour acquis que ces exemplaires ne sont pas requis, et alors les exemplaires restant en mains seront distribués parmi les membres qui auront répondu dans l'affirmative à la circulaire.

Votre comité recommande aussi qu'un exemplaire de l'Index des Statuts du Canada compilé par F. K. Blatch, Ottawa, soit fourni à chaque sénateur et député.

Votre comité recommande aussi que tous documents sessionnels, procès-verbaux, débats officiels (reliés ou non) et tous autres documents, actuellement dans le cabinet du comptable de la Chambre des Communes, qui sont la propriété du comité des Impressions, soient transférés dans la salle No 33½ pour servir au président ou aux autres membres du comité qui auraient besoin de les consulter.

Votre comité recommande que, vu que le comité ne tiendra plus de séances durant cette session, son président soit autorisé d'ordonner l'impression, etc., de tous rapports ou réponses qui pourraient venir des deux chambres, et de régler toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92), intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q), intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne d'assurance des bestiaux," et

Aussi le bill (G), intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills, sans amendement.

L'honorable Président du Sénat, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes de la bibliothèque du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

AU SÉNAT.

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Seconde réunion, 1893.

Une seconde réunion du comité a eu lieu dans les chambres de l'Orateur, mercredi, le 29 mars.

Le rapport du comité d'audition fut lu et adopté.

Copie de ce rapport se trouve ci-joint.

Les Bibliothécaires furent informés que les rapports de brevets et spécifications transférés au département de l'Agriculture, devront être d'un accès aussi facile au public que lorsqu'ils se trouvaient jusqu'ici dans la bibliothèque du Parlement.

Et le comité se leva.

P. WHITE,
Président.

CHAMBRES DE L'ORATEUR, ce 29 mars.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé, par le comité mixte de la bibliothèque du Parlement pour la session de 1893, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant:

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 2317 à 2646 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres A, B, C et D de 1892-93 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'information du Parlement un relevé du compte courant de la Bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (1er juin 1892) à venir au 24 mars 1893, aussi, un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pendant la même période.

A. R. McCLELAN,
J. SCRIVER,
G. AMYOT.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 24 mars 1893.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la Banque de Montréal, Ottawa.

Date.		Numéro.	Montant.
1893.			\$ cts.
17 janvier.....	University Press, Université de Chicago.....	2561	3 00
21 février.....	Chambre de commerce de Montréal.....	2615	3 00
10 mars.....	Stephen D. Peet.....	2636	4 00
10 do.....	Crédit, receveur général.....	2637	0 62
22 do.....	Editeur de "La Patrie".....	2639	3 00
22 do.....	Thomas Chapais.....	2640	3 00
22 do.....	Binder et Kelly.....	2642	4 00
22 do.....	Editeur, Boston "Daily Advertiser".....	2643	6 00
22 do.....	N. L. Britton.....	2644	2 00
22 do.....	Crédit, receveur général.....	2645	274 51
22 do.....	do do.....	2646	25 52
			328 65

JOHN SMITH,
Comptable intérimaire.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 24 mars 1893.

RELEVÉ—classifié par sujets—des dépenses pour livres et reliure, du
1er juin 1892 au 24 mars 1893.

Religion, Philosophie et Education.....	\$ 337 26
Histoire et Biographie.....	1,944 02
Géographie et Voyages.....	471 67
Science.....	684 57
Arts utiles.....	473 02
Beaux-arts.....	171 88
Jeux et amusements.....	49 25
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie.....	175 71
Belles-lettres.....	855 28
Encyclopédies et Revues.....	774 65
Loi, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	1,680 86
Economie sociale et politique, Statistiques, etc.....	409 41
Almanachs d'adresses.....	77 93
Reliure canadienne.....	1,065 76
Assurance, Commission, Frais de port, etc.....	328 87

Total..... 9,500 14

JOHN SMITH,
Comptable intérimaire.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill (122), intitulé: "Acte à l'effet de ratifier la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton, cité de Saint-Jean," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. MacInnes (Burlington), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (110), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, maintenant.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 11, retranchez depuis "2" jusqu'à "21" dans la 13^e ligne et insérez :

"Le premier paragraphe de l'article 21 du dit acte est abrogé et remplacé par le suivant."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat, a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin, et que pour le reste de la session, la Chambre siège tous les jours à onze heures du matin, et que cette séance dure jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que la Chambre ne soit ajournée plus tôt; et qu'alors elle reste ajournée à trois heures de l'après-midi, chaque séance devant être considérée comme une séance distincte.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre le recensement du Canada 1890-91 (volume 1).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session A.)

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à demain, à onze heures du matin.

Jeudi, 30 mars 1893.

La Chambre s'est réunie à onze heures du matin.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	DeBlois,	Macfarlane,	O'Donohoe,
Angers,	Desjardins,	MacInnes (Burlington),	Ogilvie,
Armand,	Dever,	Masson,	Pelletier,
Bellerose,	Dickey,	McCallum,	Perley,
Bernier,	Dobson,	McClelan,	Poirier,
Botsford,	Drummond,	McInnes (Victoria),	Power,
Boucherville, de,	Ferguson,	McKay,	Primrose,
Boulton,	Gowan,	McKindsey,	Read (Quinté),
Bowell,	Guévremont,	McLaren,	Reid (Caribou),
Boyd,	Kaulbach,	McMillan,	Robitaille,
Casgrain,	Kirchroffer,	Merner,	Thibaudeau,
Chaffers,	Lewin,	Montplaisir,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Murphy,	Wark.

PRÈRES.

L'honorable M. Power, du comité spécial nommé pour examiner et reviser le règlement et les formes de procéder du Sénat, ou y faire des additions, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DE COMITÉ N° 2.

Jeudi, 30 mars 1893.

Le comité spécial nommé pour revoir le règlement et les formes de procéder du Sénat, ou y faire les additions nécessaires, a l'honneur de présenter son rapport :

Votre comité soumet le projet ci-joint à l'approbation de votre Chambre.

Il recommande que l'édition nouvelle qui sera imprimée, contienne les règles et les ordres permanents, le manuel de procédure, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, avec les Actes qui le modifient, ainsi que la commission et les instructions du Gouverneur général ; et que les règles concernant le divorce soient insérées après la règle 100 du projet présenté.

Il propose aussi qu'un numérotage suivi soit adopté pour la pagination du volume ; qu'une table de toutes les matières soit mise au commencement ; qu'il y ait deux index distincts pour le Règlement et pour les Statuts ; que le texte soit imprimé avec du *small pica*, et que les exemplaires de la nouvelle édition soient reliés en la même forme que ceux de l'édition actuelle.

Le tout respectueusement soumis,

L. G. POWER,

Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (52), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary."

Aussi le bill (87), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (27) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des pensions du service civil," auquel elle demande le concours du Sénat ;

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (123) intitulé : " Acte concernant les listes d'électeurs de 1893," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse partielle à une adresse du Sénat en date du 3 février 1893, pour

1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboia se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba.

2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboia pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartenaient ces écoles.

3. Un état des sommes payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba.

4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de bases aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province du Manitoba et de son

entrée dans la Confédération, et aussi une copie de tous mémoires, rapports ou ordres en conseil constatant ces conditions d'entrée ou ayant servi de base à la préparation de l'Acte de Manitoba.

5. Copie des dépêches et des instructions du gouvernement impérial au gouvernement du Canada au sujet de l'entrée de la province du Manitoba dans la Confédération, y compris les recommandations du gouvernement impérial concernant les droits et les privilèges de la population de ces territoires et les garanties et la protection à être accordées aux droits acquis, aux biens, aux coutumes et aux institutions de cette population par le gouvernement du Canada dans le règlement des difficultés qui marquèrent cette période de l'histoire de l'ouest canadien.

6. Copie des actes passés par la législature du Manitoba relativement à l'éducation dans cette province, notamment, le premier acte passé touchant cette matière après l'entrée de la dite province dans la Confédération, et les lois existantes sur cette même matière dans la dite province immédiatement avant l'adoption des actes de 1890, concernant les écoles publiques et concernant le département de l'éducation.

7. Copie de tous règlements concernant les écoles passés par le gouvernement du Manitoba ou par l'*Advisory Board* en vertu des lois adoptées en 1890 par la législature du Manitoba concernant les écoles publiques et le département de l'éducation.

8. Copie de toutes correspondances, pétitions, mémoires, résolutions, brevets, factums, jugements (tant en première instance qu'en appel à tous les degrés) se rapportant aux lois scolaires de la dite province du Manitoba, depuis le 1er juin 1890, et aux réclamations des catholiques à ce sujet; aussi, copie de tous rapports au Conseil privé et de tous ordres en conseil se rapportant au même sujet, depuis la même date.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:

(*Voir Documents de la Session No 33D.*)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à trois heures de l'après-midi.

La Chambre s'est réunie à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Desjardins,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Angers,	Dever,	Masson,	Power,
Armand,	Dickey,	McCallum.	Primrose,
Bellerose,	Dobson,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bernier,	Drummond,	McKindsey,	Reesor,
Botsford,	Ferguson,	McLaren,	Reid (Caribou),
Boucherville, de,	Gowan,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Guévremont,	Merner,	Scott,
Bowell,	Kaulbach,	Montplaisir,	Smith,
Boyd,	Kirchhoffer,	Murphy,	Snowball,
Casgrain,	Lewin,	O'Donohoe,	Sullivan,
Chaffers,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Vidal,
Clemow,	Macfarlane,	Pelletier,	Wark.
DeBlois,			

L'honorable M. Bowell a présenté un bill (X) intitulé: "Acte modifiant les Statuts révisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois au long, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 28 février 1893, demandant une liste donnant les noms de toutes les personnes employées permanemment ou temporairement à la douane de Montréal le premier janvier 1868; aussi, une liste semblable des personnes ainsi employées le premier janvier dernier, avec indication dans les deux cas, de l'âge, de la nationalité, de la religion, du salaire, de l'occupation et de la date de nomination de chacune d'elles.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 77.)

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité spécial nommé pour examiner et reviser le règlement et les formes de procéder du Sénat, ou y faire des additions,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé :

Que la considération du règlement et des ordres permanents selon le projet soumis par le comité, soit remise à la prochaine session du Parlement ; et que des copies soient imprimées pour l'usage des membres durant les vacances parlementaires.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (27) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des pensions du service civil."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (123), intitulé : " Acte concernant les listes d'électeurs de 1893," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (79), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord."

Aussi le bill (36), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de Calgary."

Aussi le bill (106), intitulé: "Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus."

Aussi le bill (35), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation de Calgary."

Aussi le bill (54), intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation d'Alberta."

Aussi le bill (110), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (V), intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'Inspection générale," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 9.—Retranchez "de la" et insérez "d'une" et retranchez "indiquée."

Page 1, ligne 13.—Retranchez "de la" et insérez "d'une" et retranchez "indiquée."

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à la prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (109), intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (11), intitulé: "Acte concernant l'Assurance du service civil par l'Etat," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement,
Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McInnes (Victoria), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 30 mars 1893.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre adopte les premier et cinquième amendements au bill (23) intitulé : " Acte concernant les témoins et la preuve " ; et désapprouve les deuxième et troisième amendements pour la raison qu'il est contraire à l'ordre public d'autoriser les époux à dévoiler des conversations qu'ils ont eues pendant le mariage.

Et que la Chambre a amendé leur quatrième amendement en retranchant après le mot " part " les mots : " du conseil de la poursuite lorsqu'il l'adressera " et en insérant à la place les mots : " du juge ou du conseil de la poursuite lorsqu'ils adresseront. "

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Résolu, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur ses deuxième et troisième amendements au bill (23) intitulé : " Acte concernant les témoins et la preuve " que la Chambre des Communes a désapprouvés, et qu'il a acquiescé à l'amendement fait par les Communes à son quatrième amendement au dit bill.

A six heures, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat, en date du 6 février 1893, demandant des renseignements avec explications complètes, fournis par le fonctionnaire chargé de la direction et surveillance du dernier recensement canadien de 1891, sur les points suivants :

1. Le dénombrement de l'élément français de la population, dans le recensement opéré en 1891, a-t-il été fait avec l'intention de donner les mêmes renseignements que

comportaient les recensements de 1851 et de 1861 de l'ancienne province du Canada, ainsi que les recensements canadiens de 1871 et 1881 ?

2. Quel sens a-t-on voulu attacher et quelle interprétation pratique a-t-on donnée, en opérant le recensement de 1891, aux expressions "*French Canadians*"; "Canadiens-Français," placées en tête d'une des colonnes de la feuille du recensement n° 1 ?

3. Quel est le sens précis qu'il faut attacher aux diverses expressions suivantes, employées dans le bulletin de recensement n° 11 signé : "George Johnson, statisticien," à savoir : *Nationalities*, Nationalités; *French-speaking*, parlant français; *English-speaking*, parlant anglais, Canadiens-Anglais," qui figurent dans la nouvelle nomenclature qu'on a adoptée ?

4. Y a-t-il eu des individus de nationalité française, de vrais Français, exclus du dénombrement de l'élément français de la population, parce qu'ils étaient nés hors du Canada ? Et a-t-on compris des personnes de nationalité française dans la population de langue anglaise ? S'il en est ainsi, y a-t-il quelque relation entre ces faits et la nomenclature du bulletin n° 11 ? Si non, pourquoi le simple mot "Français," usité jusque là pour désigner l'élément français, a-t-il été abandonné et remplacé par les diverses expressions de "*French-speaking*," "*French Canadians*," etc. ?

5. Outre les instructions imprimées, quelles instructions et explications pratiques ont été données aux officiers, commissaires et énumérateurs, à l'égard du dénombrement de l'élément français de la population, ou des personnes d'origine ou de nationalité française ?

6. Le dénombrement de la population française en 1891 a-t-il été totalement opéré d'une manière uniforme dans les différents districts, sous-districts et divisions de recensement ?

7. Y a-t-il raison de penser, d'après un examen direct, une connaissance personnelle des choses, ou une critique statistique, que les chiffres donnés comme représentant le nombre d'habitants français, sont notablement inférieurs au nombre réel dans quelques ou plusieurs états du dénombrement de 1891 ?

8. Les feuilles remises par les énumérateurs ont-elles été examinées par les commissaires et officiers, ainsi qu'au bureau central sous la surveillance et la responsabilité du surintendant, en vue de s'assurer de leur exactitude et d'en corriger les erreurs apparentes ?

9. Quelque officier ou le surintendant a-t-il remarqué qu'il y avait des différences anormales et très importantes dans le dénombrement de la population française entre le recensement de 1891 et les séries statistiques des recensements antérieurs ; et s'est-on donné la peine d'élucider la sérieuse question à laquelle donnait lieu ce désaccord surprenant ?

10. Peut-on offrir quelque explication raisonnable des données de 1891, d'après lesquelles la population française paraît avoir éprouvé une décroissance extraordinaire, notamment dans la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et les Territoires ?

11. Existe-il des causes locales ou accidentelles qui puissent expliquer les énormes écarts qui se seraient produits dans la multiplication de la race française, si les chiffres du recensement de 1891 étaient exacts, en ce qui concerne, par exemple, l'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ?

12. A-t-il été pris des mesures pour se rendre compte de la cause et de l'étendue de ces constatations si étranges ? Si non, pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Si oui, quelles mesures ont été prises, et quel en a été le résultat ?

13. Le surintendant du recensement de 1891 a-t-il pris connaissance de l'opération énergique élevée contre la reconnaissance des chiffres extraordinaires de 1891, qui ont été donnés comme représentant le nombre réel des Français en Canada ? Et s'est-il livré à quelque sérieuse investigation au sujet de cette question importante ? Si tel est le cas, à quelles conclusions est-il arrivé par son étude statistique ?

14. Les dits renseignements devront être accompagnés des instructions données aux énumérateurs pour le recensement de 1881 et pour celui de 1891.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 46A.)

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (V) intitulé : " Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale," ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que les dits amendements faits par la Chambre des Communes au dit bill, soient pris en considération, maintenant.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le bill (109) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales" soit renvoyé à un comité général, maintenant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième-fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (U) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 30.—Retranchez depuis " appliquer " jusqu'à la fin du bill.

Et le dit amendement étant lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (43), intitulé : " Acte modifiant le Code Criminel, 1892," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (104) intitulé: "Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant,

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (127) intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (124) intitulé : " Acte concernant la nomination de commissaires à l'Exposition Colombienne Universelle " auquel elle demande le concours du Sénat :

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. McInnes (Victoria), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (132) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, samedi prochain à la première séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (118) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant le Collège Militaire Royal," auquel elle demande le concours du Sénat :

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant,
Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.
Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (112) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole" auquel elle demande le concours du Sénat :

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (126) intitulé : " Acte modifiant de nouveau les *Actes concernant les droits de douane,*" auquel elle demande le concours du Sénat :

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant, au long.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, samedi prochain, à la première séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (129) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les *subventions aux steamers océaniques,*" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que la 41^e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant, au long.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Bowell*, secondé par l'honorable M. *Angers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de *Drummond,*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *McMillan*, secondé par l'honorable M. *MacInnes* (*Burlington*), a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant,

L'honorable M. de *Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Montplaisir*, a proposé

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec ordre de l'amender comme suit :

Dans la deuxième ligne de l'article sept, après le mot "concurrence" insérez : "en tout, y compris la totalité des émissions à faire en vertu des pouvoirs conférés par les dits actes de la province de Québec."

La question de concours aysnt été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Angers, Armand,	Boucherville, de, DeBlois,	Guévremont, Montplaisir,	Robitaille—7.
--------------------	-------------------------------	-----------------------------	---------------

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bowell, Boyd, Dever, Dickey, Ferguson,	Gowan, Kirchhoffer, McKindsey, McLaren, McMillan,	Macfarlane, MacInnes (Burlington), O'Donohoe, Power,	Primrose, Read (Quinté), Smith, Snowball.—18.
--	---	--	--

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Montplaisir, a proposé en amendement.

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que l'article 4 soit rayé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur la même division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à samedi prochain, à onze heures du matin.

Samedi, 1er avril 1893.

La Chambre s'est réunie à onze heures du matin.

Les membres présents étaient—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Chaffers,	Gowan,	Power,
Angers,	Clemow,	Kirchhoffer,	Reid (Cariboo),
Armand,	DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Robitaille,
Bellerose,	Dever,	MacInnes (Burlington),	Scott,
Botsford,	Dickey,	McInnes (Victoria),	Smith,
Boucherville, de,	Ferguson,	McKindsey,	Snowball,
Bowell,	Gasier,	Montplaisir,	Tassé,

PRIÈRES.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que la résolution adoptée par le Sénat, jeudi, le vingt-huitième jour de mars courant, retranchant le sixième paragraphe du rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, soit maintenant prise de nouveau en considération.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que le sixième paragraphe du dit rapport soit amendé en retranchant tous les mots, depuis "reçoivent" jusqu'à la fin du paragraphe, et en insérant à la place : "un salaire de deux piastres et demie par jour pour leurs services pendant la présente session et en outre un paiement au même taux pour quinze jours de plus."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 30 mars 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour proroger la session du parlement du Canada, samedi, le 1er avril, à 3 heures p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. ST. AUBYN, *major*,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat,
Etc., etc., etc.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (126) intitulé: "Acte modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douanes," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (132) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes," ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant, au long.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (116) intitulé: "Acte abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant, au long.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (125) intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage et de pourvoir à la marque des produits de laiterie," auquel elle demande le concours du Sénat:

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant, au long.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

SAMEDI, 1er avril 1893.

Résolu,—qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a modifié leur amendement au bill (99) intitulé : " Acte concernant les commissaires du havre de Montréal," en retranchant le mot " dix " et insérant le mot " onze," et en retranchant le mot " cinq " et insérant le mot " six " dans la 5me ligne,

Et en faisant l'amendement additionnel suivant :—

3. L'article dix du chapitre soixante et un des statuts de 1893, tel qu'amendé par l'article un du chapitre trente et un des statuts de 1874, est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

10. La Chambre de commerce, l'Association de la halle aux blés, la Chambre de commerce du district de Montréal, à une assemblée qui sera tenue à leurs bureaux ou lieux ordinaires de réunion respectifs, dans la cité de Montréal, à midi, le premier lundi d'août (ou si ce jour était une fête légale, dans ce cas le jour suivant qui ne sera pas fête légale) de chaque année, éliront chacune une personne pour remplir la charge de commissaire du havre ; la personne qui aura obtenue la majorité des voix des votants personnellement présents à cette assemblée, sera considérée dûment élue, et le secrétaire lui remettra un certificat de son élection, qu'il certifiera aussi au ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Résolu, que les dits amendements faits par la Chambre des Communes à l'amendement du Sénat soient agréés sans amendement.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (135) intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respective-

ment le 30e jour de juin 1893 et le 30e jour de juin 1894, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours du Sénat :

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (W) intitulé : " Acte concernant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemins de fer," et

Aussi le bill (X) intitulé : " Acte modifiant les Statuts Revisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publiques," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (92) intitulé : " Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-honorable du Bain, Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Acte concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

Acte constituant en corporation la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la baie Georgienne et du lac Erié.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Acte modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Acte à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et la corporation de la cité de Toronto.

Acte concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort Erié.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers."

Acte constituant en corporation la Compagnie de fidéicommissaires Orientale.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Acte modifiant la loi relative aux jours de fête.

Acte corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des banques.

Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage.

Acte relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement.

Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward.

Acte pour faire droit à Martha Ballantyne.

Acte pour faire droit à James Balfour.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis.

Acte concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance l'Équité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'assurance du Saint-Laurent.

Acte constituant en corporation les Gens des bois du Monde.

Acte constituant la Corporation de garantie de l'Océan.

Acte concernant la Compagnie canadienne de force motrice.

Acte pour faire droit à Robert Young Hebden.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Acte à l'effet de modifier "l'Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund.*"

Acte concernant le havre de Thornbury, sur la baie Georgienne.

Acte modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier.

Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada.

Acte constituant la Corporation l'Océan contre les accidents.

Acte constituant en corporation la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Acte portant refonte et modification de certains Actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland à Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard.

Acte constituant en corporation la Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada-Atlantique et Plant (à responsabilité limitée).

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.

Acte constituant en corporation l'Association canadienne de gaz.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Acte modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les employés publics.

Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association catholique de bienfaisance mutuelle du Canada.

Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique et de changer son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de steamers de Québec et du Labrador.

Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.

Acte pour faire droit à John Francis Schwaller.

Acte pour faire droit à James Frederick Doran.

Acte pour faire droit à Annette Marion Goff.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Acte à l'effet de ratifier la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton, cité de Saint-Jean.

Acte constituant en corporation l'Association canadienne d'assurance des bestiaux.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie de Bassins de la Colombie-Britannique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary.

Acte modifiant l'Acte des pensions du service civil.

Acte concernant les listes d'électeurs de 1893.

Acte constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets.

Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary.

Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta.

Acte concernant l'Assurance du service civil par l'État.

Acte concernant les témoins et la preuve.

Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer.

Acte modifiant le Code criminel, 1892.

Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant la nomination de commissaires à l'Exposition colombienne universelle.

Acte modifiant l'Acte concernant le Collège Militaire Royal.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les Compagnies de steamers océaniques.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond.

Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les droits de douane.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte concernant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemins de fer.

Acte modifiant les Statuts Révisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables.

Acte à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage et de pourvoir à la marque des produits de laiterie.

Acte concernant les commissaires du havre de Montréal.

Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants : " Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

" Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1893 et le 30e jour de juin 1894, et pour d'autres objets liés au service public."

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de votre présence en parlement pour cette année, je vous félicite sur l'énergie et la promptitude avec lesquelles vous avez rempli les devoirs de la session qui vient de finir.

La réunion à Paris du tribunal d'arbitrage de la Mer de Behring donne lieu d'espérer que les différends qui ont existé entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Dominion sont à la veille d'être réglés d'une manière satisfai-

sante, tandis que la nomination du premier ministre du Canada comme l'un des arbitres est une garantie que les intérêts de nos chasseurs de phoques seront convenablement sauvegardés, sans toutefois l'être indûment.

Le traité de commerce négocié avec la France dans l'intérêt du Canada vous a été soumis, accompagné de la correspondance qui a eu lieu pendant les négociations; mais vu la période avancée de la session à laquelle le traité a été reçu, et les communications pendantes relatives à sa portée au sujet du traitement de la nation la plus favorisée, et l'interprétation de certaines de ses clauses, mon gouvernement a jugé bon d'ajourner pour le présent sa ratification par le parlement.

Je vous remercie des amples dispositions que vous avez faites afin de protéger le pays contre l'introduction possible du choléra, et j'ai confiance que les précautions prises auront pour résultat de nous préserver de tout danger de cette source.

Les mesures libérales que vous avez adoptées pour représenter convenablement le Canada, à l'Exposition Colombienne Universelle, permettront au Canada, je n'en doute pas, de faire une digne exposition de ses ressources et de ses progrès parmi les nations du monde.

Les divers actes que vous avez ajoutés à nos lois contribueront à maintenir la sûreté publique, et le progrès continu du pays.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie pour les subsides que vous avez généreusement votés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec un profond regret que je vois approcher la fin de mes rapports officiels avec le Dominion, et que tout probablement je prends congé de vous pour la dernière fois. Vu cette probabilité je saisis la présente occasion d'exprimer mon profond intérêt dans tout ce qui concerne le bien-être du Canada, et ma sincère affection envers ses habitants qui n'ont jamais cessé de témoigner leur loyauté à la personne et au trône de Notre Souveraine, et ont toujours traité avec bonté et considération son représentant. Mon ardent désir sera toujours d'être utile au Dominion, et je continuerai de nourrir des sentiments de la plus tendre sollicitude pour le bien-être et la prospérité de ceux parmi qui j'ai vécu pendant les derniers cinq ans.

Je prie que la bénédiction du Dieu Tout-Puissant vous soit toujours acquise.

L'Orateur du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le onzième jour de mai prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à jeudi, le onzième jour de mai prochain.

LISTE ALPHABETIQUE
DES
SÉNATEURS DU CANADA
PAR PROVINCES

3e SESSION, 7e PARLEMENT, 56 VICTORIA.

1893

L'HONORABLE JOHN JONES ROSS, PRÉSIDENT.

ONTARIO—24 sénateurs.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable—	
ALLAN, GEORGE WILLIAM.....	Toronto.
BOWELL, MACKENZIE.....	Ottawa.
CASGRAIN, CHARLES EUSÈBE.....	Windsor.
CLEMOW, FRANCIS.....	Ottawa.
DOBSON, JOHN.....	Lindsay.
FERGUSON, JOHN.....	Niagara Falls.
FLINT, BILLA.....	Bridgewater.
GOWAN, JAMES ROBERT.....	Barrie.
MACINNES, DONALD (Burlington)....	Hamilton.
MACPHERSON, SIR DAVID LEWIS.....	Toronto.
MCCALLUM, LACHLAN.....	Stromness.
MCKINDSEY, GEORGE C.....	Milton.
MCLAREN, PETER.....	Perth.
McMILLAN, DONALD.....	Alexandria.
MERNER, SAMUEL.....	New Hamburg.
O'DONOHUE, JOHN.....	Toronto.
READ, ROBERT (Quinté).....	Belleville.
REESOR, DAVID.....	Yorkville.
SANFORD, WILLIAM E.....	Hamilton.
SCOTT, RICHARD WILLIAM.....	Ottawa.
SMITH, FRANK.....	Toronto.
SULLIVAN, MICHAEL.....	Kingston.
VIDAL, ALEXANDER.....	Sarnia.
Vacant.....	

QUÉBEC—24 sénateurs.

SÉNATEURS.	DIVISION ÉLECTORALE.	RÉSIDENCES.
L'honorable—		
ABBOTT, SIR JOHN CALDWELL, C. C. M. G.....	Inkerman.	Montréal.
ANGERS, AUGUSTE RÉAL.....	La Vallière.	Ottawa.
ARMAND, JOSEPH F.....	Repentigny.	Rivière des Prairies.

QUÉBEC—Fin.

SÉNATEURS.	DIVISION ÉLECTORALE.	RÉSIDENCES.
L'honorable—		
BELLEROSE, JOSEPH HYACINTHE.....	DeLanaudière.	St-Vincent-de-Paul.
BOLDUC, JOSEPH.....	Lauzon.	Fring.
BOUCHERVILLE, DE C. E. BOUCHER....	Montarville.	Boucherville.
CHAFFERS, WILLIAM HENRY.	Rougemont.	Saint-Césaire.
COCHRANE, MATTHEW HENRY.	Wellington.	Compton.
DEBLOIS, P. A.....	La Salle.	Québec.
DESJARDINS, ALPHONSE.....	De Lorimier.	Montréal.
DRUMMOND, GEORGE A.....	Kennebec.	Montréal.
GUÉVREMONT, JEAN-BAPTISTE.....	Sorel.	Sorel.
LANDRY, A. C. P.	Stadacona.	Mastāi.
MASSON, LOUIS FRANÇOIS RODRIQUE....	Mille Isles.	Terrebonne.
MONTPLAISIR, HIPPOLYTE.....	Shawinigan.	Cap de la Madeleine.
MURPHY, EDWARD.....	Victoria.	Montréal.
Ogilvie, ALEXANDER W.	Alma.	Montréal.
PELLETIER, C. A. P.....	Grandville.	Québec.
PRICE, EVAN JOHN.	Laurentides.	Québec.
ROBITAILLE, THÉODORE.....	Golfe.	New-Carlisle.
ROSS, JOHN JONES. (<i>Président</i>).....	De la Durantaye.	Ste-Annede laPérade
TASSÉ, JOSEPH.....	DeSalaberry.	Montréal.
THIBAudeau, JOSEPH ROSAIRE.....	Rigaud.	Montréal.
Vacant.....	Bedford.	

NOUVELLE-ÉCOSSE—10 sénateurs.

L'honorable—	
ALMON, WILLIAM J.....	Halifax.
DICKEY, ROBERT B.....	Amherst.
KAULBACH, HENRY A. N.....	Lunenburg.
MACFARLANE, ALEXANDER.....	Wallace.
MCDONALD, WILLIAM (Cap-Breton)...	Little Glace Bay.
MCKAY, THOMAS.....	Truro.
MILLER, WILLIAM	Arichat.
POWER, LAURENCE GEOFFREY.	Halifax.
PRIMROSE, CLARENCE.....	Pictou.
Vacant.....	

NOUVEAU-BRUNSWICK—10 sénateurs.

L'honorable—	
BOTSFORD, AMOS EDWIN.....	Westcoek.
BOYD, JOHN.....	Saint-Jean.
DEVER, JAMES.....	Saint-Jean.

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable—	
GLASIER, JOHN.....	Frédéricton.
LEWIN, JAMES D.....	Saint-Jean.
MCCLELAN, ABNER REID.....	Riverside.
POIRIER, PASCAL.....	Shédiac.
SNOWBALL, JABEZ B.....	Chatham.
WARK, DAVID.....	Frédéricton.
Vacant.....	

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—4 sénateurs.

L'honorable—	
HOWLAN, GEORGE WILLIAM.....	Charlottetown.
MACDONALD, ANDREW A.....	Charlottetown.
MONTGOMERY, DONALD.....	Park Corner.
PROWSE, SAMUEL.....	Murray Harb'our.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—3 sénateurs.

L'honorable—	
MCINNES, THOMAS R.....	Victoria.
MACDONALD, WILLIAM JOHN.....	Victoria.
REID, JAMES (Cariboo).....	Quesnelle.

MANITOBA—4 sénateurs.

L'honorable—	
BERNER, THOMAS ALFRED.....	Saint-Boniface.
BOULTON, CHARLES ARKEL.....	Shellmouth.
KIRCHHOFFER, JOHN NESBITT.....	Brandon.
SUTHERLAND, JOHN.....	Winnipeg.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—2 sénateurs.

L'honorable—	
LOUGHEED, JAMES ALEXANDER.....	Calgary.
PERLEY, WILLIAM DELL.....	Wolseley.



INDEX

DU

VINGT-SEPTIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT.

56 VICTORIA, 1893.

ADDRESSES:—

A Son Excellence le gouverneur général :

En. réponse au discours du trône, 23, 25, 28, 31. Passée, 32. Réponse de Son Excellence, 87.

Pour documents relatifs aux écoles du Manitoba, 35. Réponse partielle, 192.

Pour liste des personnes employées à la ferme expérimentale, 42.

Au sujet du recensement, 43. Réponse, 197-8.

Pour copie des documents relatifs à l'établissement d'une quarantaine à Albert Head, 49. Réponse, 113.

Pour copie des documents relatifs à l'introduction de la petite vérole à Victoria, par les paquebots-poste du Japon, 51. Réponse, 98-9.

Pour liste des manufactures en activité de 1881 à 1891, 51.

Pour copie des changements apportés au tarif depuis 1879, 51.

Pour copie des documents de la commission chargée d'étudier la prohibition des liqueurs, 61. Réponse, 113.

Pour liste des personnes employées à la douane de Montréal en 1868 et en 1892, 71. Réponse, 194.

Pour copie des lettres relatives aux erreurs survenues dans le recensement de 1891-2, 82.

Pour copie des papiers relatifs à la démission de John J. Cosgrove, 91. Réponse, 148.

Pour copie des instructions royales au gouverneur général, 91. Réponse, 131.

Pour liste des personnes employées à la douane à Québec, 93.

Pour liste des personnes employées par le fédéral à Montréal et à Québec, 93.

Pour un état de compte de W. Ellis, surintendant du canal Welland, 109. Réponse, 175.

Pour copie des pièces relatives aux réclamations de Michel Gosselin, 127.

Pour copie des pétitions demandant la protection du Fort-George (Niagara), 138.

AGRICULTURE :—

- Pétition pour la réduction des droits sur les instruments d'—, etc., 60.
 Rapport du ministre de l'—, 62.
 1er rapport de la bibliothèque, recommandant le transfert des rapports sur les brevets au département de l'—, 116. Adopté, 147. 2e rapport : le public aura accès aux livres, 186.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX :—Motions adoptées, 20, 49, 174.

ALBERTA, Cie de chemin de fer et de houille d' :—

- Pétition au sujet de l'achèvement de sa ligne et pour être autorisée à la vendre au Pacifique, 68. Rapportée, 81.
 Bill reçu et lu 1re fois, 105. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 106. Rapporté, lu 3e fois et passé, 119-20. S.R., 209, Ch. 38.

ALBERTA, Cie d'irrigation d' :—

- Pétition demandant un acte d'incorporation, 50. Rapportée, 81.
 Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 154. Rapporté avec amendements, 176. Amendements agréés, 176. Lu 3e fois et passé, 176. Amendements agréés par les Communes, 196. S.R., 210. Ch. 69.

ALBERTA, District d' :—Pétition de la Cie d'Irrigation de Calgary. (*Voir* Calgary.)

AMÉRIQUE BRITANNIQUE, Cie d'assurance de l' :—

- Pétition pour faire augmenter son capital, 33. Rapportée, 140.
 Bill reçu et lu la 1re fois, 156. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 161. Règle 61e suspendue, 164. Rapporté, lu la 3e fois et passé, 167-8. S.R., 210. Ch. 75.

AMÉRIQUE DU NORD, Cie de canaux de l'—(*Voir* Canaux).

ANGERS, L'honorable Auguste Real :—Nommé sénateur, 10-11. Présente son bref, 12. Prête serment, 13. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 13.

ANIMAUX, Société du Nouveau-Brunswick pour la protection des :—Pétition demandant l'adoption du bill à ce sujet, 138.

ARCHIVES DU NORD-OUEST :—Résolution concernant la conservation des—, 117.

ARTISANS, INSTITUT des—de Canso :—Le comité des impressions recommande l'envoi de documents publics à l'—, 103. Adopté, 118.

ASSINIBOÏA, Conseil d' :—Adresse pour copie des délibérations, etc., de l'ancien—au sujet des écoles de la rivière Rouge, 35. Réponse partielle, 192.

ASSINIBOINE, Puissance hydraulique de la rivière :—

- Pétition de la cité de Winnipeg, 79. Rapportée, 140.
 Bill reçu et lu 1ère fois, 131. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 142. Rapporté, lu 3e fois et passé, 149-50. S. R. 209. Ch. 72.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE BIENFAISANCE MUTUELLE DU CANADA :—*Voir* Bien-faisance.

ASSURANCE :—

- Des manufacturiers.
- De l'Amérique Britannique.
- Du Canada sur la vie.
- Du Saint-Laurent.
- Des bestiaux.
- Du service civil.—(Voir ces mots.)

ATLANTIQUE, Cie de chemin de fer et de steamers Nord :—(Voir Nord-Atlantique).

ATLANTIQUE-PACIFIQUE, Cie du chemin de fer :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Rapportée, 101. (Voir Atlantique au lac Supérieur).

ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR, Chemin de fer de l' :—

- Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Rapportée, 101. (Cie Atlantique-Pacifique).
- Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 143. Rapporté, lu 3e fois et passé, 150, S. R., 209. Ch. 39.

AUDITEUR GÉNÉRAL, Rapport de l', 23.

BALFOUR, James :—Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 30. Pétition demandant un bill de divorce, 38. 4e rapport du comité, 45. Bill présenté et lu 1re fois, 45. 10e rapport: (avis et bill signifiés), 56. Certificat du greffier, 56. Lu 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 56. 15e rapport du comité: amendements, 76. Adopté, 91. Lu 3e fois et passé, 91. Témoignages renvoyés aux Communes, 91. Passé par les Communes, 130. Message renvoyant les témoignages, 130. S. R., 209. Ch. 93.

BALLANTYNE, Bertha :—Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 27. Pétition demandant un bill de divorce, 34. 3e rapport, 42. Bill présenté et lu 1re fois, 42. 2e lecture remise, 53. 9e rapport: (avis et bill signifiés), 55. Certificat du greffier, 58. Lu 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 58. 13e rapport, amendements, 66. Adopté, 78. Lu 3e fois et passé, 78. Témoignages envoyés aux Communes, 78. Passé par les Communes, 130. Message renvoyant les témoignages, 130. S. R., 209. Ch. 94.

BANQUES, Acte des :—Acte pour corriger une erreur dans l'—, Bill présenté et lu 1re fois, 53. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 67. En comité, 72. Rapporté, lu 3e fois et passé, 72-73. Passé par les Communes, 124. S. R., 209. Ch. 28. Liste des actionnaires des—incorporées, 164.

BANQUES ET DU COMMERCE, Comité des :—Nommé et quorum réduit à 13 membres, 34. 1er rapport: quorum réduit à neuf membres, 38.

BASSINS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, Cie de.—(Voir Colombie-Britannique.)

BATEAUX À VAPEUR, Inspection des :—Bill reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 170. En comité, 170. Rapporté, 170. Règle 41e suspendue, 171. Lu 3e fois et passé, 171. S. R., 210. Ch. 25.

BEAUHARNOIS, Cie du chemin de fer de jonction de :—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 64. Rapportée, 70. (Voir Grand Tronc.)

- BERNIER, Thomas A.**—Nommé sénateur, 10. Présente son bref, 15. Prête serment, 16. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 16.
- BESTIAUX, Association canadienne d'assurance des** :—
 Pétition demandant un acte d'incorporation, 54. Rapportée, 102. Règle 51e suspendue, 102.
 Bill présenté et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 110. Règle 61e suspendue, 110. Rapporté avec amendements, 155. Amendements agréés, 155. Lu 3e fois et passé, 155. Passé par les Communes, 186. S.R., 210. Ch. 77.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT** :—Rapport des bibliothécaires, 21.
 Comité nommé, 34. Membres des Communes faisant partie du comité, 48. 1er rapport: achat de livres, etc., 116, 128. Adopté, 147. 2e rapport: comité d'audition, 186.
- BIENFAISANCE MUTUELLE, Association Catholique de—du Canada** :
 Pétitions demandant un acte d'incorporation, 38, 64. Rapportées, 70.
 Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 143. Rapporté avec amendement, 151. Amendement agréé, 151. Lu 3e fois et passé, 151. Amendement agréé par les Communes, 172. S.R., 210. Ch. 90.
- BIENS DE FAMILLE INSAISSABLES, Acte des** :—(Voir Famille).
- BILLS** :
 Bill lu *pro forma*, 20.
 Délai pour présentation de pétitions pour bills privés, 39.
 Délai pour présentation de bills privés, 39.
 Délai pour présentation de rapports, 102.
 Comité des ordres permanents et des—privés :—Nommé et quorum réduit à 13 membres, 35. 1er rapport: quorum réduit à 9 membres, et délai pour présentation de pétitions et de bills, 39. 2e rapport sur pétition, 47. 3e rapport sur pétitions, 64. 4e rapport: sur pétitions, 68. 5e rapport: Cie du Manitoba et du N.-O., 70. 6e rapport: sur pétitions, 80. 7e rapport: sur pétitions, 101. 8e rapport: assurance des bestiaux, 101. 9e rapport: délai pour rapports, 102. 10e rapport: Cie des canaux de l'Amérique du Nord, 120. 11e rapport: sur pétitions, 121. 12e rapport: Cie d'Epargne du Canada-Est, 121. 13e rapport: Religieuses du Sacré-Cœur, 138. 14e rapport: sur pétitions, 138. 15e rapport: sur pétitions, 139. 16e rapport: Cie d'Epargne du Canada-Est, 140. 17e rapport: Cie de Toronto, Hamilton et Buffalo, 168. 8e rapport: Dame du Sacré-Cœur, 169. 19e rapport: sur pétitions, 179. 20e rapport: ch. de f. de Drummond, 179. 21e rapport: Toronto, Hamilton et Buffalo, 180.
- BOIS, FLOTTAGE de** :—sur les rivières: (Voir Flottage.)
- BOISSONS ENIVRANTES** :—Pétition de la législature du Manitoba demandant une loi prohibitive des—, 157.
 Adresse demandant copie des rapports de la commission royale chargée d'étudier la question des—, 61. Réponse, 113.
- BOITTE** :—Message transmettant des documents au sujet de la vente de la—, 52.
- BOTTRELL, H. A.** :—Rapport du comité des impressions recommandant la promotion de—, 165. Adopté, 186.
- BOWELL, L'hon. Mackenzie** :—Nommé sénateur, 10. Présente son bref, 11. Prête serment, 12. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 12.

- BRANTFORD**, Cité de :—Convention entre la—et la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo. (*Voir Toronto.*)
- BRANTFORD, NORFORK ET PORT BURWELL**, Cie du chemin de fer du :—Pétition pour se fusionner avec le Grand-Tronc, 63. Rapportée, 69. (*Voir Grand-Tronc.*)
- BREVETS**, Rapports sur les :—1er rapport du comité de la bibliothèque recommandant le transfert des— au département de l'agriculture, 116. Adopté, 147. 2e rapport : le public aura accès aux livres, 186.
- BREVETS**, Acte modifiant l'acte des :—Bill reçu et lu 1ère fois, 189. Règle 41e suspendue, 189. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 189. En comité, 190. Rapporté avec amendement, 190. Amendement agréé, 190. Lu 3e fois et passé, 190. Amendement agréé par les Communes, 196. S. R., 210. Ch. 34.
- BRITANNIQUE-CANADIENNE**, Cie de prêt et de placement :—Etat des affaires de la—, 76. Liste des actionnaires, 76.
- BUFFALO ET FORT ERIÉ**, Cie du pont de :—Pétition pour l'extension du délai d'achèvement et pour construire un tunnel, 38. Rapportée, 48.
Bill reçu et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 82. Rapporté avec un amendement, 89. Amendement agréé, 89. Lu 3e fois et passé, 90. Amendement agréé par les Communes, 110. S.R., 209. Ch. 64.
- BURRARD-INLET** :—Cie pour la construction d'une cale-sèche à—dans la Colombie-Britannique. (*Voir Colombie-Britannique.*)

- CALGARY**, Cie du chemin de fer urbain de :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 34. Rapportée, 47.
Bill reçu et lu 1re fois, 162. Règles 41e et 61e suspendues, 162. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 162. Rapporté avec amendements, 167. Amendements agréés, 167. Lu 3e fois et passé, 167. Amendements agréés par les Communes, 192. S.R., 210. Ch. 40.
- CALGARY**, Cie d'irrigation de :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Rapportée, 64.
Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 154. Rapporté avec amendements, 176. Amendements agréés, 176. Lu 3e fois et passé, 176. Amendements agréés par les Communes, 196. S.R., 210. Ch. 71.
- CALGARY**, Cie hydraulique de :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 54. Rapportée, 65.
Bill reçu et lu 1re fois, 156. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 161. Règle 61e suspendue, 163. Rapporté avec amendements, 177. Amendements agréés, 177. Lu 3e fois et passé, 177. Amendements agréés par les Communes, 196. S.R., 210. Ch. 70.
- CANADA**, Cie d'assurance du—sur la vie :—Pétition au sujet des immeubles de la Cie, 38. Rapportée, 65.
Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 118. Rapporté, lu 3e fois et passé, 133. S.R., 209. Ch. 76.

- CANADA ATLANTIQUE ET PLANT, Cie de steamers:—Pétition de H. L. Shipman demandant un acte d'incorporation, 63. Rapportée, 139. Règle 51e suspendue, 139.
Bill reçu et lu 1re fois, 162. Règles 41e et 61e suspendues, 162. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 163. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. S.R., 210. Ch. 65.
- CANADA-EST, Cie d'Epargne et de Prêt du:—Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 115. Rapportée, 121. Règle 49e suspendue, 122. Pétition pour faire enlever tout doute sur la légalité de ses débentures, 122. Rapportée, 140. Règle 51e suspendue, 140.
Bill reçu et lu 1re fois, 156. Règle 41e suspendue, 156. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 156. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. S.R., 210. Ch. 83.
- CANADIEN-FRANÇAIS, Élément—au Canada. (*Voir Français.*)
- CANAUX DE L'AMÉRIQUE DU NORD, Cie de:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 59. Rapportée, 120.
Bill reçu et lu 1re fois, 173. Règles 41e et 61e suspendues, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 174. Rapporté avec amendements, 177. Amendements agréés, 177. Lu 3e fois et passé, 178. Amendements agréés par les Communes, 196. S. R., 210. Ch. 66.
- CANSO, Institut des Artisans de:—3e Rapport des impressions recommandant l'envoi de documents à l'—, 103. Adopté, 118.
- CARLETON, Chemin de fer d'embranchement sur:—Bill reçu et lu 1re fois, 189. 41e règle suspendue, 189. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 189. En comité, 189. Rapporté, lu 3e fois et passé, 189. S. R. 210. Ch. 6.
- CARROSSERIE DU CANADA, Cie de:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Rapportée, 101.
Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, 118. Rapporté, 141. Considération remise, 148. Adopté, 154. Lu 3e fois et passé, 154. S. R. 209. Ch. 87.
- CINCINNATI, Cité de:—Pétition de la Cie de carrosserie du Canada. (*Voir Carrosserie.*)
- CHARBON: Pétition pour faire réduire les droits sur le—, 60.
- CHEMINS DE FER—:
Acte concernant les—, lu *pro forma*, 20.
Acte pour amender l'Acte des:—
Bill présenté et lu 1re fois, 131. 2e lecture remise, 142. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 148. Comité remis, 155. En comité, 160. Rapporté avec amendements, 160. Amendements agréés, 161. Amendé de nouveau, 169. Lu 3e fois et passé, 169. Amendé par les Communes, 199. Amendement agréé, 199. S. R. 210. Ch. 27.
Subventions en terres aux—. (*Voir Subventions.*)
- CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES, Comité des:—
Nommé et quorum réduit à 13 membres, 34-5. 1er rapport: quorum réduit à 9 membres, 38.
- CHICAGO, Exposition de:—Pétitions pour faire fermer le dimanche la section canadienne de l'—, 64.
Acte pour nommer des commissaires à l'—. (*Voir Exposition.*)

- CHILLIWHACK**, Chemin de fer de :—Pétition, pour incorporation au fédéral, 60. Rapportée, 121. Règle 51e suspendue, 121.
 Bill reçu et lu 1re fois, 136. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 143. Rapporté, lu 3e fois et passé, 150. S. R. 209. Ch. 43.
- CHOLÉRA** :—L'honorable John Ferguson attire l'attention du Gouvernement sur les mesures à prendre au sujet du—, 67.
- CLEVELAND, CITÉ DE** :—Pétition de la Cie de Cleveland, Port Stanley et London. (voir cette compagnie.)
- CLEVELAND**, Port Stanley et London. Cie de transport et de chemin de fer de :—
 Pétition demandant un acte d'incorporation, 50. Rapportée, 140.
 Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 153-4. Rapporté, lu 3e fois et passé, 165. S. R. 210. Ch. 44.
- CLORYDORME** :—Pétition de—demandant la construction de quais dans la baie de Mont-Louis, 107.
- COBOURG, BLAIBTON et MARMORA**. Cie de chemin de fer et de mines de :—Pétition pour se fusionner avec le Grand-Tronc, 63. Rapportée, 69. (Voir Grand-Tronc.)
- CODE CRIMINEL 1892**. Acte modifiant le :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 174. Règle 41e suspendue, 174. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 174. En comité, 182. Rapporté avec amendement, 182. Amendement agréé, 182. Lu 3e fois et passé, 182. Amendement agréé par les Communes, 199. S. R., 211. Ch. 32.
- COLLÈGE MILITAIRE ROYAL**. (Voir Militaire.)
- COLLINGWOOD, township de** :—Pétition demandant certains pouvoirs, 34. Rapportée, 64.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE** :—Pétition du chemin de fer de Nakusp à Slocan. (Voir Nakusp.)
 Adresse au sujet de l'introduction de la petite vérole dans la—, 51. Réponse, 98-9.
 Adresse au sujet de l'établissement d'un lieu de quarantaine dans la—, 49. Réponse, 113.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE, Cie de Bassins de la** :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 74. Rapportée, 101.
 Bill reçu et lu 1re fois, 136. Lu 2e fois et envoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 143. Rapporté avec amendements, 165. Amendements agréés, 165. Lu 3e fois et passé, 165. Amendements agréés par les Communes, 192. S. R., 210. Ch. 68.
- COLOMBIE ET KOOTENAY**, Cie de chemin de fer et de navigation de la :—Pétition pour être autorisée à construire des embranchements, 68. Rapportée, 81.
 Bill reçu et lu 1re fois, 118-9. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 128. Rapporté, 145. Amendement proposé, 152. Rejeté sur division, 153. Lu 3e fois et passé, 153. S. R. 209. Ch. 45.

COMITÉS :—

- Des Privilèges.
- De la Bibliothèque.
- Des Impressions.
- Des Banques et du Commerce.
- Des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.
- Des Comptes Contingents.
- Des Ordres Permanents et des Bills Privés.
- Des Débats et Délibérations.
- Des Divorces.
- Pour le contrôle du restaurant. (*Voir ces mots.*)

COMITÉS SPÉCIAUX :—

- Pour étudier notre politique commerciale et l'assimiler à celle de la Grande-Bretagne. Proposé, 74, 78. Motion retirée, 79.
- Pour réviser les règlements du Sénat. (*Voir Sénat.*)

COMMERCE :—

- Comité des Banques et du—(*Voir Banques.*)
- Rapport du percepteur des douanes sur le—et la navigation, 22.
- Comité spécial pour assimiler notre—à la politique commerciale du Royaume-Uni. Proposé, 74, 78. Motion retirée 79.
- Message de Son Excellence transmettant une copie de l'arrangement avec la France au sujet du—, 90.

COMMISSAIRES du havre de Montréal. (*Voir Havres.*)

COMMISSION Royale relative au trafic des liqueurs enivrantes :—Adresse pour copie des documents de la—, 61-2. Réponse, 113.

COMMUNES, Chambre des :—Acte modifiant l'Acte à l'effet de répartir la représentation à la—.

- Bill reçu et lu 1re fois, 95. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 98.
- En comité, 98. Rapporté, 98. Lu 3e fois et passé, 103. S.R., 208. Ch. 9.
- Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la—. (*Voir Sénat.*)

COMPTES CONTINGENTS, Comité des :—Nommé, et quorum réduit à 13 membres, 35.

- 1er rapport : quorum réduit à 9 membres, 39. Adopté, 39. 2e rapport : comptes du Sénat, 157.. 6e paragraphe retranché sur division, 170. 2e rapport adopté tel qu'amendé, 170. 6e paragraphe repris en considération et adopté, 205.

COMPTES PUBLICS pour 1892, 22.

COMPTES et pièces justificatives du greffier du Sénat, 38. Rapport du comité des Comptes Contingents sur les—, 157. Adopté, 170.

COMTÉS DU CENTRE, Chemin de fer des :—Pétition demandant modification de sa charte, 50. Rapportée, 65.

- Bill reçu et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 82. Rapporté, lu 3e fois et passé, 89. S. R., 208. Ch. 42.

CONFÉRENCE DE HALIFAX :—Documents de la—, 52.

CONFÉRENCE DE WASHINGTON :—Documents de la—, 94.

CONSERVES ALIMENTAIRES. Acte modifiant les Statuts concernant les :—

- Bill présenté et lu 1re fois, 117. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 135. En comité, 142-3. Rapporté avec amendements, 143. Amendements agréés, 143. Lu 3e fois et passé, 147.

CONSTITUTIONAL DOCUMENTS OF CANADA, par W. Houston :—1er rapport de la bibliothèque recommandant l'achat de l'ouvrage intitulé :—116. Adopté, 147.

COSGROVE, John J. :—Adresse pour documents relatifs à la démission de—, 91. Réponse, 148.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :—Pétition demandant l'adoption du bill pour prévenir la—, 138.

DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS, COMITÉ DES :—Nommé, 35. 1er rapport : quorum réduit à 5 membres, 39.

DÉLINQUANTS, Acte concernant le procès des jeunes :—

Bill présenté et lu 1re fois, 91. 2e lecture remise, 103. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111. Comité remis, 123, 129. Bill retiré, 148.

Acte concernant la garde des jeunes—dans le Nouveau-Brunswick.

Bill reçu et lu 1re fois, 200. Règle 41e suspendue, 200. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 200. Rapporté, lu 3e fois et passé, 200. S.R. 211. Ch. 33.

DENIERS, Emploi de—payés au sujet de procédures devant le parlement :—

Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 123. En comité, 129. Rapporté, lu 3e fois et passé, 129. S.R., 209. Ch., 8.

DESJARDINS, Alphonse :—Nommé sénateur, 10. Présente son bref, 14. Prête serment, 15. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 15.

DÉTROIT, RIVIÈRE, Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la—. (*Voir Erié.*)

DISCOURS DU TRÔNE À L'OUVERTURE DU PARLEMENT :—19. Adresse de remerciement, 23, 25, 28, 31. Passée, 32. Réponse de Son Excellence, 87. Discours à la prorogation du Parlement, 211.

DIVISIONS DANS LE SÉNAT :—

Sur la seconde lecture du bill (N) concernant le Président du Sénat, 131.

Sur un amendement au bill (68) concernant le chemin de fer de la Colombie et Kootenay, 153.

Sur le salaire à allouer aux messagers, 170.

Sur un amendement au bill (71) concernant le chemin de fer de Drummond, 204.

DIVORCES, Comité des :—Nommé, 35. 6e rapport, achat de livres, 47. Rapports 1, 7, 16. (*Voir Heward*). Rapports 2, 8, 17. (*Voir Hebden*). Rapports 3, 9. (*Voir Ballantyne*). Rapports 4, 10, 13, 15. (*Voir Balfour*). Rapports 5, 18, 21. (*Voir Doran*). Rapports 11, 19, 20. (*Voir Schwallier*). Rapports 12, 14, 22. (*Voir Goff*).

DOBAN, James Frederick :—Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 33. Pétition demandant un bill de divorce, 38. 5e rapport du comité, 46. Bill présenté et lu 1re fois, 46-7. 2e lecture remise, 67, 75. 2e lecture avancée, 78. 18e rapport : avis et bill signifiés, 88. Certificat du greffier, 92. Lu 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 92. 21e rapport, 112. Considération remise, 123. Adopté, 129. Lu 3e fois et passé, 130. Témoignages envoyés aux Communes, 130. Passé par les Communes, 172. Témoignages renvoyés, 172. S. R., 210. Ch. 95.

DOUANE:—

- Rapport du percepteur des droits de—sur le commerce et la navigation, 22.
 Adresse pour copie des changements apportés aux droits de—depuis
 1879, 51.
 Pétitions pour la réduction des droits de—sur les instruments d'agriculture,
 etc., 60.
 Message transmettant copie des tarifs de—entre le Canada et la France, 90.
 Adresse pour liste des personnes à la—de Montréal, 71. Réponse, 194.
 Adresse pour liste des personnes employées à la—de Québec, 93.
 Acte modifiant l'acte des droits de—
 Bill reçu et lu 1re fois, 203. Règle 41e suspendue, 203. Lu 2e fois au long,
 203. Lu 3e fois et passé, 206. S. R., 211. Ch. 16.

DRUMMOND, Chemin de fer du comté de— :

- Bill reçu lu 1re fois et envoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills
 Privés, 174. Rapporté, 179. Règle 57e suspendue, 179. Placé sur
 l'ordre du jour, 179. Lu 2e fois, et renvoyé au comité des Chemins de
 de fer, Télégraphes et Havres, 186. Rapporté, 203. Amendements
 proposés et rejetés sur division, 203-4. Lu 3e fois et passé, 204. S. R.,
 211. Ch. 46.

ECOLES du Nord-Ouest avant la création de la province du Manitoba:—Adresse
 pour copie des documents relatifs aux—, 35. Réponse partielle, 192.

ECHIQUIER, Cour de l' :— Règlements de la—, 23. Acte modifiant l'acte des cours
 Suprême et de l'— (Voir Suprême).

ELECTEURS DE 1893, Acte concernant les listes d'—

- Bill reçu et lu 1re fois, 192. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 195.
 En comité, 195. Rapporté, règle 41e suspendue, lu 3e fois et passé,
 195. S. R., 210. Ch. 10.

ELECTRICITÉ, Compagnie de téléphone automatique et d'— du Canada. (Voir Télé-
 phone).

ELLIS, William :—Adresse pour un état du compte de— surintendant du canal Wel-
 land, 109. Réponse, 175.

EMPLOYÉS PUBLICS, Acte concernant les :—

- Bill reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois, et renvoyé à un comité général,
 171. En comité, 171. Rapporté, 171. Règle 41e suspendue, 172. Lu
 3e fois et passé, 172. S. R., 210. Ch. 14.

EQUITÉ, Compagnie d'assurance l'— : Pétition demandant de changer son nom, 66.
 Rapportée, 101. (Voir Saint-Laurent).

ÉRIÉ, LAC, Compagnie de canaux entre le—, le bas Saint-Laurent et le lac Cham-
 plain. (Voir Canaux).

ÉRIÉ À LA RIVIÈRE DÉTROT, Chemin de fer du lac— :

- Pétitions de deux compagnies de ce nom pour se fusionner, 45. Rapportées,
 68, 69.
 Bill présenté et lu 1re fois, 95. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Che-
 mins de fer, Télégraphes et Havres, 97. Rapporté, 107. Lu 3e fois et
 passé, 107-8. S. R., 209. Ch. 50.

ÉTATS STATISTIQUES. (Voir Rapports).

ETATS-UNIS, Navires de pêche des :—Ordre en Conseil pour permis de *modus videndi* aux—, 90.
Conférence de Washington, dans les—, 94.

EXPOSITION COLOMBIENNE UNIVERSELLE :—

Pétitions pour que la section canadienne soit fermée le dimanche, 64.
Acte concernant la nomination de commissaires à l'—.
Bill reçu et lu 1re fois, 201. Règle 41e suspendue, 201. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 201. Rapporté, lu 3e fois et passé, 201. S. R. 211. Ch. 7.

FAMILLE, Biens de—insaisissables. Acte abrogeant l'Acte des :—

Bill reçu et lu 1re fois, 206. Règle 41e suspendue, 206. Lu 2e fois au long, 206. Lu 3e fois et passé, 206. S. R., 211. Ch. 19.

FEMMES, Union canadienne de tempérance des :—Pétition pour faire fermer la section canadienne de l'exposition de Chicago, le dimanche, 64.

FER :—Pétition pour faire réduire les droits sur le—, 60.

FERGUSON, John :—Nommé sénateur, 9. Présente son bref, 13. Prête serment, 14. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 14.

FERME EXPÉRIMENTALE :—Adresse pour liste des personnes employées à la—, 42.

Rapport du ministre de l'Agriculture sur les—, 128.
5e rapport du comité des impressions pour l'impression du rapport sur les—, 164. Adopté, 186. 6e rapport : distribution des rapports parmi les députés, 185. Adopté, 192.

FÊTE, Jours de—Acte modifiant la loi relative aux—

Bill présenté et lu 1re fois, 52. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 67. En comité, 72. Rapporté avec amendement, 72. Amendement agréé, 72. Lu 3e fois et passé, 72. Passé par les Communes, 124. S.R., 209. Ch. 30.

FICELLE D'ENGERBAGE :—Pétitions pour la réduction des droits sur la—, 60.

FIL DE FER POUR CLÔTURES :—Pétitions pour réduction des droits sur le—, 60.

FILMAN, Joshua Nicholas :—Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 50.

Pétition demandant un acte de divorce, 60. Honoraires remboursés, 169.

FLOTTAGE DES BOIS SUR LES RIVIÈRES ET LES COURS D'EAU, CIES POUR FACILITER LE :—

Bill présenté et lu 1re fois, 122. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 128. En comité, 141. Rapporté avec amendements, 142. Amendements agréés, 142. Lu 3e fois et passé, 142. Passé par les Communes, 172. S. R., 210. Ch. 26.

FORCE MOTRICE, Cie canadienne de :—

Pétition pour faire prolonger le délai d'exécution de ses travaux, 59. Rapporté, 101.

Bill reçu et lu 1re fois, 131. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 135. Rapporté, lu 3e fois et passé, 145. S. R., 209. Ch. 89.

FRANÇAIS, ELÉMENT—AU CANADA :—

Adresse au sujet du recensement de l'—, 43. Réponse, 197-8.

Adresse pour copie des lettres relatives aux erreurs dans le recensement, 82.

Réponse à une adresse de 1892, au sujet des instructions données aux énumérateurs, 90.

FRANCE, Traité de commerce avec la:—Message de Son Excellence transmettant une copie du—, 90.

FROMAGE, Imitation de—Acte à l'effet de prévenir la vente d'—et de pourvoir à la marque des produits de laiterie:—Bill reçu et lu 1re fois, 206. Règle 41e suspendue, 206. Lu 2e fois au long, 206. Lu 3e fois et passé, 207. S. R., 211. Ch. 37.

GALT & GUELPH, Chemin de fer:—Pétition pour se fusionner avec le Grand-Tronc, 63. Rapporté, 69. (*Voir Grand-Tronc.*)

GARANTIE DE LA PUISSANCE, Cie de—contre les voleurs. (*Voir Voleurs.*)

GASPÉ, Comté de:—Pétition demandant la construction de quais dans la baie de Mont-Louis, 107.

GAZ, Association canadienne de:—

Pétition de L. Morin, demandant un acte d'incorporation, 59. Rapportée, 139. Règle 51e suspendue, 139.

Bill reçu et lu 1re fois, 163. Règles 41 et 61e suspendues, 163. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, 163. Rapporté, lu 3e fois et passé, 168. S.R., 210. Ch. 74.

GEMMILL, M. J. A. "THE PRACTICE OF THE PARLIAMENT OF CANADA UPON BILLS OF DIVORCE," PAR:—Rapport du comité des divorces recommandant l'achat de ce livre, 47. Adopté, 47.

GENS DES BOIS DU MONDE, LES:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 50. Rapporté, 70.

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 123. Rapporté, lu 3e fois et passé, 134-5. S.R., 209. Ch. 92.

GEORGE, Fort:—Adresse pour copie des pétitions pour la conservation du—, 138.

GOFF, Annette Marion:—Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 37. Pétition demandant un bill de divorce, 51. 12e rapport du comité, 61.

Bill présenté et lu 1re fois, 61. 14e rapport (avis et bill signifiés), 71. Certificat du greffier, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 104. 22e rapport, 112. Adopté, 127. Lu 3e fois et passé, 127. Témoignages envoyés aux Communes, 127. Passé par les Communes, 172. Témoignages renvoyés, 172. S.R., 210. Ch. 96.

GOSSELIN, Michel:—Adresse pour copie des pièces relatives à la demande de—, métis du Manitoba, 127.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL:—Annonce qu'il viendra ouvrir le parlement, 18. Discours du trône, 19. Adresse de remerciement, 23, 25, 28, 31. Passée, 32. Réponse de Son Excellence, 87. Annonce qu'il viendra proroger le Parlement, 205. Il vient, 208. Discours de prorogation, 211.

Adresse pour copie des instructions royales données au—, 91. Réponse, 131.

GRAND TRONC, Compagnie du—de chemin de fer du Canada:—Pétition pour se fusionner avec d'autres compagnies, 64. Rapportée, 69.
 Bill reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 114. Rapporté avec amendements, 133. Amendements agréés, 133. Lu 3e fois et passé, 133. Amendements agréés par les Communes, 161. S. R., 209. Ch. 47.

GRAND TRONC, Compagnie du—de chemin de fer du Canada:—
 Pétition du Pacifique au sujet d'une convention avec la—et la cité de Toronto, 44. Rapportée, 64.
 Bill reçu et lu 1re fois, 95. Lu 2e fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 97. Rapporté, lu 3e fois et passé, 107, S. R., 209. Ch. 48.

GRAND TRONC, DE LA BAIE GEORGIENNE ET DU LAC ERIÉ, Chemin de fer:—
 Pétition au sujet de l'achèvement de ses travaux, 31. Rapportée, 80.
 Bill reçu et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 82. Rapporté et renvoyé au comité, 90. Rapporté, lu 3e fois et passé, 99. S. R., 208. Ch. 49.
 Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 69. (*Voir Grand Tronc*).

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—Informe le Sénat de la nomination des honorables MM. Ferguson, 9. Desjardins, 10. Bernier, 10. Primrose, 10. Bowell, 10. Angers, 10-11. Kirchhoffer, 11.

GREFFIER DU SÉNAT:—Comptes et pièces justificatives du—, 38.

GRATTON, Edouard:—3e Rapport du comité des impressions recommandant un congé d'absence, 103. Adopté, 118.

HALIFAX, Conférence de:—Message transmettant copie des délibérations de la—, 52.

Ville de—Pétition de la Cie de Fidéicommiss Orientale, (*Voir Orientale*).
 Pétition de la Cie Manufacturière maritime, 66. Rapportée, 81. Pétition de la Cie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (*Voir Canada-Est*).

HAMILTON, Cie de Prévoyance et de Prêt d':—Pétition demandant modification de sa charte, 33. Rapportée, 47.

Bill reçu et lu 1re fois, 67. 2e lecture remise, 72. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 75. Rapporté, lu 3e fois et passé, 79. S. R., 208. Ch. 85.

HAMILTON, Synode de:—Pétition demandant de faire fermer la section canadienne de l'exposition de Chicago le dimanche, 64.

HAVRES:—Comité des chemins de fer, télégraphes et—. (*Voir Chemins de fer*).

HAVRE DE MONTRÉAL, Commissaires du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 173. Règle 41e suspendue, 173. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 173. En comité, 181. Rapporté avec amendement, 181. Amendement agréé, 182. Lu 3e fois et passé, 182. Message des Communes amendant les amendements et le bill, 207. Amendements des Communes agréés, 207. S. R., 211. Ch. 21.

- HEBDEN, Robert Young**:—Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 28. Pétition demandant un bill de divorce, 34. 2^e rapport, 40-1. Bill présenté et lu 1^{re} fois, 41. 2^e lecture remise, 53. 8^e rapport, (avis et bill signifiés), 55. Certificat du greffier, 57. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des divorces, 58. 17^e rapport: amendements, 81. Adopté, 96. Bill lu 3^e fois et passé, 96. Témoignages envoyés aux Communes, 96. Passé par les Communes, 146. Témoignages renvoyés au Sénat, 146. S. R., 209. Ch. 98.
- HEWARD, Edmund Holyoake**:—Certificat constatant le paiement des honoraires, 21. Pétition demandant un bill de divorce, 28. 1^{er} Rapport, 39. Bill présenté et lu 1^{re} fois, 40. 2^e lecture remise, 52. 7^e rapport: (avis et bill signifié), 54. Certificat du greffier, 57. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des divorces, 57. 16^e Rapport: un amendement, 77. Considération remise, 92. Adopté, 97. Bill lu 3^e fois et passé, 97. Témoignages envoyés aux Communes, 97. Passé par les Communes, 130. Message renvoyant les témoignages, 30. S. R., 209. Ch. 97.
- HOME RULE**:—Débat au sujet des paroles prononcées par N. Clarke Wallace au sujet du—, 135.
- HORAIRE DE L'INTERCOLONIAL**:—Réponse à une adresse demandant l'—, 25.
- HOUSTON, William**:—"Constitutional Documents of Canada," par:—1^{er} rapport de la bibliothèque recommandant l'achat de l'ouvrage intitulé—, 116. Adopté, 147.
- HUDSON, Compagnie de la Baie d'**:—Résolution pour faire recueillir les documents de la—, 117.
- HÛTRES, Pêcheries d'**:—Rapport sur les—, 23.
- I****MPRESSIONS, Comité des**:—Nommé, 34. Membres des Communes faisant parti du comité, 48. 1^{er} rapport: crédit supplémentaire, 74, 87, 94, 106. Adopté, 117. 2^e rapport: sur documents, 83. Adopté, 94. 3^e rapport: divers objets, 102, 106. Adopté, 118. 4^e rapport: sur documents, 124. Adopté, 141. 5^e rapport: fermes expérimentales et industrie laitière, 164, 181. Adopté, 186. 6^e rapport: sur documents, 183. Adopté, 192.
- IMPRESSIONS ET DE LA PAPETERIE**:—Acté concernant le département des—. Bill présenté et lu la 1^{re} fois, 194. 4^{le} règle suspendue, 194. Lu 2^e et 3^e fois et passé, 194. Passé par les Communes, 208. S. R., 211. Ch. 15. Rapport du département des—, 78.
- INDEX DES STATUTS DU CANADA FOURNI AUX SÉNATEURS ET AUX DÉPUTÉS**:—6^e rapport du comité des Impressions, 185. Adopté, 192.
- INDIENS SONGHEES À VICTORIA**:—Interpellation au sujet des—, 71.
- INSPECTION**:—Des bateaux à vapeur. (*Voir Bateaux.*)
Du pétrole. (*Voir Pétrole.*)
- INSPECTION GÉNÉRALE, Acte modifiant l'Acte d'**:— Bill présenté et lu 1^{re} fois, 141. 2^e lecture remise, 148. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 154. En comité, 159. Rapporté avec amendements, 159. Amendements agréés, 159. Lu 3^e fois et passé, 159-60. Amendé par les Communes, 196. Amendements des Communes agréés, 199. S. R., 210. Ch., 35.
- INSTRUCTIONS ROYALES AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL**:—Adresse pour copie des—, 91. Réponse, 113.

- INTERCOLONIAL, Chemin de fer:—Réponse à une adresse sur l'horaire des trains, 23.
- INTÉRIEUR, Département de l':—Rapport du—, 141.
- INTERPELLATIONS:—Au sujet du choléra, 67.
Au sujet des indiens Songhees, 71.
- IRRIGATION D'ALBERTA, DE CALGARY:—Cies d'—. (*Voir ces mots.*)
- J**ACQUES-CARTIER, Compagnie du chemin de fer Union:—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 64. Rapportée, 70. (*Voir Grand Tronc.*)
- JUSTICE, Ministère de la:—Rapport du—, relatif aux pénitenciers, 22.
- K**INGSTON:—Pétition pour réduction des droits sur le charbon, etc., 60.
- KIRCHHOFFER, John Nesbitt:—Nommé sénateur, 11. Présente son bref, 16. Prête serment, 17. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 17.
- L**ABRADOR, Cie de chemin de fer et de steamers de Québec et du—. (*Voir Nord-Atlantique.*)
- LAC ÉRIÉ À LA RIVIÈRE DÉTROI. Cies des chemins de fer du. (*Voir Érié.*)
- LAITERIE, Produits de. (*Voir Fromage.*)
- LAITIÈRE, Industrie.—Rapport du commissaire de l'—, 52.
5e rapport du comité des impressions au sujet de l'impression du rapport sur l'—, 164. Adopté, 186. 6e rapport: distribution du rapport parmi les députés, 185. Adopté, 192.
- LECTURE, Salle de:—Rapport du comité des comptes contingents recommandant l'observation des règlements de la—, 157-8. Adopté, 170.
- LIBERTÉ DE CONSCIENCE GARANTIE AUX SUJETS DE SA MAJESTÉ:—Pétitions contre l'adoption de lois contraires à la—, 175.
- LIQUEURS ENIVRANTES:—Adresse pour copies des documents de la commission chargée d'étudier la question de la prohibition des—, 61. Réponse, 113.
Pétition de la législature du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi prohibitive des—, 157.
- LISTES DES ACTIONNAIRES DES BANQUES INCORPORÉES, 164.
- LISTES D'ÉLECTEURS DE 1893.—(*Voir Electeurs.*)
- LONDON, Cité de:—Pétition des Gens des Bois du Monde. (*Voir Gens.*)
Pétition du synode de la—demandant que la section canadienne de l'exposition de Chicago soit fermée le dimanche, 64.
- LONDON, Chemin de fer de—Huron et Bruce:—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 69. (*Voir Grand Tronc.*)
- LONDON À PORT STANLEY, Chemin de fer de:—Pétition demandant la confirmation d'un bail, 38. Rapportée, 64.
Bill reçu et lu 1re fois, 156. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 161. Règle 61e suspendue, 163. Rapporté, lu 3e fois et passé, 166. S.R., 210. Ch. 51.

LONDRES:—Pétition de la corporation l'Océan contre les accidents. (*Voir Océan.*)

Pétition de la corporation de garantie l'Océan. (*Voir Océan.*)

LONGUEUIL:—Pétition de l'association canadienne de gaz. (*Voir Gaz.*)

M AÏS:—Pétition pour faire réduire les droits sur le,—60.

MANITOBA:—Écoles du:—Adresse pour documents relatifs aux—avant la création de cette province, 35. Réponse partielle, 192.

Assemblée législative du:—Pétition demandant une loi prohibitive des boissons enivrantes, 157.

MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA, Cie du chemin de fer du:—Pétition demandant la refonte des actes de la dite Cie, 66. Rapportée, 70. Règle 51e suspendue, 71.

Bill présenté et lu 1ère fois, 71. 2e lecture remise, 91. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 94. Règle 61e suspendue, 95. Rapporté avec amendements, 100. Certains amendements rejetés, 100. Lu 3e fois et passé, 101. Amendé par les Communes, 161. Amendements agréés, 162. S.R. 209. Ch. 52.

MANITOBA ET DU SUD-EST, Cie du chemin de fer du:—Pétition pour faire prolonger le délai d'achèvement de ses travaux, 54. Rapportée, 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 87. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 94. Rapportée, lu 3e fois et passé, 99-100. S.R. 208. Ch. 53.

MANUFACTURES EN ACTIVITÉ DE 1881 à 1891:—Adresse pour liste des,—51.

MANUFACTURIÈRE MARITIME, Cie:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 66. Rapportée, 81.

MANUFACTURIERS, Cie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des:—Pétition demandant modification de sa charte, 28. Rapportée, 68.

Bill présenté et lu 1re fois, 95. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et Commerce, 97-8. Rapporté, lu 3e fois et passé, 115. S. R., 209. Ch. 80.

MARINE ET DES PÊCHERIES, Département de la:—Rapport du,— 3.

MARINE MARCHANDE, Acte de la—au sujet des lignes de charge:—Bill reçu et lu 1re fois, 173. Règle 41e suspendue, 173. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 173. En comité, 181. Rapporté avec amendement, 181. Amendement agréé, 181. Lu 3e fois et passé, 185. Amendement agréé par les Communes, 208. S. R., 211. Ch. 22.

MATELOTS: Acte modifiant l'Acte des;—Bill présenté et lu 1re fois,—103. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 110. En comité, 113. Rapporté, lu 3e fois et passé, 113.

MATELOTS DE L'INTÉRIEUR:—Acte modifiant l'Acte des—Bill présenté et lu 1re fois, 103. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 111. En comité, 113. Rapporté, lu 3e fois et passé, 113-4. Passé par les Communes, 172. S. R., 210. Ch. 24.

MESSAGERS SESSIONNELS:—Rapport du comité des comptes contingents leur accordant \$250, 158. Rejeté sur division, 170. Amendement proposé et adopté, 205.

MESSAGES :—

De Son Excellence :—

- Transmettant copie des délibérations de la conférence de Halifax, 52.
 Transmettant des documents au sujet de la vente de la boîte, 52.
 En réponse au discours du trône, 87.
 Transmettant l'arrangement commercial avec la France, 90.
 Transmettant des documents relatifs à la conférence de Washington, 94.
 Transmettant de nouveaux documents au sujet de Terre-Neuve, 110.

Du Sénat à la Chambre des Communes :—

- Au sujet des amendements faits par les Communes au bill concernant les témoins et la preuve, 197.

De la Chambre des Communes :—

- Faisant connaître les noms des membres qui feront partie du comité de la bibliothèque, 48.
 Faisant connaître les noms des membres qui feront partie du comité des impressions, 48.
 Au sujet des amendements au bill concernant les témoins et la preuve, 197.
 Au sujet des amendements au bill (99) concernant les commissaires du havre de Montréal, 207.

MIDLAND, Cie du chemin de fer :—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 70. (*Voir Grand Tronc*).

MILICE :—Rapport du département de la,—25.

MILICIENS DU NORD-OUEST :—Acte apportant de nouvelles dispositions aux concessions de terres aux.—

- Bill présenté et lu 1^{re} fois, 52. 2^e lecture remise, 58. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 67. En comité, 73. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 73. Passé par les Communes, 186. S. R. 210. Ch. 3

MILITAIRE, Collège—Royal, Acte concernant le :—

- Bill reçu et lu 1^{re} fois, 201. Règle 41^e suspendue, 202. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 202. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 202. S. R., 211. Ch. 17.

MINIÈRE, Cie—de Montréal :—Pétition demandant un acte de liquidation, 39. Rapportée, 47.

MODUS VIVENDI :—Ordre en conseil pour permis de—aux navires de pêche des Etats-Unis, 90.

MONCTON :—Pétition de—contre l'adoption de lois contraires à la liberté de conscience, garantie aux sujets de Sa Majesté, 175.

MONCTON À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, Cie de chemin de fer et de bacs de :—Pétition demandant modification de sa charte, 64. Rapportée, 70.

- Bill reçu et lu 1^{re} fois, 118. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 128. Rapporté avec amendements, 144. Amendements agréés, 145. Lu 3^e fois et passé, 145. Amendements agréés par les Communes, 161. S. R., 209. Ch. 54.

MONT-LOUIS, Baie de :—Pétition du comté de Gaspé, demandant la construction de quais dans la—, 107.

MONTRÉAL À L'ATLANTIQUE, Cie du chemin de fer :—Pétition demandant un acte modifiant son acte d'incorporation, 45. Rapportée, 65.

- Bill présenté et lu 1^{re} fois, 95. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 97. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 103. S. R., 209. Ch. 55.

MONTREAL À CHAMPLAIN, Cie du chemin de fer de jonction de:—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 64. Rapportée, 70. (*Voir Grand-Tronc*).

MONTREAL:—Cie minière de:—(*Voir Minière*).

Adresse pour liste des personnes employées par le fédéral à—, 71, 93.
Réponse, 194.

Commissaires du havre de—. (*Voir Havre*).

Pétition de la Cie de chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur. (*Voir Atlantique*).

Pétition de la Cie de garantie contre les voleurs. (*Voir Voleurs*).

Pétition de la Cie d'irrigation d'Alberta. (*Voir Alberta*).

Pétition de la Cie d'assurance la Saint-Laurent. (*Voir Saint-Laurent*).

MOOSE-JAW:—Pétition demandant la réduction des droits sur les instruments d'agriculture, etc., 60.

MOUNT-Forest, MARKDALE ET MEAFORD, Cie du chemin de fer de:—Pétition au sujet de l'exécution de ses travaux, 45. Rapportée, 64.

NAKUSP À SLOCAN, Chemin de fer de:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 59. Rapportée, 140.

Bill reçu et lu 1re fois, 174. Règle 41e et 61e suspendue, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 174. Rapporté, lu la troisième fois et passé, 177. S. R., 210. Ch. 56.

NAUFRAGES ET DU SAUVETAGE, Acte modifiant l'acte des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 109. 2e lecture remise, 118. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 123. En comité, 129. Rapporté, lu 3e fois et passé, 129. S. R., 209. Ch. 23.

NAVIGATION:—Rapport du percepteur de douanes sur le commerce et la—, 22.

NAVIRES DE PÊCHE DES ETATS-UNIS:—Ordre en conseil pour permis de *modus vivendi* aux—, 90.

NELSON À FORT-SHEPPARD, Compagnie du chemin de fer de:—Pétition demandant un acte d'incorporation au fédéral, 74. Rapportée, 121. Règle 51e suspendue, 121.

Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 154. Rapporté, lu 3e fois et passé, 166. S. R., 210. Ch. 57.

NIAGARA OU FORT-GEORGE:—Adresse pour copie des pétitions demandant la conservation du Fort-George à—, 138.

NICOLA, VALLÉE DE LA, Chemin de fer de la:—Pétition pour fusionner avec le Pacifique, 60. Rapportée, 121. Règle 51e suspendue, 121.

NORD-ATLANTIQUE, Compagnie de chemin de fer et de steamers:—Pétition demandant de changer son nom, etc., 60. Rapportée, 140.

Bill reçu et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 128. Rapporté avec amendements, 150. Amendements agréés, 151. Lu 3e fois et passé, 151. Amendements agréés par les Communes, 172. S. R., 210. Ch. 58.

NORD-OUEST, Archives des administrations au:—Résolution pour la préservation des—, 117.

NORD-OUEST, Police à cheval:—Rapport du commissaire de la—, 82.

NORD-OUEST, Acte modifiant l'Acte des Territoires du :—

Bill présenté et lu 1re fois, 128. 2e lecture remise, 141. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 148. En comité, lu 3e fois et passé, 154-5.

NORD-OUEST DU CANADA, Cie des terres du :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 60. Rapportée, 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 118. Rapporté avec amendement, 134. Amendement agréé, 134. Lu 3e fois et passé, 134. Amendement agréé par les Communes, 161. S.R. 209. Ch. 88.

NOVA SCOTIA PERMANENT BENEFIT BUILDING SOCIETY AND SAVINGS FUND :—Pétition demandant modification de sa charte, 34. Rapportée, 47.

Bill présenté et lu 1re fois, 48. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 57. Rapporté avec amendements, 80. Amendements agréés, 80. Lu 3e fois et passé, 80. Passé par les Communes avec amendement, 146. Amendement agréé, 146. S.R., 209. Ch. 86.

OcéAN, Acte constituant la corporation l'—contre les accidents :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 98. 2e lecture remise, 117. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 124. Rapporté avec amendement, 133. Amendement agréé, 134. Lu 3e fois et passé, 134. Amendement agréé par les Communes, 161. S.R. 209. Ch. 81.

OcéAN, Acte constituant la Corporation de Garantie l' :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Rapportée 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 105. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 106. Rapporté avec amendement, 116. Amendement agréé, 116. Lu 3e fois et passé, 116. Amendement agréé par les Communes, 136. S.R. 209. Ch. 82.

OcéANIQUES, SUBVENTIONS AUX STEAMERS—(Voir Subventions.)

ORDRE EN CONSEIL :—Autorisant à délivrer des permis de *modus vivendi* aux navires de pêche des Etats-Unis, 90.

ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS, Comité des—(Voir Bill Privés.)

ORIENTALE, Cie de Fédécemis :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 66. Rapportée, 70.

Bill reçu et lu 1re fois, 105. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 111. Rapporté, lu 3e fois et passé, 116. S.R., 209. Ch. 84.

OTTAWA :—Pétition de la Cie de canaux de l'Amérique du Nord. (Voir Canaux.)

OUEST, Comtés de—, Chemin de fer des :—Pétition demandant de changer son nom, 31. Rapportée, 64. (Voir Yarmouth.)

OUVERTURE DU PARLEMENT :—Annonce que le Gouverneur général viendra ouvrir le 18. Il vient, 18. Discours du trône, 19.

- PACIFIQUE**, Cie du chemin de fer canadien du :—Pétition au sujet d'une convention avec le Grand Tronc et la ville de Toronto, 44. Rapportée, 65. (*Voir Grand-Tronc*).
- Pétition pour émettre des actions garanties ou privilégiées 83. Rapportée, 139. Règle 51e suspendue, 139.
- Bill reçu et lu 1re fois, 131. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 142. Rapporté, lu 3e fois et passé, 150. S. R., 209. Ch. 41.
- Pétition de la Cie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola, pour se fusionner avec le—, 60. Rapportée, 121. Règle 51e suspendue, 121.
- Pétition de la Cie d'Alberta pour vendre sa voie au— (*Voir Alberta*).
- PAPETERIE** :—Rapport du département des impressions et de la—, 78.
- Acte modifiant l'acte du département des impressions et de la—. (*Voir Impressions*).
- 2e rapport du comité des comptes contingents sur la—du Sénat, 157. Adopté, 170.
- PARLEMENT** :—Proclamations, V, VI, VII. Appelé pour la dépêche des affaires, VIII.
- Ouverture du :—Communication du secrétaire du Gouverneur général, 18.
- Discours du trône, 19.
- Prorogation du :—Annonce qu'il viendra proroger le—, 205. Il vient, 208.
- Discours de—, 211. Prorogation, 212.
- Comité des privilèges du—, 20.
- PÊCHE** :—Prime de—, pour 1891-92, 48.
- Navires de— des Etats-Unis. Ordre en conseil pour permis de *modus vivendi* aux—, 90.
- PÊCHERIES** :—Rapport du département de la marine et des—, 23. Rapport sur les —d'huitres, 23.
- PÉNITENCIERS** :—Rapport du ministère de la justice relatif aux—, 22.
- PENSIONS DU SERVICE CIVIL**, Acte des :—Bill reçu et lu 1ère fois, 192. 41e règle suspendue, 192. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 192. En comité, 195. Rapporté, lu 3e fois et passé, 195. S. R., 210. Ch. 12.
- PETERBOROUGH AU LAC CHEMONG**. Cie du chemin de fer de :—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 70. (*Voir Grand Tronc*).
- PÉTROLE** :—Pétitions pour faire réduire les droits sur le, 60.
- Acte d'inspection du—Bill reçu et lu 1ère fois, 202. Règle 41e suspendu, 202. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 202. Rapporté, lu 3e fois et passé, 202-3. S. R., 211. Ch. 36.
- PILOTES DU PORT DE SAINT-JEAN** :—Pétition au sujet de la loi du pilotage, 133.
- PINE RIDGE** :—Pétition contre l'adoption de lois contraires à la liberté de conscience garantie aux sujets de Sa Majesté, 175.
- PLANT**, Cie de Steamers Canada-Atlantique et—. (*Voir Canada-Atlantique*).
- POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST** :—Rapport du commissaire de la—, 82.
- POLICE DE PORT ET DE RIVIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC** :—Bill reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 171. En comité, 171. Rapporté, 171. Règle 41e suspendue, 171. Lu 3e fois et passé, 171. S. R., 210. Ch. 20.

- PONT:—De Buffalo et Fort-Erié.
Sur la rivière Yamaska. (*Voir ces mots.*)
- PORT-ARTHUR, Duluth et l'Ouest, Cie du chemin de fer de:—Pétition pour obtenir le droit de circulation sur les autres lignes, 54. Rapportée, 65.
Bill reçu et lu la 1re fois, 98. Lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 106. Rapporté avec amendements, 120. Amendements agréés, 120. Lu 3e fois et passé, 120. Amendements agréés par les Communes, 146. S.R., 209. Ch. 59.
- PRACTICE OF THE PARLIAMENT OF CANADA, The:—Rapport du comité des divorces recommandant l'achat du livre de J. A. Gemmill, intitulé—, 47. Adopté, 47.
- PRESBYTÉRIENNE, Eglise,— du Canada:—Pétition pour faire fermer le dimanche la section canadienne de l'exposition de Chicago, 64.
- PRÉSIDENT DU SÉNAT:—Acte concernant le —. (*Voir Sénat.*)
- PRIMROSE, Clarence:—Nommé sénateur, 10. Présente son bref, 17. Prête serment, 18. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 18.
- PRIVILÈGES DU PARLEMENT, Comité des:—Nommé, 20.
- PROCÉDURES DEVANT LE PARLEMENT:—Emploi des deniers payés au sujet de—. (*Voir Deniers.*)
- PROCLAMATIONS:—V à VIII.
- PROROGATION DU PARLEMENT:—Communication annonçant que le gouverneur viendra proroger le Parlement, 205. Il vient, 208. Discours de —, 211. Prorogation, 212.
- PUISSANCE, Cie de Construction et Association de prêt de la:—Pétition demandant un acte lui permettant d'opérer dans toute la Confédération, 28. Rapportée, 179.
- Q**UARANTAINE DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Adresse pour copie des documents relatifs à l'établissement d'une—, 49. Réponse, 113.
- QUÉBEC ET DU LABRADOR, Cie de chemin de fer et de steamers de:—Sanction royale, 210. (*Voir Nord-Atlantique.*)
- QUÉBEC,—Province de:—Police de port et de rivière de la—. (*Voir Police.*)
Cité de,—Adresses pour listes des personnes employées par le fédéral dans la—, 93.

RAPPORTS ET ÉTATS STATISTIQUES:—

- Des bibliothèques, 21.
- Comptes publics pour 1892, 22.
- Du percepteur des douanes sur le commerce et la navigation, 22.
- Rapport, états et statistiques du revenu de l'intérieur, 22.
- Du ministre de la justice relatif aux pénitenciers, 22.
- De la marine et des pêcheries, 23.
- Des pêcheries d'huîtres, 23.
- De l'auditeur général, 23.
- Règlements de la cour de l'Echiquier, 23.
- Du département de la milice, 25.
- Etats des paiements de primes de pêche pour 1891-92, 48.

RAPPORTS—*Suite.*

- Des travaux publics pour 1892, 51.
- Liste du service civil, 51.
- 2e rapport du commissaire de l'industrie laitière, 1891-92, 52.
- États des ordres en conseil relatifs aux terres fédérales, 52.
- Du ministre de l'agriculture, 62.
- États des affaires de la Cie de prêt Britannique-Canadienne, 76.
- Liste des actionnaires, 76.
- Du département des impressions et de la papeterie, 78.
- Du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 82.
- Du secrétaire d'État, 87.
- Du département des affaires des sauvages, 90.
- Des fermes expérimentales, 1892, 128.
- Du département de l'intérieur, 141.
- Des banques incorporées, 164.
- Recensement de 1890-91, (vol. 1), 190.

RECENSEMENT de 1890-91. (Vol. 1), 190.

- RECENSEMENT DES CANADIENS-FRANÇAIS, Adresse au sujet du—, 43. Réponse, 197-8.
- Adresse au sujet des lettres adressées au ministère de l'agriculture relatives à la question du—, 82
- Réponse à une adresse de l'année précédente au sujet des instructions données au sujet du recensement, 90.

RÈGLES DE LA CHAMBRE SUSPENDUES :—

- 41e, 156, 162, 163, 171, 172, 173, 174, 180, 189, 192, 194, 195, 196, 200, 201, 202, 203, 206, 208.
- 49e, 122, 138, 168.
- 51e, 71, 102, 121, 139, 140, 169.
- 57e, 179.
- 61e, 95, 110, 159, 162, 163, 164, 172, 173, 174.

RÈGLES DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER, 23.

RÈGLEMENT DU SÉNAT. (*Voir Sénat.*)

RÉPONSE À ADRESSE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE :—

- Copie de l'horaire pour la marche des trains sur l'Intercolonial, 23.
- Copie des instructions données aux énumérateurs pour le recensement de 1891, 90.

RESTAURANT, Comité pour le contrôle du :—Nommé, 35. Rapport du comité des comptes contingents lui accordant un bonus, 158. Adopté, 170.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapport du—, 22.

ROGER, M. F. :—Rapport du comité des impressions recommandant de payer le compte de—pour cartons, serre-papiers, 103. Adopté, 118.

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, Dames religieuses du :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 133. Rapportée, 138. 49e règle suspendue, 138. Pétition pour faire étendre leurs droits corporatifs, 138. Rapportée, 169. Règle 51e suspendue, 169.

Bill reçu et lu 1re fois, 163. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, 172. Règle 61e suspendue, 172. Rapporté avec amendements, 178. Amendements agréés, 178. Lu 3e fois et passé, 178. Amendements agréés par les Communes, 196. S. R., 210. Ch. 91.

SAINTE-ANNE DES MONTS, Pilotes du port de:—Pétition au sujet de la loi du pilotage, 133.

SAINTE-ANNE DES MONTS, Cie d'assurance la:—Pétition de la Cie d'assurance "l'Equité," 66. Rapporté, 101.

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 123. Rapporté, lu 3e fois et passé, 134. S. R., 209. Ch. 79.

Cie de canaux entre le lac Erié le bas—et le lac Champlain. (Voir Canaux).

SAINTE-ANNE DES MONTS, Chemin de fer du:—Pétition au sujet de ses pouvoirs de louer sa ligne, 59. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 87. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 94. Rapporté, lu 3e fois et passé, 100. S. R., 208. Ch. 60.

SAINTE-ANNE DES MONTS:—Pétition demandant la construction de quais dans la baie de Mont-Louis, 107.

SAINTE-CATHERINE À NIAGARA, Chemin de fer Central de:—Pétition au sujet de l'émission de ses débentures-bonus, 59. Rapportée, 179.

SAUVAGES, Département des affaires des:—Rapport du—, 90.

SAUVETAGE, Acte des naufrages et du:—(Voir Naufrages).

SCHWALLER, John Francis:—Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 37. Pétition demandant un bill de divorce, 50. 11e rapport du comité, 60.

Bill présenté et lu 1re fois, 60. 19e rapport: avis et bill signifiés, 89. Certificat du greffier, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 104. 20e rapport, 108. Adoption remise, 118. Adopté, 122. Lu 3e fois et passé, 122. Témoignages envoyés aux Communes, 123. Passé par les Communes, 172. Témoignages renvoyés, 172. S. R., 210. Ch. 99.

SÉANCES DU SÉNAT:—Le soir, 32, 49, 129, 183, 197.

Deux—le même jour. Motion adoptée, 190. 1re séance, 191, 205. 2e séance, 194.

SECRETÉNAIRE D'ÉTAT:—Rapport pour 1892, 87.

SÉNAT, Acte concernant le Président du:—

Bill présenté et lu 1re fois, 94. 2e lecture remise, 106. 2e lecture proposée, 117. Débat, 117, 122, 128, 131. Lu 2e fois sur division et renvoyé à un comité général, 132. En comité, 135. Rapporté avec amendements, 136. Amendement agréés, 136. Lu 3e fois sur division, et passé, 141.

Acte concernant le—et la Chambre des Communes.

Bill reçu et lu 1re fois, 201. Lu 2e fois au long, 206. Lu 3e fois et passé, 206. S. R., 211. Ch. 11.

Comité spécial nommé pour étudier les règlements du—, 103. 1er rapport: soumission du projet de la prochaine édition des règlements, 191. Adopté, 194, 195. Considération de l'édition projetée, remise à la prochaine session, 195.

SÉNATEURS :

Nouveaux—

- M. Ferguson, 9, 13, 14.
 M. Desjardins, 10, 14, 15.
 M. Bernier, 10, 15, 16.
 M. Primrose, 10, 17, 18.
 M. Bowell, 10, 11, 12.
 M. Angers, 10, 12, 13.
 M. Kirchhoffer, 11, 16, 17.
 Liste des —, 213.

SERVICE CIVIL :—Liste du—, 51.

Acte concernant l'Assurance du—par l'Etat.

Bill reçu et lu 1re fois, 196. Règle 41e suspendue, 196. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 196-7. Rapporté, lu 3e fois et passé, 197. S.R., 210. Ch. 13.

Pensions du—(Voir Pensions.)

SIMCOE, LAC, Cie du chemin de fer du :—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 69. (Voir Grand Tronc.)

SIMCOE-NORD, Cie du chemin de fer de :—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 69. (Voir Grand Tronc.)

SOREL, VILLE DE :—Pétition au sujet d'un pont sur la rivière Yamaska, 106.

SONGHEES :—Interpellation au sujet des indiens—à Victoria, 71.

STATUTS DU CANADA, Index des—fourni aux sénateurs et aux députés :—6e rapport du comité des Impressions, 185. Adopté, 192.

STEAMERS :—Cie de—Canada-Atlantique et Plant. (Voir Canada-Atlantique.)
 Subventions aux—océaniques. (Voir Subventions.)

SUBSIDES, BILL DES :—Bill reçu et lu 1re fois, 207-8. Règle 41e suspendue, 208. Lu 2e et 3e fois, et passé, 208. S.R., 211. Ch. 1.

SUBVENTIONS EN TERRES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER :—Acte concernant l'octroi de :—

Bill présenté et lu 1re fois, 180. Règle 41e suspendue, 180. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 180. En comité, 180. Rapporté, lu 3e fois et passé, 180. Passé par les Communes, 211. Ch. 4.

SUBVENTIONS EN TERRES AUX CHEMINS DE FER, OCTROI DE :—Bill reçu et lu 1re fois, 200. Règle 41e suspendue, 200. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 200. Rapporté, lu 3e fois et passé, 200-1. S.R., 211. Ch. 2.

SUBVENTIONS AUX STEAMERS Océaniques :—Bill reçu et lu 1re fois, 203. Règle 41e suspendue, 203. Lu 2e fois au long, lu 3e fois et passé, 203. S. R., 211. Ch. 5.

SUCRE :—Pétition pour faire réduire les droits sur le—, 60.

SUD-EST, Compagnie du chemin de fer du :—Pétition des fidéicommissaires pour émettre des obligations, 45. Rapportée, 65.

SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER, Acte modifiant l'Acte des cours :—Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 143. En comité, 153. Rapporté, lu 3e fois et passé, 153. S. R., 209. Ch. 29.

TARIF :—Adresse pour copie des changements apportés au—depuis l'application de la politique nationale, 51.

TÉLÉGRAPHES :—Comités des chemins de fer,—et havres. (*Voir Chemins de fer.*)

TÉLÉPHONE AUTOMATIQUE ET D'ELECTRICITÉ DU CANADA, Cie de :—

Pétition demandant un acte d'incorporation, 68. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois, règle 61e suspendue et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 159. Rapporté, lu 3e fois et passé, 166. S. R., 210. Ch. 73.

TÉMISCOUATA, Cie de chemin de fer de :—Pétition au sujet du prolongement de sa ligne, 45. Rapportée, 101.

Bill reçu et lu 1re fois, 156. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 161. Règle 61e suspendue, 163. Rapporté, lu 3e fois et passé, 166. S. R., 210. Ch., 61.

TÉMOINS ET LA PREUVE, Acte concernant les :—

Bill reçu et lu 1re fois, 98. 2e lecture remise, 106, 117-8, 122. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 129. Comité remis, 144. En comité, 145, 151. Rapporté avec amendements, 152. Amendements agréés, 152. Amendements changés, 158-9. Lu 3e fois et passé, 159. Amendé par les Communes, 197. Amendements agréés, 197. S. R., 210. Ch. 31.

TERRES :—Concessions de—, aux miliciens du Nord-Ouest. (*Voir Miliciens.*)

Cie des—, du Nord-Ouest du Canada. (*Voir Nord-Ouest.*)

Subventions en—, aux Cies de chemins de fer. (*Voir Subventions.*)

TERRES FÉDÉRALES :—Ordres en conseil relatifs aux—, 52.

Acte modifiant l'Acte des—,

Bill reçu et lu 1re fois, 196. Règle 41e suspendue, 196. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 196. En comité, 199. Rapporté, lu 3e fois et passé, 199. S. R., 210. Ch. 18.

TERRENEUVE :—Message transmettant copie des délibérations de la conférence de Halifax, entre—, et le Canada, 52.

Message transmettant de nouveaux documents sur la vente de la boîte, 52.

Message transmettant de nouveaux documents au sujet des difficultés entre le Canada et—, 110.

THORNBURY, Corporation du Township de :—Pétition demandant certains pouvoirs, 34. Rapportée, 64.

Havre de—, sur la baie Georgienne :—Bill reçu et lu 1re fois, 131. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 142. Rapporté, lu 3e fois et passé, 149. S. R., 209. Ch. 67.

TODD, M. :—1er rapport de la bibliothèque, recommandant l'achat du livre de—sur le gouvernement parlementaire, 116. Adopté, 147.

TORONTO, Cité de :—Pétition du Pacifique au sujet d'une convention avec la—, et le Grand Tronc. (*Voir Grand Tronc.*)

TORONTO, HAMILTON ET BUFFALO, Chemin de fer du :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour confirmer une convention avec la ville de Brantford, 149. Rapportée, 168. Règle 49e suspendue, 168. Pétition de la Cie du—, 169. Rapportée, 180.

Bill reçu et lu 1re fois, 173. Règles 41e et 61e suspendues, 173. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 173. Rapporté, lu la 3e fois et passé, 173. S. R., 210. Ch. 62.

TRAITÉ DE COMMERCE AVEC LA FRANCE:—Message de Son Excellence transmettant le—, 90.

TRAVAUX PUBLICS: Rapport du ministre des—, 51.

TREBU:—Pétition contre l'adoption de lois contraires à la liberté de conscience garantie aux sujets de Sa Majesté, 175.

VANCOUVER, Cité de:—Pétition de la Cie de Bassins de la Colombie-Britannique. (Voir Colombie-Britannique.)

VÉROLE, petite:—Adresse pour documents relatifs à l'introduction par les paquebots-poste chinois, de la petite—à Victoria et à Vancouver, 51. Réponse, 98-99.

VICTORIA:—Interpellation au sujet des indiens Songhees à—, 71.

VOLEURS, Cie de Garantie de la Puissance contre les:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Rapportée 47.

Bill reçu et lu 1re fois, 67. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 75. Rapporté, lu 3e fois et passé, 80. S. R., 208. Ch. 78.

WALLACE, N. Clark, M. P.:—Débat au sujet des paroles prononcées par—à Kingston sur la question du Home Rule, 135.

WASHINGTON, Conférence de:—Message transmettant des documents relatifs à la—, 94.

WATERLOO, Chemin de fer de Jonction de:—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 69. (Voir Grand Tronc.)

WELLAND, Canal:—Adresse pour un état de compte de W. Ellis surintendant du—, 109. Réponse, 175.

WELLINGTON, GREY ET BRUCE, Cie du chemin de fer de:—Pétition pour se fusionner avec le Grand Tronc, 63. Rapportée, 69. (Voir Grand Tronc.)

WINNIPEG, Cité de:—Pétition pour être autorisée à utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine. (Voir Assiniboine.)

YAMASKA, Rivière:—Pétitions demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la—, 106.

YARMOUTH À ANNAPOLIS, Chemin de fer de:—Pétition pour divers objets, 31. Rapportée, 64.

Bill reçu et lu 1re fois, 75. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 82. Rapporté avec amendements, 108. Amendements agréés, 108. Lu 3e fois et passé, 108. Amendements agréés par les Communes, 130. S. R., 209. Ch. 63.